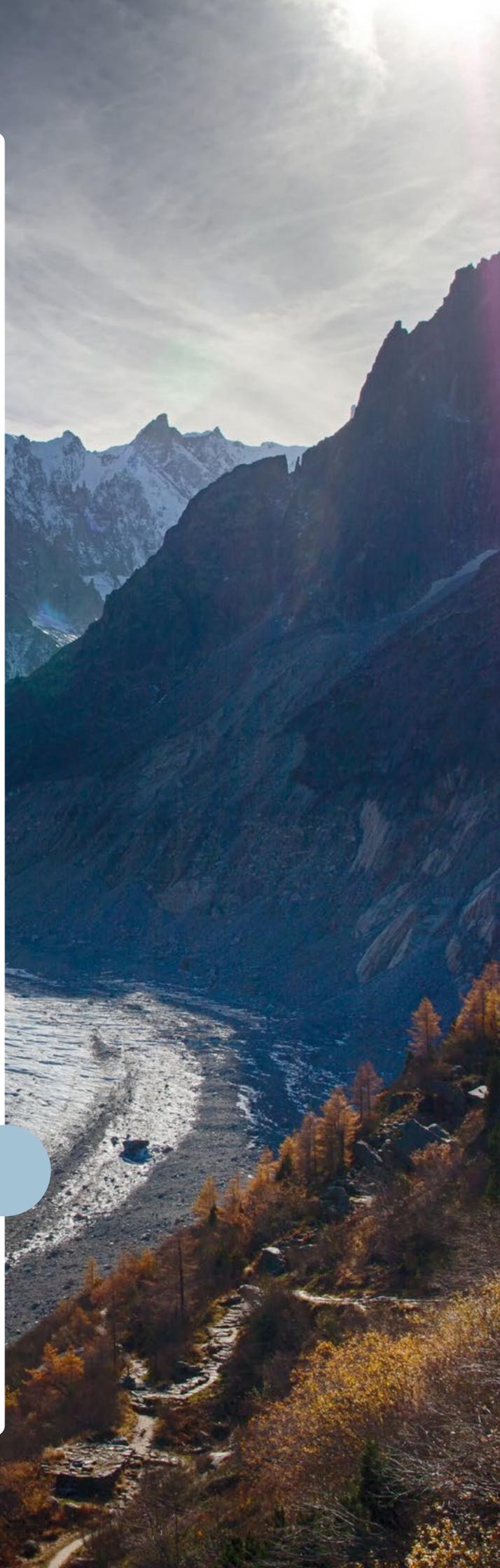


2023 Rapport Annuel d'engagement & de vote



MARS 2024





En 2023, nous avons commencé à pré-déclarer nos intentions de vote. Cela offre une plus grande transparence pour nos parties prenantes, et peut également constituer un moyen d'escalade.

Aperçu de l'année.

Thèmes principaux :

- Forte gouvernance d'entreprise
- Changement climatique
- Biodiversité
- Droits de l'homme

314 entreprises contactées directement

36% de nos actifs sous gestion*

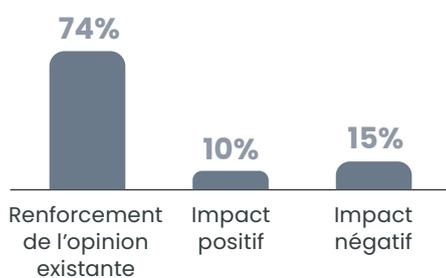
Dialogue collaboratif

734 entreprises contactées collaborativement (en dehors des initiatives CDP et WDI)

256 dialogues dirigés ou activement soutenus par Candriam (en dehors de CDP et WDI)

9,365 entreprises contactées via des initiatives de grande envergure (CDP et WDI)

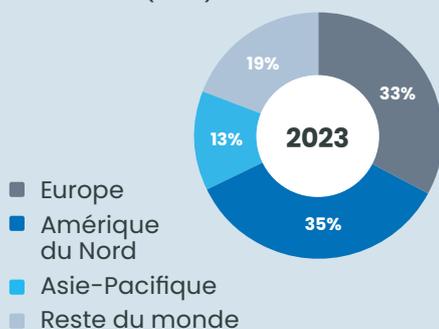
Impact des dialogues directs sur l'opinion ESG de Candriam



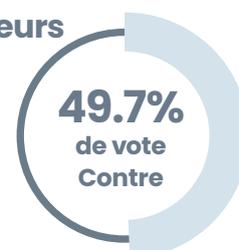
Dialogues collaboratifs % de nos actifs sous gestion*



Répartition géographique des A.G. (vote)



Rémunération de la direction et des administrateurs (vote)



Globally Candriam supported 71% of management resolutions



1,876 A.G. avec votes

Vote actif



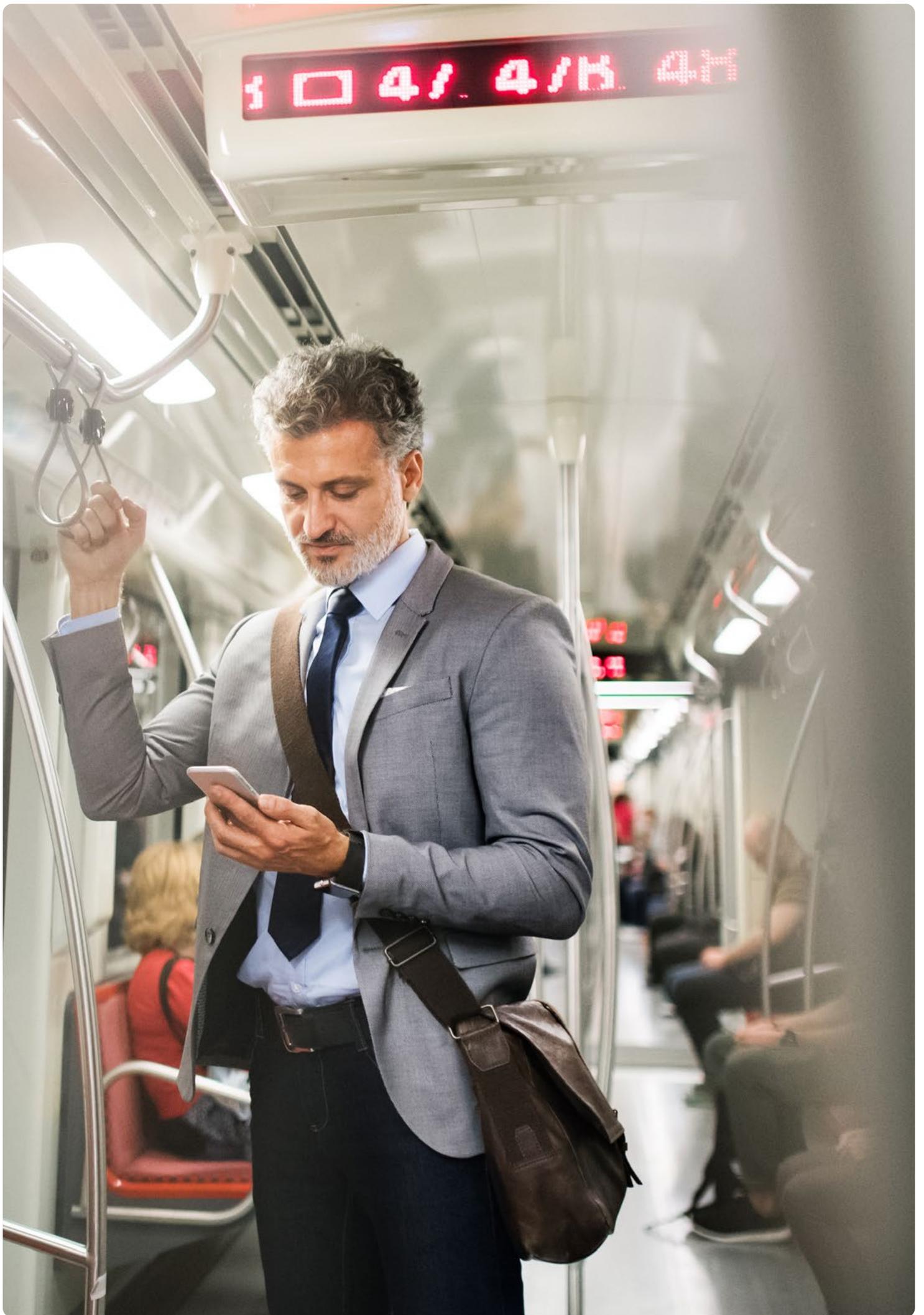
nombre d'A.G. avec au moins un vote contre la direction

Le climat dans le vote



résolutions "Say-on-Climate" soutenues par la direction

* En limitant le périmètre des actifs sous gestion aux entreprises dans lesquelles nous sommes investies en direct (à la fois par le biais d'actions et d'instruments obligataires) dans des fonds ou des mandats pour lesquels Candriam assure la gestion. Source: Toutes les données proviennent de Candriam, sauf indication contraire.



Rapport d'engagement & de vote

Sommaire.

| | |
|--|-----------|
| 2023 Rapport annuel d'engagement et de vote. | 6 |
| Toujours d'actualité, mais en constante évolution | 6 |
| Avant-propos | 8 |
| Focus thématique | 10 |
| Une gouvernance solide, le fondement de la durabilité | 10 |
| Pas de pause sur le climat | 20 |
| La biodiversité à la hausse | 28 |
| Droits humains : En permanence à notre agenda | 32 |
| 2023 Statistiques sur l'Engagement | 42 |
| 2023 Statistiques de Vote | 75 |
| Promouvoir le développement durable | 99 |

La source de toutes les données de ce rapport est Candriam, sauf indication contraire.

Toujours d'actualité, mais en constante évolution.



L'engagement – chez Candriam – englobe les interactions que nous avons sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Il s'agit notamment des entreprises déjà investies ou candidates à l'investissement, ainsi que des entités qui, de par leur compétence ou leur autorité, sont en mesure d'initier ou d'influencer des changements dans les cadres réglementaires ou de marché impliquant des aspects ESG.

Il peut s'agir de conversations constructives individuelles ou directes, ou de dialogues collaboratifs. En outre, le co-dépôt de résolutions, les déclarations publiques ou l'annonce préalable de nos intentions de vote peuvent constituer des initiatives supplémentaires.

Notre périmètre d'engagement couvre l'ensemble des émetteurs et des régions et porte sur l'ensemble de notre univers d'investissement direct¹, en donnant la priorité aux émetteurs couverts par notre cadre d'analyse ESG. Nous menons des engagements sur des instruments actions et obligataires, ainsi que sur des émetteurs entreprise et non-entreprise, y compris des fonds de capital-investissement.²

Notre équipe dédiée à l'engagement et au vote, créée en 2016, comprend six analystes ESG spécialisés dans l'engagement et le vote. Notre équipe coordonne les activités de dialogue et de vote pour l'ensemble de Candriam. Ils travaillent en étroite collaboration avec les spécialistes sectoriels et thématiques de l'équipe de recherche ESG et,

bien entendu, avec les équipes d'investissement, qui prennent souvent part aux dialogues et sont régulièrement informées de toutes les actions d'engagement.

La cohérence entre l'opinion ESG, le dialogue et le vote est cruciale et influence les stratégies d'investissement : Candriam doit parler d'une seule voix.

**A la recherche de plus d'informations ?
Pour en savoir plus, consultez notre
politique d'engagement.**

[Stewardship @ Candriam](#)

Rencontrez l'équipe :

[Rapport de stewardship 2022.](#)



Transition énergétique



Conditions de travail équitables



Ethique des affaires

¹ investi dans des lignes directes (à la fois par le biais d'actions et d'obligations)

² En ce qui concerne les principes du code de bonne gestion du Royaume-Uni (Stewardship Code) et les informations sur l'approche des signataires en matière de modification des termes et conditions des actes ou des contrats, nous devons préciser que les équipes de gestion obligataire de Candriam N'ENGAGENT PAS de dialogue pour modifier les termes et conditions des émissions de dette à venir. Elles n'entrent PAS en contact avec les banques de syndication pour discuter et négocier les termes et conditions de l'accord avant une nouvelle émission. Si nos gestionnaires de portefeuille n'apprécient pas les conditions générales d'une nouvelle émission obligataire, ils ne l'achètent pas. Notez qu'il est évident que les gestionnaires de portefeuille et les banques de syndication dialoguent régulièrement sur les conditions de tarification des nouvelles émissions.

Un cercle vertueux : L'analyse et l'opinion ESG alimentent la stratégie et le processus d'engagement, tandis que les résultats des engagements nourrissent l'analyse ESG et servent l'ensemble des gestionnaires de portefeuille et des stratégies d'investissement.

Engagement proactif : Ensemble, nos équipes Candriam s'accordent sur les questions à traiter et sur les meilleures pratiques à promouvoir et à défendre. La réussite passe par une étroite collaboration entre nos équipes. Si l'engagement peut être motivé par des événements exceptionnels tels qu'une acquisition, un changement dans le business model d'un émetteur ou un événement controversé (accident, annonce d'une enquête, accusations portées par des parties prenantes), l'engagement proactif, tel que les campagnes thématiques, reste la norme.

Sur la base de notre analyse ESG interne et de notre évaluation de la matérialité, les priorités, le type et le calendrier d'engagement sont définis et/ou mis à jour. Voici quelques-unes des considérations que nous prenons en compte :

- l'exposition de Candriam (par ses investissements), l'intérêt des équipes d'investissement,
- la matérialité du sujet (à la fois pour l'émetteur et pour la société en général),
- la présence d'objectifs clairs, observables et mesurables,
- le caractère précurseur du sujet ou de l'émetteur, qui peut impliquer et potentiellement influencer positivement ses fournisseurs et ses clients lorsqu'il s'engage à adopter de meilleures pratiques,
- l'historique et la dynamique de l'engagement (par exemple, la période précédant l'assemblée générale annuelle est souvent le meilleur moment pour influencer les émetteurs sur leurs pratiques de gouvernance d'entreprise), et
- la faisabilité au regard des ressources disponibles ainsi que les chances de succès par rapport à l'effort requis.

Depuis 2015, nous donnons également la priorité aux engagements liés à nos trois thèmes de conviction : **la transition énergétique, l'équité des conditions de travail et l'éthique des affaires.**

Qu'il s'agisse d'un dialogue direct ou collaboratif, notre point de contact est choisi en fonction de l'historique de nos contacts avec l'émetteur en question et de l'adéquation

entre la position de notre (nos) interlocuteur(s) et le sujet de l'engagement. Lorsque cela est pertinent, nous dialoguons également avec d'autres parties prenantes telles que les syndicats, les fédérations industrielles ou de consommateurs, les organisations à but non lucratif, les universitaires ou les organismes d'influence tels que le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise en France³, afin de mettre au point une approche plus précise et plus équilibrée.

La structure de la gouvernance en matière d'ESG chez Candriam – et plus particulièrement notre Comité des Risques de Durabilité, notre Comité de Vote par Procuration et notre groupe de travail dédié au Stewardship – garantit que les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont alignées sur les devoirs et les convictions de Candriam, qu'elles sont régulièrement mises à jour et qu'elles sont bien mises en œuvre. Parce que ces organes de gouvernance définissent et contrôlent notre approche, ils s'assurent que nos priorités en matière d'engagement sont bien prises en compte, qu'elles sont suivies de près et que les informations correspondantes sont partagées et discutées afin de valider éventuellement les étapes importantes de l'engagement, telles que les escalades.

Au cours des trois dernières années, nos activités de stewardship ont fait à deux reprises l'objet d'un audit interne, qui a remis en question notre approche et nous a aidés dans notre processus d'amélioration en continu. Par exemple, ces audits nous ont aidés à améliorer le niveau de détail de nos rapports, la qualité et les ressources de notre procédure interne. Ces recommandations ont été systématiquement suivies de plans d'action qui ont été méticuleusement respectés. La prochaine mise à jour de notre politique d'engagement intégrera également ces recommandations.

En outre, nos activités de stewardship sont contrôlées chaque année par des cabinets d'audit tiers, qui vérifient que les exigences de l'ISR sont bien respectées et que les pratiques sont adaptées à l'objectif visé. Étant donné que plusieurs des fonds que nous gérons ont reçu des labels ESG⁴, leurs exigences en matière d'audit doivent également être respectées.

L'équipe Stewardship ESG de Candriam, en collaboration avec d'autres départements concernés, tels que le Middle Office, évalue régulièrement la qualité de la recherche externe et des prestataires de services, tels que les conseillers en

³ HCGE - Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise

⁴ Vers la durabilité : [Vers la durabilité | Candriam](#), Label LuxFlag ESG : [LuxFlag | Candriam](#), Label Investissement Socialement Responsable : [Certification AFNOR | Candriam](#)

matière de vote. Les préoccupations potentielles sont abordées au cours de ces examens et les attentes de Candriam sont clairement expliquées. Le département des risques de Candriam procède régulièrement à un contrôle de ces fournisseurs externes lorsqu'il le juge utile, en s'intéressant notamment aux risques liés à la sécurité de l'information et à la continuité de l'activité.

La transparence est essentielle. Candriam a publié son premier rapport d'engagement en 2009 et s'efforce d'améliorer continuellement la qualité de ses rapports. Nous surveillons les pratiques du marché, mais aussi – et surtout – nous sommes très attentifs aux attentes de nos clients et

des autres parties prenantes, car ceux-ci évaluent régulièrement les pratiques d'un large éventail d'investisseurs.⁵

Nous espérons que ce rapport annuel des activités de vote et d'engagement que nous avons menées en 2023 vous aidera à découvrir notre approche de l'engagement ainsi que nos progrès au cours de l'année. Cette année, nous avons choisi de mettre en avant des sujets majeurs d'engagement et d'expliquer comment les dialogues et les actions relatives au vote servent nos stratégies d'investissement et nos convictions, pour différentes classes d'actifs et différents types d'émetteurs. Une analyse statistique détaillée offre davantage de données et d'informations quantitatives sur nos initiatives de vote et de dialogue.

Foreword.

Dans l'avant-propos de notre rapport annuel 2022 sur l'engagement et le vote, nous avons écrit :

«Nous sommes des actionnaires et des détenteurs d'obligations actifs. Nous exerçons nos droits lorsque nous estimons qu'il est nécessaire d'agir pour créer de la valeur à long terme pour nos clients et les bénéficiaires finaux, et pour générer des avantages durables pour la société en général.

Dans certains cas, le désinvestissement (i.e. la cession des titres) est la solution.

Mais soyons clairs. Nous préférons être des partenaires et accompagner les émetteurs dans leur démarche d'amélioration de la transparence et des pratiques ESG.

Lorsque nous restons investis et que nous lançons des engagements pour changer les choses, c'est parce que nous croyons en leur capacité à atteindre une performance durable».

Nous en sommes toujours convaincus. Nos discussions régulières avec les parties prenantes telles que les ONG ou les syndicats⁶ nous indiquent que ces émetteurs préfèrent généralement que les investisseurs les poussent activement à s'améliorer plutôt que de désinvestir.

Toutefois, défendre une telle position n'a pas été plus facile en 2023 :

- La Directive Européenne sur les Droits des Actionnaires II a véritablement lancé le mouvement de l'actionariat actif et transparent, et les réglementations européennes ultérieures ont confirmé le rôle clé que l'engagement devrait jouer dans l'intégration ESG et la finance durable. Pourtant, les évolutions récentes de la réglementation européenne SFDR et des labels ISR nationaux font qu'il est presque impossible pour les investisseurs qui souhaitent qualifier leurs fonds de «durables» de détenir des émetteurs issus de secteurs tels que l'industrie de l'énergie.
- Bien que nous soyons tout à fait d'accord avec la nécessité d'offrir des définitions claires, cet élément et d'autres font qu'il est difficile pour les investisseurs responsables d'investir et de soutenir la transition de ces secteurs, et de les pousser à adopter des stratégies plus ambitieuses et mieux structurées. En effet, le fait d'être moins exposé à ces secteurs signifie que nous avons également moins d'effet de levier.
- Le mouvement anti-ESG aux États-Unis et la polarisation de l'opinion empêchent l'établissement de relations constructives et pacifiques entre les investisseurs ayant

⁵ Exemples : L'EFAMA avec sa vue d'ensemble du secteur de la gestion d'actifs ([Asset Management Report 2023.pdf](#) (efama.org)) ou les tableaux de bord joints aux rapports de transparence et d'évaluation de l'UNPRI ([2023 PRI Transparency and Assessment Reports available online | PRI](#) (unpri.org)) ou ShareAction avec des analyses comparatives régulières ou des enquêtes sur les pratiques des investisseurs ([ShareAction](#)).

⁶ De tels échanges ont pour objectif soit d'acquérir une plus grande expertise sur un sujet spécifique, soit dans des situations spécifiques où nos analystes ESG et nos équipes d'investissement ont besoin de mieux forger leur opinion, notamment en complétant la perspective business par l'opinion des principales parties prenantes.

de fortes convictions ESG et les entreprises dans lesquelles ils investissent. Dans certains cas, il est devenu tabou d'interpeler les conseils d'administration des entreprises par le biais de pratiques actives de vote, ou même d'expliquer pourquoi nous estimons que certaines des questions ESG auxquelles elles sont confrontées sont importantes pour leurs activités.

- La situation géopolitique et économique de plus en plus tendue ne fait qu'accroître la tension. L'incertitude monte et une stratégie «business as usual» semble désormais obsolète. En 2023, nos analystes en engagement et vote ont suivi une formation spécifique pour améliorer leurs compétences en matière de négociation et pour gérer leurs émotions afin qu'elles n'envahissent pas nos échanges avec les émetteurs.

L'exclusion n'est pas une solution universelle, en particulier pour les entreprises moyennement performantes en matière d'ESG. Et ce sont ces émetteurs du milieu du panier qui sont les plus susceptibles d'écouter les demandes des investisseurs, avec une probabilité raisonnable d'amélioration. Comment naviguer à travers ces changements ? Avec de la transparence, de l'expertise, de l'intelligence situationnelle, et de la nuance.

- de *la transparence* sur le mandat que nos clients nous ont confié et qui soutient notre approche, et parfois notre escalade.
- de *la transparence* sur la manière dont nous évaluons les performances ESG des émetteurs.
- de *la transparence* sur nos attentes et nos calendriers.
- de *l'expertise* pour interpeler les entreprises détenues en portefeuille sur des sujets pertinents et importants, mais également l'acceptation d'être interpellés nous-mêmes, et l'expertise pour comprendre quand nos objectifs doivent être révisés.
- *l'identification* des contacts au sein des organisations cibles qui partagent nos points de vue et que nous pouvons, à notre tour, soutenir.
- *la transparence* sur les résultats atteints et la reconnaissance des efforts déployés par les entreprises et émetteurs .

Concrètement, cela s'est traduit par une rationalisation de notre périmètre d'engagement au cours de l'année 2023, y compris l'arrêt des engagements collaboratifs pour lesquels nous étions des participants passifs et n'étions pas à l'aise avec la façon dont l'engagement était mené. Nous consacrons encore plus d'efforts à la précision de nos plans d'engagement

et nous veillons à ce que tous nos engagements soient régulièrement réévalués et mis à jour par rapport aux objectifs initiaux.

La base de données propriétaire développée en 2022 pour la coordination et le suivi des activités d'engagement a été particulièrement utile dans cet exercice. Notre base de données est intégrée aux systèmes de suivi des positions de Candriam et est également alimentée par les données des analystes ESG et des équipes d'investissement. Nous suivons l'historique des engagements pour chaque émetteur, y compris les détails des votes et leurs justifications; les détails de chaque engagement tels que l'élément déclencheur, les objectifs, les sujets, les étapes-clé, les niveaux de réussite, le calendrier prévu ; et l'impact de l'engagement sur notre opinion ESG et nos investissements. Cette base de données est désormais au cœur du partage d'informations sur les activités et les actions d'engagement avec nos équipes d'investissement et nos clients.

En parallèle, en 2023, nous avons enregistré une augmentation des échanges à visée éducative auprès des entreprises et des États souverains. Alors que ce type d'échange, qu'ils soient individuels ou collaboratifs, cible généralement un seul émetteur, Candriam a organisé en décembre 2023 une conférence dédiée à toutes les entreprises européennes de petite et moyenne capitalisation sur la manière dont ils pourraient mieux se préparer à intégrer des métriques ESG dans la rémunération des dirigeants⁷. Dans tous les cas, ces échanges ont été extrêmement bien accueillis par les émetteurs.

Comme vous le découvrirez dans ce rapport, une grande partie de nos efforts d'engagement au cours de l'année 2023 ont été concentrés sur les sujets suivants : **Gouvernance, Climat, Biodiversité, et Droits humains**. Vous verrez qu'en tant qu'investisseur responsable, Candriam s'efforce également d'utiliser tous les outils d'engagement à sa disposition pour atteindre ses objectifs. À l'aube de 2024, nous nous attendons à ce que ces sujets restent au centre de l'attention. Cependant, d'autres sujets sont prêts à piéger les investisseurs - trouver le bon équilibre entre la rémunération des investisseurs et le financement des efforts de transition soulève des questions quant à la durabilité des efforts de restructuration. Dans un contexte de tensions économiques, la viabilité des stratégies fiscales de nos sociétés d'investissement est remise en question. Soyez assurés que nous nous engageons à adresser également ces préoccupations.

⁷ Plus d'informations ici: [Candriam on LinkedIn: #investing4tomorrow #candriamesg #executiveremuneration...](#)

Focus thématique.



Une gouvernance forte, le fondement de la durabilité

Comprendre la gouvernance en profondeur est essentiel. L'analyse de la gouvernance d'un émetteur est un sujet à part entière dans l'investissement depuis plus de trente ans. Nous insistons ici sur les cadres de gouvernance, car une gouvernance appropriée et solide est essentielle pour définir et mettre en œuvre une stratégie et des politiques solides.

Les mécanismes de gouvernance sont au cœur de notre analyse des entreprises et des États souverains. Pour les entreprises, l'engagement joue un rôle important dans la promotion, le maintien ou le renforcement des modèles de gouvernance d'entreprise. Au nom de nos clients, nous exerçons nos droits d'actionnaires et dialoguons avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis (actions cotées en bourse ou non) au sujet de nos thèmes de conviction. Nous pensons que voter activement lors des assemblées générales fait partie de notre devoir fiduciaire et constitue un moyen pratique et direct d'exprimer notre soutien ou nos préoccupations sur des sujets cruciaux. Nos activités de vote se concentrent sur les pratiques de gouvernance parce que la gouvernance est au cœur des intérêts à long terme des clients de Candriam.

Les principes fondamentaux de notre politique de vote sont les suivants :

- **Droits des actionnaires.** Les droits fondamentaux des actionnaires, tels que la participation et le vote aux assemblées générales, l'élection des membres du conseil d'administration et des auditeurs, et l'expression d'opinions sur les plans de rémunération des dirigeants, doivent être préservés.
- **Egalité de traitement des actionnaires.** Tous les actionnaires d'une même catégorie doivent bénéficier d'un traitement égal, conformément au principe «une action, une voix». Ce principe affirme que tous les actionnaires doivent disposer de droits de vote proportionnels au nombre d'actions qu'ils détiennent.
- **Responsabilité du conseil d'administration.** Les conseils d'administration devraient agir en pleine conscience et donner la priorité aux intérêts durables à moyen et long terme de tous les actionnaires. Pour y parvenir, il faut disposer d'un nombre suffisant de membres indépendants au sein du conseil d'administration, séparer les rôles de PDG et de président, et mettre en place un conseil d'administration diversifié doté des compétences et de l'expertise requises.
- **Transparence et intégrité des états financiers.** Les informations financières doivent faire l'objet d'audits indépendants et être communiquées sans retard, de manière précise et transparente. Nous avons des exigences particulières pour garantir que les auditeurs fassent preuve d'indépendance et d'objectivité dans leur jugement.

Pour en savoir plus :

[Durabilité souveraine :](#)
[Capital naturel et nature du capital](#)

Pour une vue d'ensemble :

[Politique de vote 2024](#)

Candriam procède à un examen complet de l'ordre du jour des assemblées générales.

Lorsque nous votons sur des points conventionnels de l'ordre du jour relatifs à la gouvernance, nous prenons également en compte les approches des entreprises en matière de risques environnementaux et sociaux liés à leur activité.

Nous pensons que les quatre principes de notre politique de vote permettent un bon fonctionnement du conseil d'administration, des pratiques de rémunération solides, des procédures d'audit approfondies et indépendantes, ainsi qu'une utilisation efficace et équitable du capital. Les principes traditionnels tels que l'indépendance du conseil d'administration, le temps consacré par les membres du conseil, la rémunération liée à la performance et la sauvegarde des intérêts des actionnaires minoritaires lors de l'émission de capital sont au cœur de l'analyse que nous effectuons avant d'exprimer notre vote. Sur les 1 876 assemblées que nous avons analysées en 2023 en appliquant les principes de notre politique de vote, nous avons constaté que certains sujets ont pris de l'ampleur et/ou sont devenues plus controversés en 2023.

D'autres données sont disponibles au paragraphe 2 du présent rapport. (page 75)

Intégration des expertises

Alors que la diversité ethnique et la diversité des genres sont depuis longtemps à l'ordre du jour des démarches d'engagement de Candriam et d'autres actionnaires, le sujet de la diversité des compétences est de plus en plus pressant, non seulement de la part des actionnaires, mais aussi des régulateurs.

Les parties prenantes attendent des conseils d'administration qu'ils se dotent des compétences nécessaires pour relever les défis complexes et spécifiques auxquels l'entreprise peut être confrontée, pour assurer une supervision exhaustive et promouvoir une prise de décision éclairée.

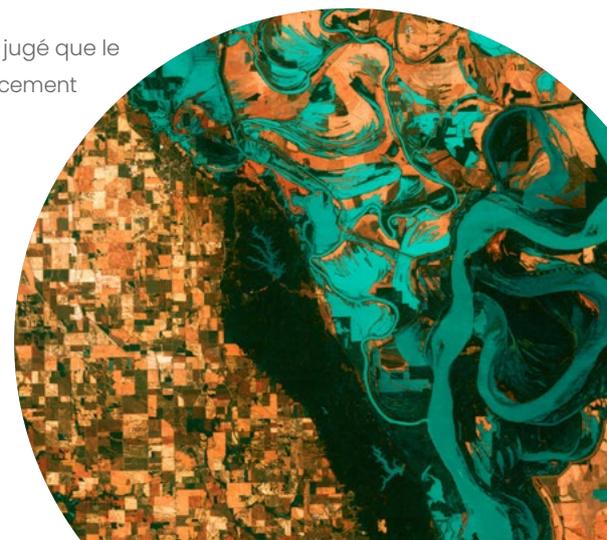
Cet aspect devient essentiel lorsqu'il s'agit de superviser les mesures prises par les directions pour atteindre leurs objectifs ESG. Grâce à la mise en œuvre de la directive de l'Union européenne concernant les rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD)⁸, les entreprises soumises à la CSRD sont tenues de divulguer le rôle du conseil d'administration en matière de développement durable, ainsi que l'expertise et les compétences des administrateurs nécessaires pour remplir ce rôle. Aux États-Unis, la Securities and Exchange Commission (SEC) propose de modifier la loi sur les valeurs mobilières de 1933⁹ afin d'obliger les entreprises à indiquer si leur conseil d'administration possède des compétences en matière de risques liés au climat.

En 2023, nous avons modifié nos votes et leurs justifications lorsque nous avons jugé que le conseil d'administration manquait de compétences pour superviser et traiter efficacement les risques ESG pertinents pour l'entreprise¹⁰.

⁸ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?toc=OJ%3AL%3A2022%3A322%3A-TOC&uri=uriserv%3AOJ.L_.2022.322.01.0015.01.ENG

⁹ [SEC.gov | SEC Proposes Rules to Enhance and Standardize Climate-Related Disclosures for Investors](https://www.sec.gov/SEC-Proposes-Rules-to-Enhance-and-Standardize-Climate-Related-Disclosures-for-Investors)

¹⁰ Veuillez noter que depuis 2021, nous prenons également en considération, lors du vote sur le renouvellement du mandat des auditeurs, et lorsque cela est pertinent pour l'entreprise, leur expertise en matière de "comptabilité climatique".



Archer-Daniels-Midland Company (ADM)

Assemblée générale annuelle du 4 mai 2023

Élément déclencheur pour une analyse plus approfondie : Controverse

Items 1h et 1k : Élection des administrateurs

Candriam a voté Contre la réélection des administrateurs en place parce qu'ils avaient servi en tant que membres « indépendants » pendant 20 ans, alors que ce même conseil d'administration a manqué de réactivité face à des problématiques juridiques et sociales de longue date.

En tant qu'entreprise dont les chaînes d'approvisionnement sont intégrées verticalement, depuis les plantations de palmiers à huile et de soja jusqu'à la fabrication des produits, en passant par les raffineries et les usines oléochimiques, ADM devrait avoir mis en place davantage de traçabilité

et de transparence, et une meilleure capacité de changement. Néanmoins, au fil des ans, l'entreprise continue d'être remarquée et associée à de nombreuses controverses concernant la déforestation illégale, les conflits fonciers avec les populations indigènes et les cas de travail forcé et de travail des enfants. Ces cas ont été rapportés par des ONG, des organes de presse et d'autres enquêtes de terrain, notamment au Brésil, en Bolivie, en Indonésie et en Malaisie. Candriam considère que ces problèmes sont systémiques étant donné la nature des controverses et la hauteur de l'implication de l'entreprise.

Dans de telles situations, nous attendons du conseil d'administration qu'il inclue des membres suffisamment qualifiés pour superviser et traiter les risques. En l'absence d'une réponse adéquate, Candriam tient les membres du conseil d'administration pour responsables de la mauvaise supervision du conseil.

La partie 2 du présent rapport fournit de plus amples informations sur la manière dont nous établissons les priorités pour les réunions annuelles.

Évaluer l'expertise du conseil d'administration : Un défi pour les investisseurs ?

Candriam bénéficie d'experts financiers et ESG reconnus dont les analyses nourrissent nos démarches d'engagement. Toutefois, pour déterminer si le conseil d'administration dispose de l'expertise nécessaire, il faut non seulement connaître l'entreprise en question, mais aussi avoir accès aux biographies des administrateurs et aux grandes lignes de leur expertise. Si un nombre croissant d'entreprises communiquent la matrice des compétences des membres de leur conseil d'administration, les méthodes de divulgation varient d'une entreprise à l'autre et d'un pays à l'autre. Il reste difficile d'évaluer l'expertise spécifique des membres des conseils d'administration et la manière dont les entreprises définissent leur expertise.



Votes sur les rémunérations (« Say-on-Pay ») : Les indicateurs ESG entrent dans l'arène



Déterminer la façon dont une entreprise intègre les paramètres environnementaux et sociaux dans la rémunération de ses dirigeants est un premier exemple de la raison pour laquelle nous accordons une telle importance à la gouvernance. Les parties prenantes exigent de plus en plus que la rémunération des dirigeants soit liée à des performances commerciales durables (matérielles). Il s'agit d'un élément essentiel pour que les investisseurs responsables puissent demander à la direction de rendre compte du respect de ses engagements en matière de développement durable.

Bien que nous n'ayons pas formellement exigé que toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons incluent des paramètres non financiers dans la rémunération de leurs dirigeants en 2023, nous avons néanmoins examiné de près les choix de ces indicateurs dans l'attribution de la rémunération variable afin de déterminer si ces indicateurs étaient suffisamment stimulants, significatifs et pertinents.

La première étape consiste pour les entreprises à établir une vision claire en matière de développement durable assorti d'objectifs à long terme prédéfinis, et d'objectifs intermédiaires à court et à long terme. Ces objectifs doivent faire l'objet d'un suivi attentif et d'un soutien aux niveaux opérationnel et stratégique. En outre, la rémunération des dirigeants devrait refléter les performances globales, y compris les aspects financiers et non financiers, et intégrer des indicateurs clés de performance (ICP) alignés sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de l'entreprise.

Pour en savoir plus sur la manière dont Candriam évalue la résilience des indicateurs non financiers dans les plans de rémunération des dirigeants, consultez notre livre blanc, [The State of Pay](#), ainsi que des études de cas illustrant des approches exemplaires.

Danone SA

Assemblée générale annuelle du 27 avril 2023

Élément déclencheur pour une analyse plus approfondie : Controverse

Item 9 : Approbation de la rémunération d'Antoine de Saint-Affrique, PDG

Nous constatons que la rémunération totale à court terme est de plus de 150 % du salaire de base, ce qui n'est pas conforme à nos lignes directrices. Nous sommes également préoccupés par le fait

qu'aucun des indicateurs non financiers ne reflète les progrès réalisés en matière de gestion du plastique, une question récemment portée devant les tribunaux par les ONG. Étant donné qu'il s'agit de l'un des principaux défis de l'entreprise en matière de développement durable, les performances globales de l'entreprise sur lesquelles est basée la rémunération du PDG devraient intégrer les progrès réalisés par l'entreprise en matière de réduction de la pollution plastique. Candriam a donc voté contre cette résolution.

À partir de 2024, Candriam renforcera son analyse des plans de rémunération des dirigeants des entreprises détenues en portefeuille afin d'assurer l'alignement entre les indicateurs de performance choisis et les indicateurs clés de performance. Le dialogue entre nos experts et les entreprises nous aidera à mieux évaluer si les indicateurs non financiers qu'elles appliquent sont solides, significatifs et pertinents. La liste des entreprises soumises à un examen renforcé s'allongera au fil du temps.

Une épine dans le pied de la démocratie actionnariale : les AGA virtuelles

Lorsque la pandémie mondiale a frappé en 2020, les régulateurs locaux ont introduit la possibilité d'organiser des assemblées virtuelles pour permettre aux actionnaires d'assister aux assemblées générales annuelles pendant les périodes de confinement. Bien que cette nouveauté ait été soutenue par un certain nombre d'investisseurs, arguant que cela encourageait une plus grande participation, cette décision a également été critiquée - les actionnaires avaient peu de moyens de dialoguer avec les entreprises et leur conseil d'administration, ce qui a réduit leur capacité à exprimer leurs opinions lors des assemblées d'actionnaires.

Des pays tels que l'Allemagne, la Suisse et l'Italie ont récemment autorisé les assemblées tenues exclusivement en virtuel, dans certains cas pour une durée illimitée. Les entreprises affirment que les assemblées virtuelles leur permettent d'éviter les coûts des assemblées physiques et les interruptions constantes. Souvent, la décision des entreprises de tenir leurs assemblées en virtuel est soumise à l'approbation des actionnaires.

Candriam estime néanmoins que les assemblées exclusivement virtuelles s'écartent des principes fondamentaux de la démocratie actionnariale, tels qu'ils sont définis dans la directive européenne sur les droits des actionnaires. Les grands investisseurs et les investisseurs institutionnels votent généralement plusieurs semaines avant la date de l'assemblée. Souvent, ils peuvent se sentir à l'aise parce qu'avant la réunion, ils ont eu plusieurs occasions de discuter de leurs préoccupations ou questions potentielles par le biais d'un engagement direct et collaboratif. Pour les actionnaires individuels, l'assemblée annuelle est une occasion unique d'échanger avec le conseil d'administration. C'est précisément cette préoccupation qui a été clairement exprimée lors de l'une des réunions les plus animées de l'année, chez Shell, en mai 2023.

Candriam estime également que la présence en personne, les déclarations des participants à l'AGA et les questions en direct font partie des moyens utilisés par les investisseurs pour faire part de leurs préoccupations. Dans certains cas, les directions ne répondent pas aux tentatives d'engagement et/ou ne sont pas disposées à évoluer sur des sujets importants qui sont portés à leur attention lors des échanges avec les actionnaires. Les pratiques qui limitent les droits des

actionnaires restent problématiques et les investisseurs, dont Candriam, ont exprimé leur inquiétude en votant contre de telles propositions. En 2023, nous nous sommes opposés à 13 résolutions pour l'adoption d'assemblées uniquement virtuelles lors des assemblées générales européennes, en invoquant une protection insuffisante des droits des actionnaires.

Une bonne gouvernance est synonyme de partage équitable et durable de la valeur.

Nous accordons une grande importance à notre campagne d'engagement classique pré-AGA, au cours de laquelle nous contactons les entreprises pour aborder les questions de gouvernance importantes qui ont donné lieu à des votes d'opposition. Ce type d'engagement est principalement accessible pour les instruments actions, bien que les obligations devraient également bénéficier d'une meilleure gouvernance.

Nos efforts se concentrent sur les thèmes essentiels de la gouvernance, tels que la composition du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires et la transparence. Par ces discussions, nous communiquons notre approche du vote et nos attentes en matière de pratiques de gouvernance d'entreprise, tout en acquérant des connaissances sur les défis auxquels sont confrontées les entreprises détenues. Comprendre comment les entreprises relèvent ces défis peut contribuer à atténuer nos inquiétudes. C'est également l'occasion pour nous d'aborder les questions épineuses, à savoir si et comment l'entreprise est dans une démarche d'harmonisation des intérêts des principales parties prenantes, telles que les employés, les investisseurs, les clients, les communautés locales et les régulateurs, tout en se préparant de manière adéquate aux investissements nécessaires pour relever les défis à moyen ou à long terme.

Par exemple, les débats concernant l'allocation du capital peuvent influencer notre décision d'approuver les états financiers, et les propositions de rachat d'actions n'obtiendront pas notre soutien si notre analyse montre que l'entreprise n'a pas alloué suffisamment de ressources à la création d'un avenir durable. Les politiques de rémunération des dirigeants sont au cœur de nos décisions de vote, et nous évaluons si la rémunération des administrateurs reflète de manière appropriée un engagement continu pour équilibrer

des intérêts divergents. Ces questions de vote représentent une part importante de nos efforts d'engagement. Notre décision de vote est alignée sur le résultat de tout engagement passé et en cours, qui à son tour détermine notre opinion ESG interne sur l'entreprise.

Cependant, si le vote peut être utilisé comme une escalade en cas d'échec du dialogue, il peut aussi être la reconnaissance de toute amélioration apportée à la suite d'un engagement direct ou collaboratif. Nous mettons cette dualité en évidence dans les études de cas sur BFF Bank et SAP.

Voting as escalation

BFF Bank SpA,

Assemblée générale annuelle du 31 mars 2023

Élément déclencheur pour une analyse plus approfondie : Lié à l'engagement passé/en cours, et à actionnariat important

Item 3 : Approbation de la politique de rémunération

Nous avons organisé plusieurs échanges téléphoniques avec l'entreprise depuis 2021, et partagé nos préoccupations quant au manque de transparence et d'alignement sur les meilleures pratiques du marché. Bien que certains sujets aient été résolus en 2022, la politique et les pratiques de divulgation dans le cadre du rapport sur les rémunérations ne répondent toujours pas aux attentes des investisseurs, avec un vote d'opposition de 40 % en 2022. Comme nous pensons que l'entreprise devrait être guidée de manière collaborative vers une amélioration de ses pratiques de divulgation, et aligner la rémunération du PDG sur les meilleures pratiques du marché, nous avons plaidé pour un engagement collaboratif qui s'est tenu en mars 2023¹¹ au cours duquel les

préoccupations partagées par les membres ont été exposées à l'entreprise. Bien que nous reconnaissons les améliorations apportées par la nouvelle politique (y compris des indicateurs ESG plus significatifs et plus pertinents, ainsi que des indicateurs de satisfaction de la clientèle), l'entreprise reste en retard par rapport aux attentes du marché en matière de divulgation et de transparence.

En outre, nous sommes très préoccupés par la composition du comité de rémunération. L'entreprise n'a pas fourni au public d'explications convaincantes après la démission d'un membre indépendant du conseil d'administration, ce qui dénote un conflit d'intérêts potentiel. Compte tenu de l'absence de réaction au nombre élevé de votes d'opposition les années précédentes, nous encourageons vivement le conseil d'administration à revoir sa composition et à proposer un comité totalement indépendant comprenant des experts en matière de rémunération.

Sur la base de ces préoccupations, Candriam a voté Contre cette résolution.

¹¹ Engagement sous la modération du Comité des gestionnaires d'investissement (p22 protocollo_funzionamento_112022.pdf (comitatogestori.it))



Le vote comme reconnaissance

SAP SE

Assemblée générale annuelle du 11 mai 2023

Élément déclencheur : Lié à l'engagement passé/ en cours

Item 9 : Approbation de la politique de rémunération

Nous avons entamé un dialogue actionnarial avec SAP SE en 2020 pour exprimer nos préoccupations concernant l'influence du président non indépendant sur les comités du conseil d'administration et la structure de rémunération de l'entreprise. Nous avons soumis deux questions à l'assemblée générale des actionnaires de 2022 sur la composition du comité du personnel et de la gouvernance et sur la structure de rémunération. Bien que les réponses apportées lors de la réunion n'aient pas été satisfaisantes, l'entreprise nous a contactés pour répondre à nos préoccupations et nous faire part des changements qu'elle souhaite apporter à sa politique de rémunération.

Dans le cadre de cette politique révisée, l'entreprise prévoit de :

- Mettre en œuvre des lignes directrices en matière d'actionariat afin de veiller à ce que les intérêts des dirigeants soient alignés sur ceux des autres parties prenantes,
- Introduire des objectifs ESG dans son plan d'incitation à long terme afin de mieux refléter les performances commerciales de l'entreprise dans l'enveloppe de rémunération des dirigeants,
- Supprimer la composante des actions de fidélisation, qui était uniquement basée sur le temps,
- Supprimer le plan de primes spéciales,
- Réduire la rémunération maximale,
- Introduire un élément différé dans la rémunération incitative à court terme, ce qui renforce encore l'alignement à long terme de l'ensemble de l'enveloppe de rémunération, et
- Adopter une clause de récupération.

Dans l'ensemble, et malgré les inquiétudes qui subsistent, nous avons voté Pour cette résolution, compte tenu des changements apportés par la nouvelle politique en vue d'un meilleur alignement sur la directive SRD II.

L'actionariat actif ne se limite pas au vote. Nous utilisons également plusieurs outils pour mettre en pratique notre conviction qu'une bonne gouvernance est essentielle pour générer des performances durables à long terme. La déclaration préalable des intentions de vote et le dépôt conjoint de résolutions en font partie.

Des détails sur notre approche, ainsi que les données relatives à nos votes sont présentés dans la section Statistiques de vote.

Les entreprises n'ont pas le monopole de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'équité

Si ce titre vous semble provocateur, nous sommes heureux qu'il ait attiré votre attention. Nous tenons à souligner que tous ces sujets peuvent également faire l'objet de discussions avec les États souverains.

En 2023, à la demande de notre Comité des risques de durabilité et pour une stratégie d'investissement spécifique (en dette émergente), Candriam a mené un dialogue direct sur des questions de transparence fiscale avec un pays émergent, le Costa Rica, et ses homologues.

L'élément déclencheur de ce dialogue a été l'inscription, en février 2023, du Costa Rica sur la liste des juridictions non coopératives à des fins fiscales par le Conseil de l'Union européenne, après que le pays n'a pas respecté son engagement d'abolir ou de modifier les aspects néfastes de son régime d'exonération des revenus de source étrangère. Cette décision avait déclenché un risque important pour nos investissements dans le pays.

Pour déterminer s'il était nécessaire de céder nos positions en dette souveraine du Costa Rica, nos spécialistes de l'engagement et notre équipe d'investissement en dette des marchés émergents ont été chargés par notre comité des risques de durabilité d'initier un dialogue avec le Costa Rica. Le comité des risques a proposé un délai de six mois pour déterminer les progrès possibles et obtenir les informations requises pour statuer sur nos investissements dans le pays.

Les objectifs de notre engagement étaient triples :

- Comprendre l'approche du gouvernement face à cette situation et évaluer sa volonté d'agir.
- Comprendre le processus législatif impliqué.
- Estimer la probabilité que le pays soit retiré de la liste et le temps que cela peut prendre.

Grâce à cet engagement avec les représentants du gouvernement costaricain et d'autres parties prenantes locales, internationales et européennes (l'UE et des ONG spécialisées), nous avons pu nous faire une idée précise des positions du gouvernement costaricain, du Fonds Monétaire International et de l'UE concernant la présence du Costa Rica sur la liste grise fiscale de l'UE. Les informations que nous avons recueillies ont permis à nos équipes d'investissement et de gestion des risques d'être relativement confiantes dans le fait que le pays serait bientôt retiré de la «liste grise» de l'UE en matière de fiscalité. En effet, le gouvernement et le parlement du Costa Rica se sont fermement engagés à adopter une législation visant à retirer le pays de la liste grise fiscale de l'UE.

En septembre 2023, le Parlement du Costa Rica a adopté à la majorité absolue un projet de loi qui répondait aux préoccupations, à temps pour la réunion d'octobre 2023 du groupe de travail de l'UE. Cela a permis de retirer le Costa Rica de la liste grise fiscale de l'UE. Notre engagement, en complément du suivi continu de nos équipes d'investissement, a permis aux portefeuilles de dette des marchés émergents concernés de conserver leurs positions pendant cette période d'incertitude et de limiter les risques de liquidité et les risques financiers en conséquence.

Prospective : Qu'en sera-t-il en 2024 ?

Le monde se rend aux urnes

En 2024, environ la moitié de la population mondiale va voter : aux États-Unis, en Inde, et dans des entités supranationales (l'Union européenne)¹². Nombre de ces élections devraient avoir un impact à long terme sur l'économie mondiale, sur le commerce entre les zones, ainsi que sur les politiques et les ressources des pays, ce qui affectera directement les trajectoires ESG des pays comme des entreprises. La polarisation politique aux États-Unis, qui pourrait s'accroître en raison des prochaines élections, a entraîné les entreprises dans ces dynamiques discordantes. Nous nous attendons à ce que cette polarisation persiste en 2024 et au-delà, et qu'elle ait un impact sur les ordres du jour des assemblées générales par le biais de propositions d'actionnaires et de cartes de procuration universelles.

L'essor continu des propositions d'actionnaires

En 2024, nous nous attendons à ce que la tendance à la hausse des propositions d'actionnaires se poursuive, témoin d'une implication croissante des parties prenantes dans les processus de prise de décision des entreprises. Les facteurs qui y contribuent sont notamment l'évolution de l'environnement réglementaire, la sensibilisation accrue aux questions environnementales et sociales et l'activisme croissant des investisseurs.

La polarisation politique, tant aux États-Unis que dans le reste du monde, pourrait alimenter l'activisme des actionnaires, les investisseurs cherchant à combler les lacunes perçues en matière de responsabilité des entreprises. Alors que les entreprises sont de plus en plus contraintes de répondre aux préoccupations des parties prenantes et de s'adapter à l'évolution des normes sociétales, le nombre et la diversité des propositions d'actionnaires devraient poursuivre leur tendance à la hausse au-delà de 2024.

¹² Time Magazine, 28 décembre 2023.

[L'année électorale par excellence :](#)
[Toutes les élections dans le monde en 2024](#)

La diversité des conseils d'administration au premier plan

Le paysage réglementaire en matière d'ESG connaîtra une évolution importante en 2024 avec l'entrée en vigueur d'un certain nombre de lois, y compris des exigences en matière de reporting.

Parmi les dispositions du CSRD, la directive recommande d'améliorer la matrice traditionnelle des compétences et les divulgations obligatoires sur les antécédents des administrateurs afin de donner un aperçu plus détaillé de la manière dont chaque administrateur contribue au conseil d'administration dans le cadre de la stratégie commerciale de l'entreprise. Alors que les attentes sont accrues en matière de gestion des risques, l'accent sera mis sur la capacité des conseils d'administration à identifier et à traiter les principaux défis ESG. Cela pourrait se manifester par des élections d'administrateurs et des votes de décharge pendant la saison des votes.

Cybersécurité et intelligence artificielle

En 2024, les rapports annuels déposés sur le formulaire 10-K ou 20-F marqueront le début de l'obligation pour les entreprises calées sur l'année civile de présenter leurs cadres de gestion et de gouvernance des risques liés à la cybersécurité. Cette disposition découle de l'adoption par la SEC de la règle sur la cybersécurité en juillet 2023, car la cybersécurité et la confidentialité des données restent des risques importants que de nombreuses entreprises doivent aborder dans leurs rapports annuels. Les entités impliquées dans le développement ou l'utilisation de produits d'intelligence générative ou d'autres produits d'intelligence artificielle («IA») peuvent réfléchir à intégrer des facteurs de risque concernant les défis potentiels dans ce domaine, soit indépendamment, soit dans le cadre de considérations d'ensemble sur les risques.

Alors que l'environnement devient de plus en plus complexe et que les exigences réglementaires s'intensifient, les émetteurs doivent se préparer stratégiquement à répondre à l'évolution des attentes des parties prenantes. Cela pourrait également susciter des questions sur la capacité du conseil d'administration à identifier et à atténuer les risques liés à la cybersécurité, et toute défaillance pourrait déclencher un vote contre l'élection des administrateurs, la rémunération des dirigeants et la décharge.



Pas de pause sur le climat

Dans le dernier rapport annuel du Forum économique mondial sur les risques¹³, deux tiers des personnes interrogées ont classé les conditions météorologiques extrêmes comme le risque le plus susceptible de provoquer une crise matérielle à l'échelle mondiale cette année.

Chez Candriam, nous sommes convaincus que la protection de nos clients et bénéficiaires finaux contre les risques financiers liés au changement climatique fait partie de notre devoir fiduciaire. Quel que soit le type d'actifs ou d'émetteurs, « protéger » consiste à soutenir une transition énergétique efficace, efficiente et réaliste, ainsi que l'alignement sur des trajectoires crédibles de 1,5 °C pour les entreprises dans lesquelles nous investissons et chez les autres émetteurs.

Selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM)¹⁴ «la température mondiale annuelle était supérieure de 1,45 ± 0,12 °C aux niveaux préindustriels (1850-1900)». ¹⁵ À l'approche du seuil de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris de 2015, les dirigeants des institutions régionales et mondiales appellent à l'action.¹⁶

Nos clients, et notamment ceux qui sont membres de l'initiative Net Zero Asset Owner, encouragent notre engagement actif. Les particuliers qui sont les détenteurs finaux de nos fonds communs de placement pour les particuliers, et en particulier les clients de Belfius, notre partenaire exclusif en Belgique pour la clientèle des particuliers, nous interpellent aussi régulièrement par l'intermédiaire de leurs conseillers bancaires. Nous écoutons activement leurs voix et veillons à ce que leurs priorités déterminent nos orientations.

Candriam NZAMi Commitment

Candriam a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAMi) en novembre 2021, soutenant l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius.

Nous nous sommes engagés à :

- Objectif d'engagement pour 2025: Dialoguer avec les 40 entreprises qui contribuent le plus à l'Intensité Moyenne Pondérée de Carbone (IMPC) de notre périmètre Net Zero d'ici 2025.

>> Statut = Objectif atteint : À la fin de l'année 2023, nous avons dialogué avec 52 émetteurs, représentant 53 % de l'IMPC de notre périmètre Net Zero.

- Objectif d'engagement pour 2030: D'ici à 2030, nous aurons dialogué (avec succès) ou aurons initié des démarches d'engagement avec les responsables de plus de 70 % des émissions financées (statut "net zéro"), via des engagements directs ou collaboratifs. Les 100 plus grands contributeurs à nos émissions financées seront soit "nets zéro", soit engagés dans un dialogue direct.

>> Statut = En cours : Nous sommes actuellement engagés dans des dialogues avec 52% de nos émissions financées (empreinte carbone). Nos 60 principaux contributeurs font actuellement l'objet d'une évaluation "Net Zero", et 20 engagements sont en cours¹⁷

¹³ [WEF The Global Risks Report 2024.pdf \(weforum.org\)](#)

¹⁴ Au sein du système des Nations unies, l'OMM est la principale autorité en ce qui concerne l'atmosphère terrestre, ses interactions avec la terre et les océans, ainsi que les conditions météorologiques, les régimes climatiques et les ressources en eau qui en découlent. [Vue d'ensemble \(wmo.int\)](#)

¹⁵ [L'OMM confirme que 2023 bat le record mondial de température](#)

¹⁶ "Les actions de l'humanité brûlent la Terre. 2023 n'était qu'un aperçu de l'avenir catastrophique qui nous attend si nous n'agissons pas maintenant", a déclaré Antonio Guterres, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU). "Nous devons réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et accélérer la transition vers les sources d'énergie renouvelables", a déclaré Celeste Saulo, secrétaire général de l'OMM, ; "Une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre est le seul moyen d'enrayer la hausse des températures mondiales". a déclaré Samantha Burgess, directrice adjointe du service Copernicus sur le changement climatique.

¹⁷ L'IMPC et l'empreinte carbone sont deux mesures distinctes que nous suivons de près pour décarboniser notre portefeuille. Cela explique pourquoi, sur les 52 émetteurs qui ont été sélectionnés sur la base de l'indice IMPC le plus élevé, seuls 20 d'entre eux figurent également parmi ceux dont l'empreinte carbone est la plus élevée.

Vous voulez en savoir plus sur le NZAMi ?

[CANDRIAM - L'initiative Net Zero Asset Managers](#)

En dépit d'une prise de conscience mondiale croissante et même d'une certaine anxiété, l'année 2023 a une fois de plus démontré que l'engagement en faveur du climat n'est pas un long fleuve tranquille.



Le climat sur le bulletin de vote : les gestionnaires d'actifs confrontés à des pressions contradictoires

Le vote est le principal mécanisme par lequel les investisseurs responsables exercent une pression en matière de bonne gouvernance. Les décisions de vote des gestionnaires d'actifs font l'objet d'un examen de plus en plus minutieux, plusieurs organisations à but non lucratif publiant des analyses périodiques sur la manière dont les grands gestionnaires d'actifs votent sur les résolutions clés¹⁸.

Alors que la polarisation politique fait son entrée sur le terrain de l'engagement et dans les paysages réglementaires, les deux côtés de l'Atlantique évoluent dans des directions et sur des voies différentes, laissant les gestionnaires d'actifs mondiaux opérer dans un univers d'autant plus complexe et en quelque sorte contradictoire. Cette année, les élections aux États-Unis auront une influence considérable sur l'environnement - mais dans quelle direction ? Des recherches menées par les universités de Harvard et de Columbia montrent que, sous l'administration Trump, plus de 100 réglementations environnementales ont été annulées ou abrogées¹⁹, parmi lesquelles le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris.

Un groupe de grands investisseurs institutionnels britanniques a rencontré ses gestionnaires d'actifs au cours du second semestre 2023 en raison de préoccupations «concernant un décalage entre le vote par procuration des gestionnaires d'actifs et les principales assemblées générales des sociétés pétrolières et gazières européennes»²⁰. Les gestionnaires d'actifs ont été accusés d'avoir une vision à court terme dans leurs votes, contrairement aux points de vue de leurs clients grands investisseurs.

Entre-temps, le procureur général (républicain) du Tennessee a demandé à dix grandes sociétés de gestion d'actifs des

informations sur leur approche du changement climatique, suggérant qu'elles manquent à leurs obligations fiduciaires en prenant en compte les questions environnementales et sociales dans leurs décisions d'investissement.²¹ Les accusations connexes mentionnent expressément que les objectifs ESG des gestionnaires d'actifs ont été clairement démontrés par l'historique des votes des actionnaires et les interactions avec les entreprises. Plus récemment (janvier 2024), ExxonMobil, l'entreprise pétrolière et gazière américaine dont la capitalisation boursière dépasse les 400 milliards de dollars, a intenté une action en justice contre Follow This, un groupe néerlandais de défense du climat, afin de l'empêcher de déposer une proposition d'actionnaire sur le climat en vue d'un vote sur les objectifs de réduction des émissions indirectes (Scope 3).²²

En raison de ces forces contradictoires, les grands gestionnaires d'actifs risquent de perdre progressivement leur pouvoir de vote :

- Du côté européen de l'Atlantique, les investisseurs institutionnels tentent de plus en plus de reprendre le contrôle des décisions de vote sur le climat en ayant leur propre politique de vote sur le climat et en la faisant appliquer par tous leurs gestionnaires d'investissement, fournissant un soutien global aux résolutions sur le climat et en s'assurant d'exercer pleinement leur influence en tant qu'actionnaires.
- D'autre part, les grands gestionnaires d'actifs offrent désormais aux clients des fonds communs - y compris les investisseurs privés individuels - la possibilité de voter individuellement, ce qui les prive progressivement de l'influence qu'ils pourraient avoir en matière de vote.

¹⁸ [Reclaim-Finance_Climate-Votes-2023_VF-1.pdf \(reclaimfinance.org\)](#), ShareAction's [Voting-Matters-2023.pdf \(assets-servd.host\)](#) and Ceres' [Hot and Cold: HComment les gestionnaires d'actifs ont voté sur les propositions d'actionnaires liées au climat en 2022 et ce que cela signifie pour 2023 \(ceres.org\)](#)

¹⁹ [L'administration Trump a annulé plus de 100 règles environnementales. Voici la liste complète. - Le New York Times \(nytimes.com\)](#)

²⁰ *Les gestionnaires d'actifs risquent de perdre des mandats à cause du vote ESG*, Ignites Europe, 22 septembre 2023

²¹ [Action pour le climat 100+](#)

²² [ExxonMobil s'en prend aux groupes d'actionnaires spécialisés dans le climat \(ft.com\)](#)

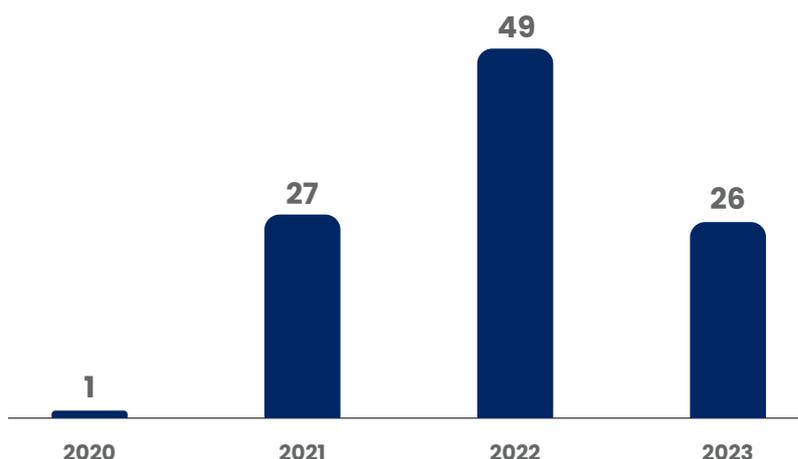
Depuis des années, et en particulier depuis la montée en puissance de la dynamique de vote « Say-on-Climate »²³, Candriam pousse à voter pour des stratégies climatiques qui soient compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris, mais en appuyant toujours nos votes sur une analyse appropriée de la matérialité associée pour l'entreprise considérée, avec une vue sur les risques et les opportunités liés aux activités économiques.

Les politiques de vote de Candriam prônent l'alignement sur l'Accord de Paris de 2015. Depuis quelques années, et en particulier depuis l'essor des résolutions « Say-on-

Climate », Candriam continue d'étayer ses votes par des analyses. Nous examinons les détails de la résolution, la matérialité pour l'entreprise concernée et la prise en compte des risques et des opportunités liés aux activités économiques.

En 2023, le nombre de soumissions « Say-on-Climate » (SOC) lors des assemblées générales annuelles (AGA) a diminué, marquant la première baisse de ce type depuis l'introduction des SOC en 2020. Au niveau mondial, il y a eu 27 soumissions SOC en 2021, 49 en 2022 et 26 en 2023.

Nombre de résolutions SOC approuvées depuis 2020 (au niveau mondial)



Ce déclin reflète principalement la tendance anti-ESG en Amérique du Nord et la tendance « cyclique » des SOC, à notre avis. En d'autres termes, lorsque les émetteurs soumettent un SOC au vote de leurs actionnaires, ils n'en soumettent généralement pas d'autre pendant quelques années.

Cela a eu un impact direct et assez impressionnant sur les sociétés cotées dans les pays anglophones. L'année dernière (2022), les entreprises du Royaume-Uni, d'Australie, d'Afrique du Sud, du Canada et des États-Unis ont vu un total de 27 votes Say-on-Climate, contre 9 cette année (2023) ! Nous constatons également que les SOC ont du mal à se développer au-delà des marchés développés.

²³ L'expression "Say-on-Climate" (SOC) désigne une résolution parrainée par la direction demandant aux actionnaires de valider la stratégie climatique ou la stratégie de transition mis en place par l'entreprise. Un SOC peut désigner soit une résolution demandant aux actionnaires d'approuver la stratégie elle-même, soit une résolution cherchant à approuver les résultats obtenus au cours de l'exercice financier précédent par rapport à une stratégie climatique précédemment approuvée.



Fusionner le vote et l'engagement : Vers l'objectif climatique de 1,5°C

Say-on-Climate

En 2024, nous étendrons la déclaration préalable de nos intentions de vote à tous les SOC pour lesquels nous sommes en mesure de voter, que nous votions Pour ou Contre. Notre déclaration publique a pour objectif d'alerter sur les situations particulières et encourage les démarches d'engagement avec les émetteurs en amont du vote.

Le déclin global des votes SOC s'applique également à Candriam. En 2023, nous avons reçu et voté 18 résolutions «Say-on-Climate», contre 32 l'année dernière.

Nous avons néanmoins soutenu relativement plus de SOC en 2023 qu'en 2022 (44 % cette année contre 19 % en 2022). Nous pensons que cela est dû fait que les stratégies SOC venant de France ont été soumises au vote cette année. En effet, étant donné que la France est l'un des marchés les plus avancés en termes de réglementation et d'exigences climatiques, la précision française des SOC a définitivement «élevé le niveau» en 2023, ce qui nous a permis d'augmenter notre nombre de votes Pour.

Nous considérons les résolutions «Say-on-Climate» comme un sujet légitime pour les assemblées annuelles, mais nous aimerions qu'elles offrent suffisamment d'informations pour que tout investisseur puisse voter en connaissance de cause. Par exemple, en France, nous avons collaboré sur les questions de transparence et de pertinence avec le gouvernement et les autorités de marché au cours de l'année 2023.

Chaque année, nous mettons à jour notre politique de vote en fonction du consensus scientifique à propos de ce que signifie pour une entreprise spécifique d'un secteur spécifique d'être alignée sur la trajectoire 1,5°C. Par exemple, en novembre 2023, l'AIE a estimé que les compagnies pétrolières et gazières intégrées «devraient consacrer 50 % de leurs dépenses d'investissement à des projets d'énergie propre d'ici 2030, en plus des investissements nécessaires pour réduire les émissions liées à leurs propres activités»²⁴. Ce calcul sera désormais pris en compte dans notre évaluation de la solidité des stratégies climatiques des émetteurs.

²⁴ [L'industrie pétrolière et gazière est confrontée à un moment de vérité - et à une opportunité d'adaptation - alors que la transition vers les énergies propres progresse - Actualités - AIE](#)

²⁵ Le périmètre initial comprend 60,5 % des fonds ouverts SFDR Article 8 et 9 de marque Candriam, soit 17 % de nos actifs sous gestion. Ce chiffre sera progressivement porté à 100 % d'ici à 2050..

Au cours de l'année 2023, nous avons co-déposé des résolutions liées au climat et introduit des déclarations en AGA liées au climat pour plusieurs des entreprises dans lesquelles nous investissons. De plus amples informations sont disponibles dans la section «Les votes en détail».

Campagne d'engagement Net Zero dédiée aux entreprises

La campagne pluriannuelle d'engagement Net Zero de Candriam vise à encourager les entreprises détenues en portefeuille à s'aligner sur une trajectoire de 1,5°C pour limiter le réchauffement climatique. Cette initiative découle de l'engagement pris par Candriam de réduire ses émissions à zéro d'ici 2050 ou plus tôt, dans le cadre de l'initiative «Net Zero Asset Managers». Notre stratégie d'engagement comprend un programme en plusieurs étapes visant à soutenir les entreprises dans leur démarche de décarbonation, avec des mesures telles que le dépôt de résolutions d'actionnaires et le vote actif par procuration. Notre campagne d'engagement ne vise pas uniquement les entreprises cotées en bourse pour lesquelles nous pouvons voter activement. Les cibles ont été sélectionnées en fonction de leur contribution à l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille de Candriam, des priorités des clients, des informations obtenues lors de l'analyse ESG, ainsi que de la représentation sectorielle. Les stratégies d'investissement à la fois en actions et en obligations font également partie de notre périmètre Net Zero.²⁵

Que disent nos experts ?

Lisez [l'entretien](#) que nous leur avons consacré en 2023.

Par conséquent, **nous ciblons à la fois les entreprises cotées et non cotées**, toutes issues de «secteurs à fort enjeu», **ainsi que les sociétés financières qui financent ces secteurs à fort enjeu**. L'inclusion de données financières dans le champ d'application de notre périmètre «Net Zero» a été vivement demandée par nos clients institutionnels.

Les premiers efforts d'engagement ont reçu des réponses positives et les dialogues sont engagés, malgré les défis et les éléments venant perturber les objectifs à court terme liés aux sécheresses, à la géopolitique, etc. Au cours de l'année 2023, nous avons contacté directement 52 entreprises, et organisé près de 30 échanges téléphoniques, avec 3 réunions en personne, et de nombreux échanges de courriels.

Pour la majorité des entreprises ciblées, nous avons procédé à un échange direct. Pour une douzaine d'autres, nous continuerons probablement à collaborer avec d'autres investisseurs, afin de maximiser notre effet de levier. Nous établissons des relations de confiance en faisant preuve de transparence dans nos motivations et nos objectifs en tant qu'investisseurs. Nous signalons que notre évaluation de la stratégie de transition interne des entreprises investies est très importante, en particulier dans le cadre d'un dialogue actionnarial qui est censé durer plusieurs années.

Une approche proactive avec les émetteurs dans une démarche de dialogue actionnarial peut être renforcée en :

- exposant clairement le fait que nous dépensons des ressources pour mener ce dialogue avec eux, à la fois parce que nous sommes mandatés par nos clients pour le faire et parce que *nous voulons rester investis et croire en leur capacité à répondre à nos attentes.*
- Reconnaisant que notre demande peut parfois exiger de leur part du temps, des ressources et de l'énergie.
- Reconnaisant que les représentants des émetteurs peuvent être confrontés à leurs propres obstacles internes, en dépit d'un désir sincère d'apporter des changements
- Rappelant qu'étant donné qu'un grand nombre de gestionnaires d'actifs et d'émetteurs s'efforcent d'atteindre l'objectif du «Net Zero», la collaboration et le partage d'idées peuvent être mutuellement bénéfiques.

Nos objectifs sont les suivants

1. clarifier les aspects peu clairs de la stratégie de l'émetteur qui pourraient rester flous, et
2. Identifier les obstacles restants qui pourraient empêcher la mise en place d'une stratégie climatique alignée sur les Accords de Paris. Nous définissons nos exigences en collaboration avec nos équipes d'investissement, les experts sectoriels et thématiques ESG, etc.

Jusqu'à présent, nous avons identifié des objectifs et des calendriers d'engagement clairs pour 20 entreprises ciblées par l'engagement Net Zero. Nous prévoyons de mettre en place des plans d'engagement détaillés pour toutes les entreprises cibles d'ici la fin de l'année 2024.

Sur les 20 entreprises avec lesquelles nous sommes engagés dans des démarches d'amélioration, nous avons déjà obtenu plusieurs progrès.

Darling Ingredients

Darling Ingredients Inc. collecte et recycle les sous-produits de la transformation animale et les huiles de cuisson usagées des restaurants, transformant les déchets en produits tels que le suif, la farine de viande et d'os, et la graisse jaune, qui sont vendus aux États-Unis et à l'étranger.

L'entreprise est très réactive aux initiatives d'engagement. Candriam a partagé plusieurs objectifs d'engagement à court terme à la mi-2023, nos principales demandes étant :

- la divulgation claire de leurs émissions de scope 3,
- des délais de réalisation des objectifs climatiques pour chaque scope,
- une amélioration de la divulgation des dépenses d'investissement vert et des activités de lobbying.

Avant la fin de l'année 2023, Darling a publié ses émissions détaillées du scope 3 et s'est engagée à fixer des délais précis en face de ses objectifs de réduction des trois scopes.

En ce qui concerne les besoins concernant les dépenses d'investissement et de lobbying, nous avons partagé les meilleures pratiques de l'industrie.

Nous attendons avec impatience les prochaines communications d'informations.

Veolia Environment

Veolia Environnement propose des services dans les domaines de l'eau, de l'énergie et du recyclage des déchets. Au cours de l'année 2023, nous avons eu de nombreux échanges constructifs, et établi une série de quatre objectifs clairs pour leur stratégie de transition.

1. des SOC aux assemblées générales annuelles
2. des objectifs scientifiques
3. Une rémunération qui intègre des indicateurs climatiques clairs.
4. Un objectif plus ambitieux pour la capture du méthane

En janvier 2024, Veolia a indiqué qu'elle travaillait sur les SOC et la rémunération, sans avoir encore pris d'engagement formel. Ils ont reçu leur nouvelle trajectoire CO2 Scopes 1/2/3 de SBTi, et sont compatibles avec l'objectif 1,5°C et visent le Net Zero d'ici 2050. Leur nouvelle stratégie devrait notamment inclure un objectif de taux de capture du méthane plus élevé dans leurs décharges.

Le succès est à l'horizon.



Société Générale

Société Générale SA est une banque commerciale et de détail, un courtier et un gestionnaire d'actifs.

Nous collaborons étroitement avec la Société Générale depuis deux ans, à la fois dans le cadre de notre engagement Net Zero et en tant que tête du Groupe des Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique (IIGCC) pour la Société Générale. Face à la combinaison de l'engagement et de la pression exercée par de multiples parties prenantes, la SG a apporté des améliorations substantielles à sa politique climatique.

En septembre 2023, ils ont fixé des objectifs sectoriels ambitieux, notamment une réduction de 70 % du financement du pétrole et du gaz en termes absolus d'ici 2030, par rapport à la base de 2019, et l'arrêt du financement des sociétés "pure play" dans le secteur du pétrole et du gaz en amont, ainsi que des projets entièrement nouveaux. Il est nécessaire de mettre un terme à l'expansion des combustibles fossiles pour s'aligner, dans le pétrole et le gaz, sur l'objectif climatique de 1,5°C. Toutefois, les entreprises publiques seront exemptées de ces engagements et resteront donc finançables.

La banque s'est engagée à fournir des informations plus détaillées sur les exclusions de clients - car l'atteinte d'une réduction de 70 % en termes absolus d'ici 2030 entraînera inévitablement l'exclusion de certains clients.

Nous sommes en train d'identifier d'autres objectifs, par exemple l'acceptation de la responsabilité des émissions facilitées. Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) a publié des recommandations sur les émissions hors bilan en décembre 2023.

identification des prochaines étapes en cours.

Engagement climatique avec les États souverains

Jusqu'en 2020, notre engagement en matière de climat auprès des États souverains se limitait à soutenir des déclarations publiques telles que la déclaration de Global Investors sur la crise climatique dans le cadre de l'Investor Agenda. L'engagement doit être adapté au type d'actif, au type d'émetteur et à la zone géographique.

Les décisions d'investissement reposent sur une multitude de facteurs et sur les risques qui y sont associés. Le changement climatique est un risque d'investissement, qui plus est en pleine croissance. Les risques climatiques doivent être intégrés dans les décisions d'investissement.

Le climat et l'adaptabilité de l'économie au changement climatique sont l'un des facteurs, sinon le facteur, qui pèse le plus lourd actuellement dans l'équation des obligations souveraines. Les gestionnaires de portefeuille doivent être en mesure d'évaluer les performances climatiques des économies nationales et la capacité d'adaptation au climat des gouvernements et des économies.

L'engagement climatique avec les émetteurs souverains complète l'engagement avec les entreprises. Les entreprises ne peuvent pas réaliser leur transition vers une économie bas-carbone si les pays dans lesquels elles opèrent ne mettent pas en place des stratégies adéquates de soutien à cette transition.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé en 2022 d'accroître nos activités de stewardship avec les émetteurs souverains. Notre première étape a été de jouer un rôle actif dans un groupe pilote d'engagement collaboratif souverain, coordonné par l'UNPRI et axé sur la manière dont l'Australie s'attaque au changement climatique.

Nous avons rejoint cette initiative pour deux raisons. Tout d'abord, l'objectif de l'initiative est de convaincre le gouvernement australien de prendre toutes les mesures possibles pour atténuer le changement climatique, à la fois

conformément à l'objectif de 2°C de l'Accord de Paris, et de poursuivre également l'idéal de 1,5°C. Deuxièmement, en tant qu'initiative pilote, il s'agit d'une occasion unique d'acquérir des connaissances et de l'expérience dans les méthodes d'engagement avec les souverains sur des sujets sensibles.

L'engagement porte sur trois domaines :

- les risques et opportunités liés à la transition (trajectoires 1,5°C et Net Zero)
- l'évaluation des risques physiques (manquante en Australie)
- les évolutions du marché (finance durable, divulgation, taxonomie, initiatives en matière d'obligations vertes)

Cet engagement collaboratif pilote est à double sens. D'une part, nous aidons les gouvernements nationaux et régionaux australiens à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à renforcer la résistance au changement climatique, tout en réduisant notre exposition aux risques liés à l'incapacité de passer rapidement à une économie nette zéro à l'échelle mondiale.

Pour l'Australie, cet engagement permet aux gouvernements australiens d'acquérir des connaissances et des informations sur :

- la manière dont les investisseurs évaluent l'alignement des États sur le changement climatique.
- les attentes globales des investisseurs et du marché concernant le risque climatique et la réponse souveraine.
- d'autres éléments de compréhension des pratiques et activités des investisseurs qui aident les entités australiennes à répondre au changement climatique.

Plus d'informations sur le programme pilote des PRI en Australie ?

[Collaborative Sovereign Engagement on Climate Change | PRI Web Page | PRI](#)

Vous voulez en savoir plus sur cette déclaration collaborative ?

[Plaidoyer politique | The Investor Agenda](#)

Pour les investisseurs, nous nous attaquons :

- aux risques liés aux investissements dans la dette souveraine australienne (y compris une éventuelle dégradation des notes).

- à la compétitivité de l'économie australienne (y compris l'environnement en Australie pour les entreprises détenues en portefeuille).
- aux risques systémiques ou systématiques auxquels les investisseurs diversifiés ou universels sont confrontés du fait de leur exposition à l'économie mondiale.

Les résultats sont très prometteurs. Chacun des quatre domaines s'engage au sein du groupe. Par souci d'efficacité, le groupe d'engagement est divisé en trois groupes de travail, chacun responsable de l'engagement avec certains des quatre types de parties prenantes : le gouvernement fédéral, les sous-souverains (par exemple, les gouvernements des États) et les autorités et régulateurs nationaux. Candriam fait partie du groupe de travail qui collabore avec le gouvernement fédéral.

Cet engagement est en cours. Comme les participants ont été activement impliqués et que l'Australie a montré sa volonté de développer ce type d'initiative, une poursuite du succès pourrait conduire à d'autres engagements collaboratifs avec des souverains.

L'engagement fait partie intégrante de l'investissement d'impact

Avec des formes d'engagement qui dépendent du type d'actif et d'instrument, les investissements d'impact représentent un type de coopération encore différent.

Lorsque nous investissons dans des obligations vertes, sociales, durables ou liées à la durabilité (que nous appelons collectivement «obligations durables»), notre processus d'investissement exige que les émetteurs produisent un rapport d'impact complet au moins une fois par an, fournissant une granularité sur l'utilisation des fonds et les indicateurs clés de performance. Nos équipes ESG et de gestion de portefeuille évaluent en permanence ces facteurs pour les positions en portefeuille ainsi que pour les investissements potentiels. Si le rapport d'impact manque de clarté, de données ou de granularité, nous engageons un dialogue avec l'émetteur dans le but d'obtenir les données et à améliorer la divulgation future, et si l'émetteur ne répond pas à nos exigences, nous sortons de nos fonds la position en question.

Le capital-investissement est un autre domaine où le stewardship comprend une forme unique d'engagement. Pour notre stratégie Candriam Impact One, un fonds de fonds de private equity, notre engagement s'opère à deux niveaux : directement avec les gestionnaires de nos fonds sous-jacents, qui à leur tour nous rendent compte des dialogues menés avec chacune de leurs entreprises sous-jacentes. Étant donné que les investissements concernent des entreprises privées, en phase de démarrage, et qu'elles sont créées dans le but d'atteindre simultanément des ICP environnementaux/sociaux et des objectifs financiers, l'«engagement» des gestionnaires de fonds comprend une assistance technique, ainsi que des conseils sur l'impact et autres systèmes de reporting, les stratégies et les business plans. Les gestionnaires de fonds sont souvent des spécialistes de l'industrie ayant une expérience opérationnelle dans les entreprises qu'ils financent, comme c'est généralement le cas dans le domaine du capital-investissement. Avant tout investissement, nous mettons en place un partenariat complet avec tous nos fonds sous-jacents, en les aidant dans le reporting de leurs performances extra-financières, en engageant des dialogues constructifs et en participant à leurs comités d'impact en tant qu'observateurs.



La biodiversité à la hausse

L'intérêt des investisseurs pour la biodiversité augmente de façon exponentielle – on pourrait dire que 2023 a été l'année de la biodiversité dans la finance. L'adoption en décembre 2022 du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming Montréal²⁶ marque une étape importante en aidant les investisseurs à mettre les concepts en pratique.

Que nous dit la science ? Étant donné la complexité de la science de la biodiversité, certains investisseurs peuvent s'interroger sur ses liens avec la performance des investissements et sur l'importance que l'on devrait lui accorder. Nous pensons que la science révèle des risques tangibles qui pourraient affecter non seulement les structures sociétales et économiques, mais aussi la valeur des investissements. En outre, les entités dont les titres sont détenus dans les portefeuilles influencent directement la biodiversité, créant ainsi une boucle rétroactive cruciale pour la durabilité des portefeuilles.

Le concept de «double matérialité» de la Commission européenne offre un cadre utile pour comprendre ces liens : nos activités commerciales et financières ont un impact sur la biodiversité, ce qui pose des risques pour la société et

Vous souhaitez découvrir l'ensemble de notre approche de la biodiversité ? :

[Tout est là](#)

Promouvoir les normes de divulgation

La Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) travaille à l'élaboration d'un nouveau cadre ambitieux. L'objectif est de créer un cadre normalisé permettant aux organisations de rendre compte des risques et opportunités financiers liés à la nature. L'objectif est de permettre aux entreprises de comprendre leur lien à double niveau de matérialité avec la nature, tout en préconisant des mesures visant à atténuer à la fois les impacts et les risques.

Ce cadre, dévoilé en 2023, se compose de deux éléments principaux : la méthode LEAP, qui évalue les effets d'une entreprise sur la biodiversité et sa dépendance à l'égard de

²⁶ [15/4. Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework \(cbd.int\)](#)



l'environnement, et les risques liés à la biodiversité menacent à leur tour notre système financier.

Les émetteurs dans lesquels nous investissons sont confrontés à des défis croissants liés à l'épuisement des ressources naturelles et à la perte de biodiversité, et doivent en conséquence ajuster leurs stratégies, leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et leurs pratiques de reporting. En tant qu'investisseurs, nous sommes donc exposés à ces risques.

L'engagement sera essentiel pour accélérer l'intégration de la biodiversité dans les investissements, pour améliorer à la fois le niveau de divulgation et la gestion de la biodiversité. Il est également nécessaire, pour cibler les efforts d'engagement, de disposer de données précises au niveau des actifs des émetteurs, si nous voulons nous attaquer aux impacts et aux risques les plus importants en matière de biodiversité et promouvoir un changement effectif. Comme nous l'avons constaté au fil des ans avec le changement climatique, les grands investisseurs joueront un rôle déterminant, et Candriam intègre pleinement les besoins et les demandes de ces investisseurs lorsqu'elle met au point son approche et ses actions d'engagement dédiés à la biodiversité.

Plus d'informations sur le site de [TNFD](#)!

Candriam publiera ses propres données dans ce cadre de la TNFD, et nous encourageons vivement les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter elles aussi les

recommandations du TNFD en matière de publication des données.

Déclaration préalable des intentions de vote : la nature au cœur des assemblées générales annuelles

Nous avons soutenu l'ensemble des 11 résolutions d'actionnaires relatives à la nature soumises à notre vote en 2023.

Conformément à la déclaration de l'Alliance des investisseurs pour une solution au plastique (Plastic Solution Investors Alliance) que nous avons signée en 2018 et à la déclaration de VBDO Plastic que nous avons signée en 2023, nous avons soutenu toutes les résolutions d'actionnaires co-déposées par As You Sow. Ceux-ci ont demandé à Dow Inc, Yum ! Brands, Amazon.com, Exxon Mobil, The Kroger Co. et Constellation Brands de rendre compte des efforts déployés

pour réduire l'utilisation du plastique, de l'impact de demande de réduction de plastique ou du soutien à l'économie circulaire pour les emballages.

Sur les onze résolutions relatives à la nature, six ont reçu plus de 25 % de soutien de la part des actionnaires (30 % en moyenne) et cinq ont obtenu entre 7 % et 15 % de soutien (11,6 % en moyenne). La principale différence entre ces deux groupes a été le soutien apporté par les recommandations des principales sociétés de vote par procuration (recommandant de voter Pour dans le premier cas, Contre dans le second). Bien qu'aucune de ces résolutions n'ait été adoptée, le niveau de soutien observé est important et confirme l'intérêt des investisseurs pour ce sujet.

De telles résolutions peuvent également bénéficier de notre système de pré-déclaration des intentions de vote, comme la résolution des actionnaires de Constellation Brand demandant un «Rapport sur le soutien à l'économie circulaire pour les emballages» lors de l'AGA de juillet 2023.

Plongez dans l'univers de [Plastic Solutions Investor Alliance](#)

Dialogues avec les émetteurs : Les déclarations pour ouvrir la voie

Les entreprises ne sont pas nos seules cibles d'engagement. En tant que signataires de longue date de déclarations liées à la biodiversité (par exemple, la déclaration de la Plastic Solutions Investors Alliance et, plus récemment, les déclarations de VBDO Plastic), nous nous sommes joints en 2022 à 150 autres institutions financières pour demander aux gouvernements d'adopter un Cadre Mondial pour la Biodiversité.

Notre déclaration commune, faite par les dirigeants de l'industrie financière en amont de la COP1527, appelle les gouvernements à stopper et à inverser la perte de la nature d'ici à 2030. Nous sommes convaincus que la déclaration a contribué au succès de la COP15 et à l'adoption du Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal, qui s'attaque

à la perte de biodiversité et vise à restaurer les écosystèmes et à protéger les droits des populations autochtones par des mesures concrètes.

Les déclarations ne suffisent pas - nous continuons à engager des dialogues avec les émetteurs, comme le montrent les études de cas ci-après.

Accéder au site [Déclaration du secteur financier sur la biodiversité Pour la COP15 | Page web des PRI | PRI](#) (unpri.org)

²⁷ C'est-à-dire la conférence des Nations unies sur la biodiversité, COP 15, décembre 2022 (à Montréal).

Nature Action 100, un engagement collaboratif

En rejoignant Nature Action 100 au cours du second semestre 2023, nous faisons partie des premiers signataires. Collectivement, le groupe de 200 investisseurs représente plus de 28 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

NA100 est une initiative mondiale d'engagement d'investisseurs visant à stimuler l'ambition et l'action des entreprises pour inverser la tendance à la perte de la nature et de la biodiversité.

L'initiative s'adresse aux entreprises des secteurs jugés systémiquement déterminants pour inverser

la tendance à la perte de la nature et de la biodiversité d'ici à 2030.

Le secrétariat du groupe et le groupe de travail sur l'engagement avec les entreprises est codirigé par Ceres et le groupe d'Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique (IIGCC), tandis que le Groupe Consultatif Technique est codirigé par la Fondation Finance for Biodiversity et Planet Tracker.

L'engagement, avec 100 cibles, investisseurs institutionnels, a commencé à l'automne 2023, et des contacts sont en cours. Candriam fait partie de six de ces groupes d'engagement avec les entreprises.

Engagement sur l'huile de palme, campagne directe

Il s'agissait de notre première campagne directe consacrée à la biodiversité. L'huile de palme est une matière première pour notre engagement en faveur de la biodiversité, car il s'agit de l'huile végétale la plus largement utilisée dans la quasi-totalité des produits quotidiens des ménages. Dans le même temps, son approvisionnement est très surveillé et la traçabilité dans la chaîne de valeur reste un défi.

L'UE est un importateur important d'huile de palme. La nouvelle réglementation de l'UE sur la déforestation exige que les entreprises qui achètent des matières premières clés conduisent des due diligence sur la chaîne de valeur afin de s'assurer que les produits ne résultent pas d'une déforestation récente (après 2020), d'une dégradation des forêts ou d'une violation des lois environnementales et sociales locales. Cette responsabilité se répercute sur les entreprises dans lesquelles investissent nos stratégies d'investissement durable.

Nous avons utilisé une approche centrée sur la chaîne de valeur pour identifier un ensemble d'objectifs restreint mais pertinent, en établissant des priorités sur la base de notre modèle exclusif d'impact sur la biodiversité et de nos positions en portefeuille.

Nous avons élaboré un cadre d'évaluation de l'huile de palme basé sur le TNFD et l'avons pré-rempli avec les données publiquement disponibles, et l'avons envoyé à neuf entreprises. Nous leur demandons de compléter et/ou de corriger les données relatives aux indicateurs de performance clés.

Sur la base de ce retour d'information, nous avons partagé les meilleures pratiques identifiées au sein du groupe, et suggéré des pistes pour les mettre en œuvre. La prochaine étape consistera à analyser les réponses des entreprises à l'issue de cette phase, à mettre à jour notre modèle en fonction des résultats, et à poursuivre notre engagement. Nous prévoyons que 2024 verra une croissance exponentielle des discussions entre investisseurs et entreprises sur la biodiversité, y compris potentiellement des entreprises dont l'activité peut offrir des solutions de préservation et de restauration de la biodiversité (par exemple, l'agriculture régénérative, les technologies de mesure de la biodiversité, etc.)

Vous trouverez les attentes de Nature Action 100 à l'égard des entreprises sur leur [site web](#)

Les Souverains et la déforestation, l'IPDD, l'engagement collaboratif

Le Investor Policy Dialogue on Deforestation est une coalition de 79 investisseurs de 20 pays, représentant environ 10 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, ayant pour objet de promouvoir l'engagement des parties prenantes pour la préservation des biomes vitaux et la réduction de la déforestation illégale. Les initiatives sont organisées en trois groupes de travail : **le Brésil, l'Indonésie** et **les Pays consommateurs**. Candriam est actif dans les deux groupes Brésil et Indonésie.

IPDD Brésil :

Depuis l'élection en 2023 du président Lulu au Brésil, l'administration a fait des efforts notables, notamment en s'engageant à atteindre une déforestation nulle d'ici 2030. La déforestation a connu une baisse encourageante de 22 % au cours de la première année du nouveau gouvernement.

En avril 2023, des représentants du groupe de travail du IPDD Brésil ont rencontré en personne le ministère brésilien de l'environnement, le ministère du budget et de la planification, le ministère des peuples autochtones, la banque centrale du Brésil et d'autres organismes.

Quelle est la prochaine étape pour 2024 ? Les priorités à court terme sont la mise en œuvre du code de la forêt, l'introduction de la traçabilité et l'accès aux données, et le contrôle des agences chargées de faire respecter la législation en matière d'environnement et de droits humains.

IPDD Indonésie :

Les dernières analyses de Global Forest Watch indiquent que l'Indonésie a réduit sa perte de forêt primaire plus que tout autre pays au cours des dernières années, avec une réduction impressionnante de 64 %.

En 2023, le groupe de travail a continué à travailler avec les agences gouvernementales, en particulier la Bourse et la Chambre de commerce (KADIN), signant un protocole d'accord avec KADIN.

Quelle est la prochaine étape pour 2024 ? Après

l'élection présidentielle de février 2024, le groupe de travail s'engagera avec les agences gouvernementales au cours du second semestre, après la définition de nouvelles politiques. Dans l'intervalle, le groupe de travail se concentrera sur les acteurs du secteur privé.

IPDD Pays consommateurs

L'IPDD Pays Consommateurs, lancé en 2022, mène des campagnes d'engagement auprès des autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes dans les principales régions de consommation (Union européenne, États-Unis, Royaume-Uni, Chine) qui débattent ou mettent en œuvre des réglementations sur les produits « zéro déforestation ». L'objectif est de soutenir les réglementations portant sur le plus grand nombre possible de produits et de les mettre en œuvre dans un délai raisonnable.

En 2023, le groupe s'est concentré sur la cartographie des parties prenantes et l'analyse de nouvelles réglementations telles que le règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation et la loi américaine sur les forêts (Forest Act).

Quelle est la prochaine étape pour 2024 ? Les élections présidentielles et législatives aux États-Unis, les élections générales au Royaume-Uni et les élections parlementaires européennes sont toutes prévues pour 2024. En fonction des résultats des élections, ces questions pourraient orienter l'ordre du jour du groupe de travail.

Vous voulez en savoir plus ?

[Investor Policy Dialogue on Deforestation \(IPDD\) Initiative » Tropical Forest Alliance](#)

Droits humains :

En permanence à notre ordre du jour

Les sociétés, les gouvernements et les entreprises étant de plus en plus confrontés à l'évolution rapide de l'environnement, la protection des droits humains est appelée à rester un sujet d'engagement et de vote.

Candriam a poussé plus loin ses priorités en matière de droits humains dans le cadre de ses engagements en tant qu'entreprise responsable, mais aussi en tant qu'investisseur responsable, en formalisant sa politique en matière de droits humains en 2023.

Les droits humains restent au premier plan de nos efforts d'engagement et, en 2023, ils ont été au cœur des préoccupations de notre Comité des risques de durabilité (auquel nous rendons régulièrement compte). Trois événements majeurs témoignent de la nécessité croissante de se préoccuper des droits humains que nous avons constatée en 2023 :

- une géopolitique de plus en plus instable
- des préoccupations croissantes concernant la durabilité et la stabilité des chaînes d'approvisionnement
- l'accélération de l'utilisation de l'IA générative

Nous vous proposons de découvrir comment Candriam, en tant qu'investisseur responsable, aborde chacun de ces changements, tant avec les pays souverains qu'avec les entreprises. Comme toujours, nous pensons aussi aux années à venir.

Quel est notre degré de sérieux ?

Consultez notre [politique des droits humains](#) et jugez par vous-même.

Faire face à l'instabilité géopolitique

Comment les entreprises s'adaptent-elles à cet environnement, et comment gèrent-elles ces risques de plus en plus complexes et inattendus ?

La réponse courte est : pas très bien.

En dialoguant avec les entreprises qui sont exposées à ces domaines, nous avons appris à poser les bonnes questions pour évaluer leur niveau de préparation à des risques et des crises accrus. Nous poussons les entreprises à définir des catégories de risque, telles que **«Zones à haut risque et touchées par un conflit»**, **«Territoires occupés»**, et **«Régimes oppressifs»**. Nous attendons des entreprises qu'elles fassent référence à ces risques dans leurs politiques en matière de droits humains, qu'elles disposent d'une gouvernance et d'une expertise efficaces dans ces domaines, et qu'elles apportent la preuve qu'elles réalisent régulièrement des évaluations de l'impact sur les droits humains et qu'elles dialoguent avec les parties prenantes locales pour comprendre et cartographier les risques.

Nous attendons également des entreprises qu'elles mettent en place des procédures renforcées de due diligence en matière de droits humains et de gestion des risques, et qu'elles fournissent des exemples concrets de gestion réussie des risques dans ces domaines.

Nos discussions avec les entreprises sur ces questions ont été généralement décevantes.

Nombreuses sont celles qui n'ont jamais entendu parler de due diligence renforcée en matière de droits humains, et encore moins d'évaluation de l'impact sur les droits humains. Il est clair que la stabilité relative des trois dernières décennies a conduit à une certaine complaisance. Les entreprises n'ont pas adapté leur gouvernance, leur gestion et leurs processus à l'évolution de l'environnement géopolitique.

Il est vrai que la plupart des grandes entreprises internationales ont rapidement annoncé leur intention de quitter la Russie, quelques jours ou semaines seulement après l'invasion de l'Ukraine. Mais pour la plupart d'entre elles, leur exposition n'était pas significative, étant donné que la Russie ne représente qu'environ 1,5 % du PIB mondial.

Rester ou partir ?

Nous n'encourageons jamais une entreprise à rester dans une zone à haut risque ou à la quitter. En tant qu'investisseur responsable, nous voulons voir la preuve qu'une structure solide est en place pour garantir une prise de décision rationnelle et opportune, ainsi qu'une réduction des risques.

À titre d'exemple, les entreprises qui ont mis trop de temps à quitter la Russie ont vu leurs actifs saisis par le gouvernement. Dans le cas du Myanmar, certaines entreprises ont été fortement critiquées pour avoir réalisé des ventes avec des entreprises locales beaucoup plus complaisantes à l'égard du comportement de la junte militaire.

La décision de rester ou de partir peut être très difficile à prendre. Nous sommes néanmoins convaincus que les entreprises devraient systématiquement :

- discuter avec les ONG locales et les représentants des populations concernées (par exemple, au Myanmar, les ONG demandent clairement aux entreprises de se retirer).
- se poser la question suivante : «Le choix de rester est-il bénéfique ou nuisible à la population locale ?» (Par exemple, en fournissant des biens essentiels, produits pharmaceutiques ou denrées alimentaires de première nécessité).

Qu'est-ce que la due diligence renforcée en matière de droits humains ?

Selon le principe directeur des Nations unies sur les entreprises et les droits humains (GP n° 7), «plus le risque est élevé, plus les processus sont complexes». Les entreprises opérant dans des zones de conflit doivent tenir compte du fait qu'un conflit aura toujours des répercussions négatives sur les droits humains et que les activités des entreprises dans les zones de conflit ne seront jamais «neutres» et sans impact. En tant que tel, une due diligence renforcée en matière de droits humains implique d'identifier les impacts potentiels et réels sur les personnes (droits humains) ainsi que sur le contexte (conflit). Le site [PNUD](#) (Programme des Nations Unies pour le Développement) offre des conseils sur la due diligence dans ces domaines.



Quelle est notre définition des „régimes oppressifs“ ?

Des violations systématiques des droits humains et des libertés civiles, selon des sources externes indépendantes telles que les indices Freedom in the World, Democracy Index, et Voice and Accountability.

Kroum Sourov, analyste ESG souverain



Par où commencer ?

L'année dernière (2023) a été l'une des plus instables depuis des décennies. La guerre en Europe se poursuit avec l'invasion russe de l'Ukraine entrant dans sa deuxième année. Le groupe russe Wagner s'est révolté contre l'administration russe en juin.

Le monde a été surpris par l'horrible attentat terroriste perpétré par le Hamas contre des civils israéliens en octobre, qui a entraîné de sévères représailles de la part de l'État juif à Gaza et une escalade de l'instabilité au Moyen-Orient dans des points chauds tels que le Liban, le Yémen et la Syrie. La plupart des compagnies maritimes évitent désormais la région et passent par l'Afrique.

En Asie, l'expansionnisme chinois à Taïwan et en mer de Chine ne montre aucun signe de ralentissement. Près de trois ans après le coup d'État militaire et malgré une offensive des groupes

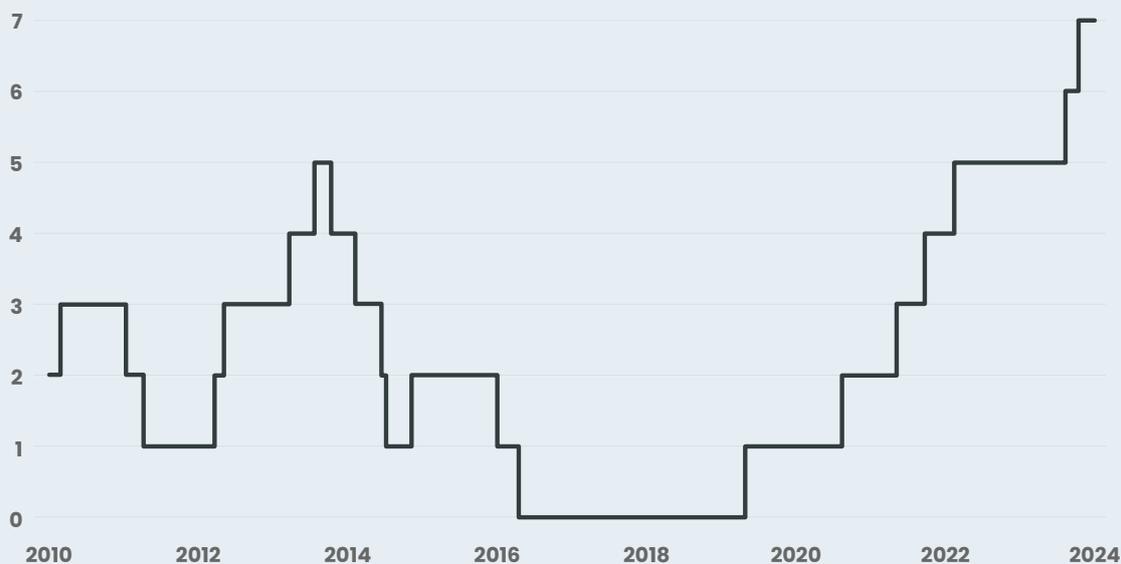
ethniques armés, la junte du Myanmar est toujours aux commandes. La Corée du Nord reste imprévisible.

En Amérique du Sud, l'Argentine a élu un président ultralibéral et climato-sceptique.

En Afrique, l'instabilité politique monte en flèche, avec des coups d'État militaires au Niger, au Gabon, au Soudan, en Sierra Leone et au Burkina Faso. Nous assistons également à un abandon de l'alignement historique sur les pays occidentaux au profit d'un plus grand alignement sur les pays BRIC. Malheureusement, la liste est longue !

Contagion des coups d'État

Nombre de pays africains dirigés par des administrations militaires transitoires, depuis 2010.



Source: Control Risks

Quelle a été la réaction de Candriam ?

Chaque année, nous menons une campagne d'engagement ciblant les émetteurs détenus dans nos portefeuilles de stratégies durables dont l'exposition totale aux régimes oppressifs représente entre 5 et 10 % du chiffre d'affaires. Nous surveillons ceux dont l'exposition est inférieure à 5 % et excluons de notre univers d'investissement ceux qui sont supérieurs à 10 %. En 2023, la liste comprenait 12 entreprises (dix ayant une exposition élevée à la Russie, une à la République démocratique du Congo et une à Myanmar). Après de nombreux échanges, nous avons été rassurés par le fait que les entreprises s'étaient retirées, ou avaient considérablement réduit leur exposition, ou étaient en cours de retrait ou de réduction de leur exposition.

Deux situations restent préoccupantes. Les spécialistes ESG et les gestionnaires de portefeuille ont été alertés, les situations sont suivies de près et notre analyse permanente intègre les résultats les plus récents de nos démarches d'engagement.

Avant même l'attaque terroriste du Hamas en octobre, nous avions analysé l'exposition des entreprises de notre portefeuille présentes dans les territoires palestiniens occupés ou y ayant une exposition (sur la base de la mise à jour de juin 2023 de la [liste des entreprises impliquées dans les territoires palestiniens occupés](#) établie par les Nations unies). Nous avons lancé des campagnes d'engagement auprès de trois entreprises - deux entreprises industrielles européennes et une entreprise américaine de matériel technologique - ayant des implications significatives. Nos échanges ont révélé que deux de ces entreprises n'avaient pas de politiques ou de gouvernance spécifiques pour les zones à haut risque, pas d'évaluation de l'impact sur les droits humains, et des procédures inadéquates de gestion et d'atténuation des risques. **Cela nous a conduits à réduire la note ESG de ces deux entreprises.**

Perspectives.

En raison du chevauchement du calendrier électoral, au moins 65 élections nationales et supranationales auront lieu en 2024. Des électeurs représentant la moitié de la population mondiale se rendront aux urnes dans des pays importants tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Inde, la Russie, l'Indonésie, le Pakistan, l'Iran, le Mexique, la Corée du Sud, Taïwan, l'Afrique du Sud et d'autres encore.²⁸ Récemment, les votes à travers le monde ont eu tendance à pencher en faveur d'agendas protectionnistes et hostiles à l'immigration. À cela s'ajoute une augmentation de l'utilisation de l'IA générative, des «deep fakes» et des «fake news» dans les pratiques électorales. Nous aborderons également ce sujet dans notre section sur les droits numériques.

En 2024, nous mènerons bien entendu une nouvelle campagne contre les régimes oppressifs, comme nous l'avons fait ces dernières années, mais nous continuerons également à interpeller les entreprises sur leurs performances en matière de gestion des risques et à faire pression pour qu'elles adoptent des pratiques plus rigoureuses, telles que des évaluations de l'impact sur les droits humains et des due diligences renforcées en matière de droits humains.



Dialogues avec les émetteurs : Les déclarations pour ouvrir la voie

Les due diligences et la durabilité n'ont jamais figuré aussi haut dans l'agenda législatif mondial. Avec la loi britannique sur l'esclavage moderne (2015), la loi de Vigilance française (2017), la loi américaine sur la prévention du travail forcé des Ouïghours (2021), la loi allemande sur la chaîne d'approvisionnement (2021) et la future directive de l'Union

européenne sur la due diligence des entreprises en matière de développement durable (qui devrait entrer en vigueur en 2025), nous constatons clairement que les régulateurs des marchés développés s'intéressent de plus en plus à la responsabilité des entreprises au-delà de leurs propres opérations.

²⁸ Time Magazine, 28 décembre 2023. [L'année électorale par excellence : Toutes les élections dans le monde en 2024.](#)

Les entreprises mettent en place des processus de conformité, des formations, des audits et des programmes de déclenchement d'alerte afin de prévenir les abus sur leurs sites - à quelques exceptions près, bien entendu. Des efforts louables ont été déployés pour imposer ces normes améliorées aux fournisseurs de niveau 1 des entreprises, par le biais d'audits et de l'application d'un code de conduite strict pour les fournisseurs. Nous savons très bien que les risques se situent davantage en aval des chaînes d'approvisionnement des grandes entreprises. En tant que gestionnaire d'actifs, nous recevons des questions de la part de clients qui effectuent leur propre due diligence en matière de droits humains. Cet exercice intéressant nourrit également notre approche et nous aide à évoluer dans ce domaine.

Les grands constructeurs automobiles mondiaux avec lesquels nous discutons ont des chaînes d'approvisionnement comprenant des milliers de fournisseurs de niveau 1 - et

devraient descendre dans la chaîne jusqu'au niveau II dans certains cas. La cartographie correcte d'une telle chaîne d'approvisionnement, sans parler de la responsabilité et de la conformité, nécessite des ressources et des technologies considérables.

Nous nous sommes également rendu compte que les audits ne sont pas la solution miracle d'une chaîne d'approvisionnement durable. Les fournisseurs sont généralement informés de l'audit des semaines à l'avance, les audits sont rarement réellement indépendants et ils ne reflètent que la situation constatée un jour particulier.

Grâce à notre travail avec les ONG et les coalitions d'investisseurs qui étudient le travail forcé, nous comprenons que les industries les plus menacées *sont la fabrication automobile (y compris les batteries électriques), les panneaux solaires, l'habillement et l'agriculture.*

Les audits procurent-ils un faux sentiment de sécurité ?

Grâce aux témoignages d'ONG, nous avons appris qu'une usine de fabrication de gants en Malaisie, soupçonnée d'avoir recours au travail forcé, a fait l'objet de 26 audits sur site, sans qu'aucune preuve de faute n'ait été apportée. Ce n'est que lorsque les autorités ont perquisitionné l'usine qu'elles ont fini par [découvrir les faits](#). Les audits sont planifiés à l'avance, et souvent payés par l'entité auditée, ce qui constitue un conflit d'intérêts. Il est très difficile de réaliser un véritable audit indépendant

dans les régions où les abus sont fréquents, comme au Xinjiang.

En 2019, le site [Washington Post](#) a fait état de problèmes similaires lorsque des ONG ont tenté d'auditer des producteurs de cacao pour déterminer s'ils avaient recours au travail des enfants. Aucun enfant n'a été vu - le jour de l'audit. Pour en savoir plus, lisez notre livre blanc sur [Cles droits humains dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire](#).

Avez-vous entendu parler des "chaînes d'approvisionnement divisées en deux" ?

La surveillance accrue des chaînes d'approvisionnement signifie qu'un nombre croissant d'entreprises exportatrices ont divisé leur chaîne d'approvisionnement en deux:

- d'un côté les «usines propres» qui s'approvisionnent auprès d'une «chaîne d'approvisionnement propre» et exportent vers des marchés aux normes de durabilité élevées, comme les États-Unis et l'Union européenne.
- de l'autre, les opérations fonctionnant selon des normes moins strictes, s'approvisionnant auprès d'une chaîne d'approvisionnement «normale» et expédiant les

marchandises vers des juridictions locales ou moins exigeantes.

Nous avons constaté cette division »au sein de l'industrie chinoise des panneaux solaires, comme le décrit le deuxième rapport de l'université de Sheffield Hallam, ['Over Exposed'](#).

La technologie peut-elle aider ?

La technologie pourrait jouer un rôle important pour améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement. Par exemple, **la technologie de la blockchain** a été utilisée dans certains cas pour créer un enregistrement immuable du parcours d'un produit dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui permet de vérifier que l'approvisionnement est éthique et durable. En

outre, **l'analyse des isotopes stables** peut être utilisée pour vérifier l'origine des produits, tels que les aliments ou les matières premières, ce qui permet de vérifier leur provenance. Ces technologies permettent aux entreprises de prendre des décisions plus responsables, d'améliorer la transparence de leur chaîne d'approvisionnement et de réduire leur impact sur l'environnement.

Qu'avons-nous fait en 2023 ?

Nous nous engageons auprès des entreprises par le biais de notre participation permanente à l'engagement de l'Investor Alliance on Human Rights sur le travail forcé des Ouïghours.

En 2023, nous avons participé au Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits humains à Genève, ce qui nous a permis d'entrer en contact avec plusieurs ONG et organisations de la société civile ainsi qu'avec d'autres investisseurs responsables avec lesquels nous coopérons.

Nous menons un engagement collaboratif en continu sur le travail forcé avec **un grand fabricant chinois de panneaux solaires**, qui montre des progrès. Après avoir rencontré l'entreprise trois fois en trois ans, nous avons constaté des améliorations dans les audits des fournisseurs, et un renforcement de leur code de conduite. S'engager sur ce sujet hautement politique avec une entreprise chinoise est un exercice difficile qui requiert des compétences diplomatiques. Nous essayons de maintenir le dialogue ouvert en apportant notre expertise : nous avons organisé pour cette entreprise une conférence téléphonique à visée éducative en 2023 afin de lui présenter certaines des meilleures pratiques observées sur le marché. Cela a donné lieu à une discussion constructive sur l'adoption de telles pratiques.

La **chaîne d'approvisionnement mondiale de l'automobile et des batteries électriques** est si vaste et si présente en Chine qu'il est probable que chaque grand constructeur automobile traditionnel soit exposé, d'une manière ou d'une autre, à des fournisseurs de la région autonome ouïgoure du Xinjiang (XUAR).

À la suite de graves allégations de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie automobile chinoise (voir le rapport de Sheffield Hallam University, [Driving Force](#)), nous avons décidé de lancer une campagne sur cette industrie. L'objectif est de dialoguer avec neuf constructeurs automobiles mondiaux afin de mieux connaître leurs politiques, leur gouvernance et leurs pratiques en matière d'identification, de gestion et d'atténuation des risques de travail forcé au sein de leurs propres opérations - mais surtout au sein de leur

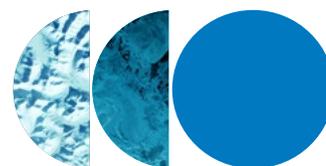
chaîne d'approvisionnement chinoise. Notre but est d'évaluer plus précisément le niveau de risque dans l'ensemble du secteur et chez chaque constructeur automobile. Avec l'aide de notre analyste ESG Auto et de notre analyste crédit Auto (notre exposition à ces entreprises est principalement au travers de stratégies obligataires), nous avons mis au point un cadre pour analyser les processus de gestion des risques de ces entreprises. A l'avenir, nous inclurons cette évaluation dans notre analyse ESG de l'industrie automobile.

Jusqu'à présent, nous avons eu des échanges avec six entreprises. Ces conversations nous ont déjà permis de mieux comprendre certaines des meilleures pratiques du secteur, mais aussi de constater que toutes les entreprises sont confrontées à des défis.

L'engagement devrait durer tout au long de l'année 2024 et se conclure par un rapport public.

Perspectives.

La vague de réglementation en matière de due diligence et de durabilité sur la chaîne d'approvisionnement accélérera l'adoption des meilleures pratiques pour les entreprises et leurs fournisseurs de premier rang. La transparence et la cartographie de la chaîne d'approvisionnement s'amélioreront également au cours des prochaines années. Mais pour avoir un impact réel, le changement doit se produire au énième niveau de la chaîne d'approvisionnement - là où sont causés la plupart des dommages à l'homme et à la nature. Mais dans certains secteurs, comme l'industrie automobile, dont la chaîne d'approvisionnement est extrêmement longue, ou l'industrie minière, qui met en moyenne 13 ans à développer un projet minier, il faudra de nombreuses années pour que les produits ou les pratiques évoluent. Notre priorité reste donc de continuer nos engagements avec les entreprises sur le thème de la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement, en définissant les meilleures pratiques et en faisant pression pour qu'elles soient adoptées.



Droits numériques

Le déploiement rapide de la technologie, en particulier la reconnaissance faciale, **l'intelligence artificielle (IA)** et l'IA générative, présente des risques importants pour les droits humains. Les systèmes d'IA ont la capacité de perpétuer et d'amplifier les préjugés et les discriminations, et d'entraîner des violations du droit à la non-discrimination et à l'égalité de traitement. L'IA générative, telle que les « deepfakes », peut être utilisée pour créer des contenus très réalistes mais faux, portant atteinte au droit à la vie privée et risquant de nuire à la réputation. L'utilisation de l'IA et de la reconnaissance faciale à des fins de surveillance et de prévention policière soulève des inquiétudes quant aux droits à la vie privée et à la liberté d'expression. En outre, le déploiement de l'IA dans les processus décisionnels, tels que l'embauche, le prêt et l'assurance, peut avoir une incidence sur le droit à une procédure régulière et à un recours effectif, en particulier si ces systèmes ne sont pas transparents ou ne peuvent pas être tenus pour responsables. Pour témoigner de ces risques croissants, en mars dernier (2023), un groupe de plusieurs centaines de scientifiques et d'experts a signé [une lettre ouverte](#) demandant à tous les laboratoires d'IA d'interrompre immédiatement, pendant au moins six mois, la formation de systèmes d'IA plus puissants que le GPT-4.

À mesure que ces technologies continuent d'évoluer, il est essentiel de s'attaquer à ces risques au moyen de cadres de gouvernance solides et d'approches centrées sur les droits humains en ce qui concerne leur développement et leur déploiement.

Si les questions liées à l'IA ont occupé le devant de la scène dans les médias ces derniers mois, nous interpellons également les entreprises sur d'autres sujets liés aux droits numériques, tels que **la confidentialité des données, la liberté d'expression, la modération des contenus et la publicité ciblée.**

Des réglementations naissantes en matière d'IA

Des réglementations relatives à l'intelligence artificielle voient le jour dans le monde entier. L'UE a été à l'avant-garde de ces garde-fous, avec des propositions législatives clés visant à établir un cadre juridique complet pour le déploiement sûr de l'IA. Les États-Unis ont également participé activement à l'élaboration de la réglementation en matière d'IA, comme en témoignent les efforts déployés par la Maison Blanche de M. Biden pour jouer un rôle moteur dans le domaine de l'IA ainsi que sa participation aux discussions avec l'UE sur cette question.

Plusieurs autres pays sont en train d'introduire des réglementations en matière d'IA, principalement sous la forme de lois non contraignantes. Il s'agit notamment de la Chine, du Royaume-Uni et du Japon.

Qu'attendons-nous des entreprises technologiques ?

En moyenne, une nouvelle technologie fait l'objet d'une réglementation quatre ans après le début de son déploiement. Les investisseurs responsables attendent des entreprises qu'elles saisissent pleinement les implications éthiques des algorithmes sur lesquels elles mènent des recherches, qu'elles développent et qu'elles déploient, en particulier au cours des premières années d'adoption. En pratique, nous demandons à voir :

- une communication publique des principes de l'IA
- une gouvernance solide qui intègre une expertise externe et qui rend compte à la direction générale ou au conseil d'administration.
- une cartographie régulière des risques et une évaluation des impacts
- une considération éthique dès la conception, pour garantir un niveau élevé de conformité éthique tout au long du cycle de vie du produit (conception, développement, marketing, connaissance du client et gestion des risques).
- une mesure et un suivi des risques
- un niveau élevé de transparence

Nos attentes reposent sur certains principes, tels que «l'IA explicable», «l'IA transparente», «l'humain dans la boucle», «la responsabilité», «la contestabilité» et les droits de «retrait».

Et jusqu'à présent ?

Nous sommes très actifs dans l'engagement avec les entreprises sur les droits numériques, principalement par le biais de plusieurs initiatives collectives :

- un engagement collaboratif en matière de reconnaissance faciale dirigé par Candriam (depuis 2021) – ainsi que l'initiative *Ranking Digital Rights*, par l'intermédiaire de l'Alliance des investisseurs pour les droits humains (*Investor Alliance on Human Rights*).
- l'engagement du *Conseil suédois de l'éthique* sur les Big Tech et les droits humains
- la coalition collective d'impact sur une IA éthique de *World Benchmarking Alliance*.

- le *Corporate Human Rights Benchmark*.

Nous contribuons activement à ces initiatives en tant que leader ou co-leader de l'engagement **pour 14 entreprises technologiques majeures**.

Ces dialogues nous permettent de participer à forger les meilleures pratiques dans le secteur et d'encourager l'adoption de normes plus strictes et d'une plus grande transparence. Ils permettent également à nos équipes d'investissement de maîtriser les nouveaux risques et controverses identifiés susceptibles de générer des incertitudes en matière d'investissement.



TPar ces dialogues nous pouvons contribuer à forger les meilleures pratiques dans l'industrie, et faire pression en faveur de normes plus élevées et d'une plus grande transparence. Ils permettent également à nos équipes d'investissement d'être à jour sur l'identification des nouveaux risques.

Intégration de notre initiative sur la reconnaissance faciale dans la coalition collaborative d'impact pour une IA éthique de la WBA pour une IA éthique.

Depuis 2021, nous sommes à la tête d'un groupe d'investisseurs qui plaident pour une utilisation sûre de la technologie de reconnaissance faciale (TRF). Une [déclaration d'investisseurs](#) signée par 55 investisseurs représentant plus de 5 000 milliards de dollars a demandé aux entreprises d'être transparentes et d'adopter des pratiques éthiques, et a appelé les législateurs à réglementer la technologie. Un groupe de 20 investisseurs actifs a donné suite à cette déclaration en initiant un engagement auprès d'entreprises impliquées dans la TRF, afin de comprendre comment le risque était géré et atténué. Cela nous a permis de définir les meilleures pratiques observées sur le terrain, notamment en publiant un [rapport](#) en septembre 2022. Depuis lors, nous avons contacté des entreprises pour les inciter à adopter ces mesures.

Cependant le nombre croissant d'engagements portant sur la technologie et les droits numériques a entraîné une certaine lassitude des investisseurs et une dispersion des efforts. De même, les entreprises sont submergées par un nombre croissant d'engagements d'investisseurs sur des

sujets similaires. C'est pourquoi nous avons décidé d'intégrer l'initiative TRF dans la coalition collaborative d'impact pour une IA éthique de la WBA. Cette coalition, dont nous sommes déjà membres, a commencé par appeler les entreprises à publier des principes éthiques en matière d'IA et à faire preuve d'une solide gouvernance en ce qui concerne l'éthique de l'IA. Dans un deuxième temps, la coalition s'emploie à mettre en œuvre des pratiques robustes au sein des activités opérationnelles de l'entreprise.

La technologie de reconnaissance faciale est un déploiement spécifique et à haut risque de l'IA. Les connaissances et l'expérience déjà acquises par le biais de l'engagement du groupe d'investisseurs sur la TRF seront un complément opportun pour la coalition sus-mentionnée. En outre, le groupe ouvrira de nouvelles perspectives pour des projets de recherche spécifiques axés sur la reconnaissance faciale en tant qu'utilisation à haut risque de cette technologie.

Candriam rejoindra la tête de la Coalition collaborative d'impact de la WBA au premier trimestre 2024.







PARTIE 2

En chiffres: Statistiques d'Engagement et de Vote.

2023 Engagement Statistics.



Direct initiatives

Cette section offre un aperçu des échanges directs que nous avons eus avec des sociétés émettrices de titres financiers – y compris le type d’entreprises ciblées, leur réactivité, les sujets abordés, l’état de ces discussions à fin 2023 et leurs résultats.

Le terme « *Dialogue* » fait ici référence à toute tentative d’échange ou de discussion effectivement menée avec les émetteurs sur les sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance (ESG).

En 2023, nous avons axé nos efforts de dialogue direct sur 314 entreprises émettrices, ce qui a donné lieu à 382 échanges¹ sur différents sujets. Ces émetteurs représentaient 36% des actifs gérés par Candriam, sur la base des titres financiers émis par ces entreprises (actions, obligations, lignes directes).

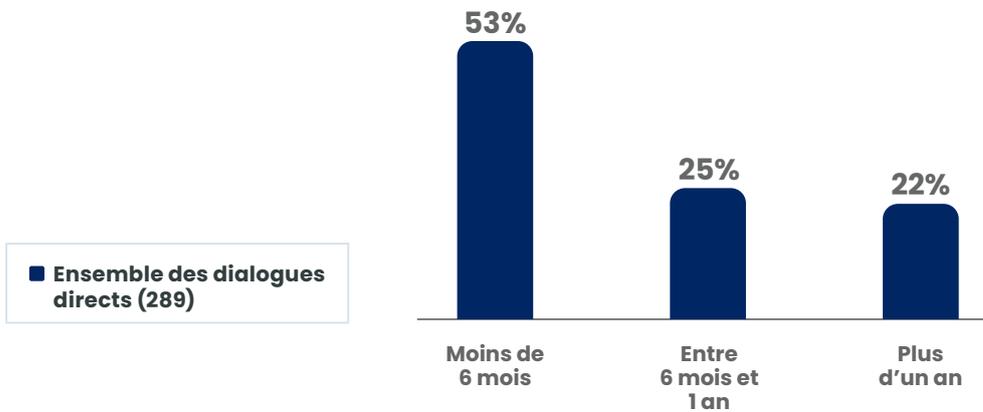
Bien que le nombre de d’échanges soit en baisse par rapport à 2022, cette diminution reflète notre volonté de rationaliser et de cibler davantage notre activité de dialogue, comme en témoigne l’augmentation du taux de réponse à nos sollicitations. Cela illustre également notre choix de privilégier un engagement collaboratif lorsque cela est possible afin d’avoir un impact plus important.

¹ Plusieurs sujets peuvent être abordés avec un même émetteur.



Durée des discussions

Dialogues directs terminés en 2023

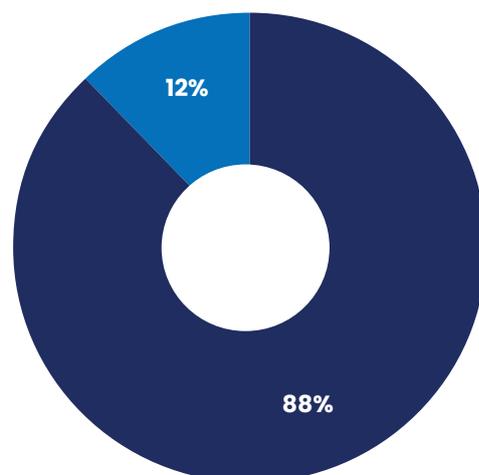


Répartition géographique des émetteurs contactés

| Région | 2023 | 2022 | 2021 |
|-------------------|------|------|------|
| Europe | 68% | 62% | 55% |
| Amérique du Nord | 20% | 24% | 29% |
| Asie-Pacifique | 3% | 6% | 10% |
| Marchés émergents | 10% | 8% | 6% |

Taux de réponse

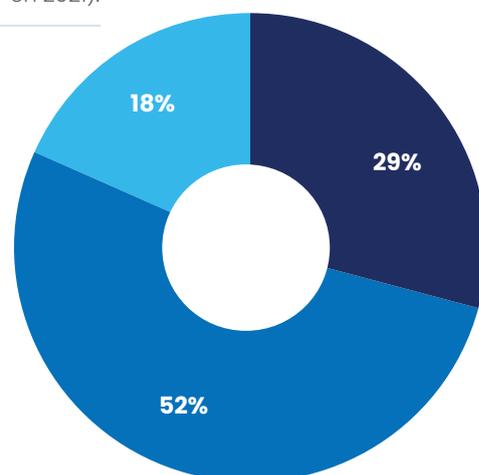
| Taux de réponse | 2023 | 2022 | 2021 |
|-------------------|------|------|------|
| ■ A répondu | 88% | 70% | 60% |
| ■ N'a pas répondu | 12% | 30% | 40% |



Principal moyen de contact

pour les 277 émetteurs qui nous ont répondu en 2023 (contre 237 en 2022 et 167 en 2021).

| Principal moyen de contact | 2023 | 2022 | 2021 |
|----------------------------|------|------|------|
| ■ Conférence téléphonique | 29% | 33% | 13% |
| ■ (e-)Mail | 52% | 57% | 85% |
| ■ Réunion | 18% | 10% | 2% |

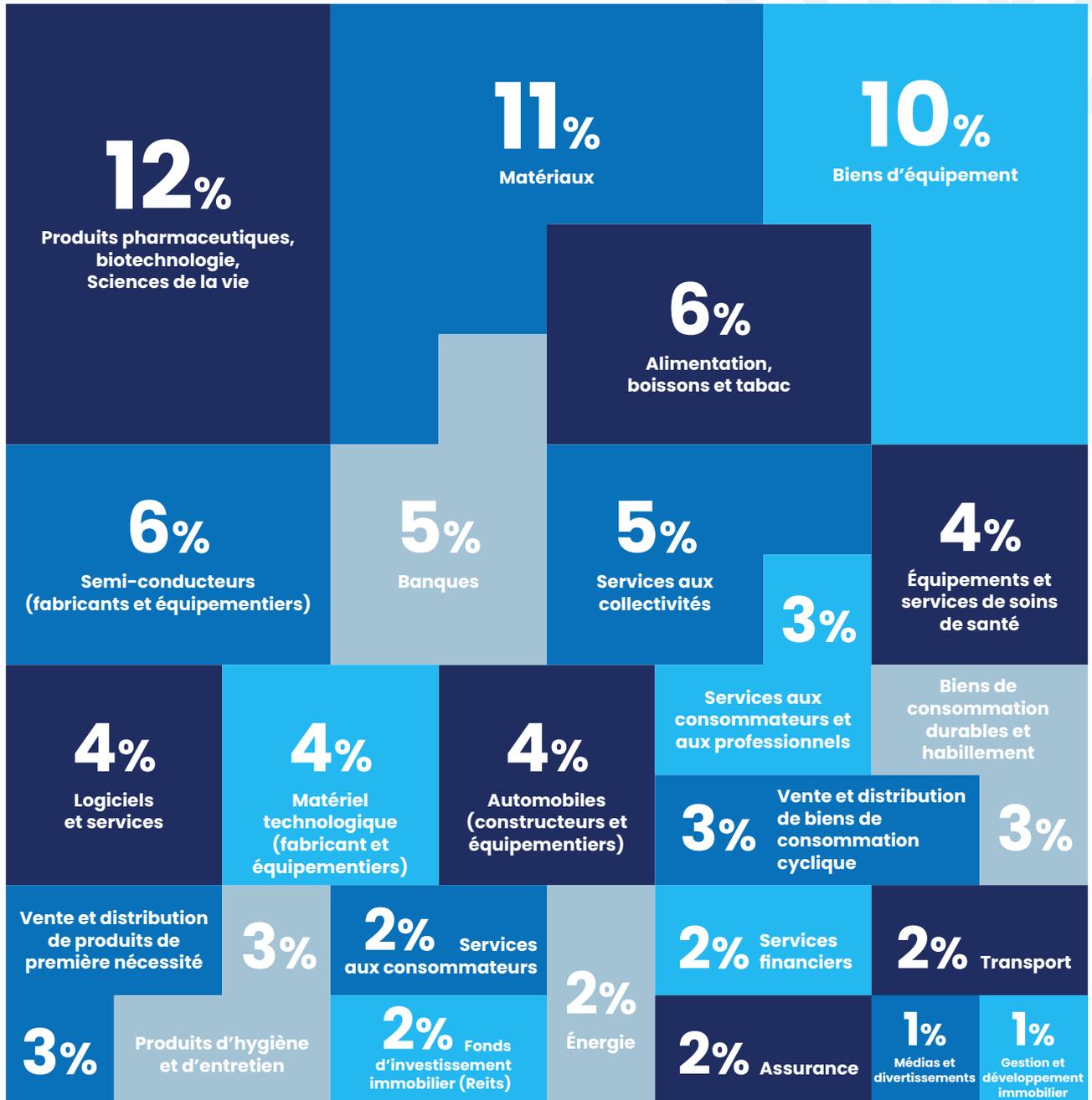


Répartition géographique des émetteurs ayant répondu

pour les 277 émetteurs qui nous ont répondu en 2023 (contre 237 en 2022 et 167 en 2021).

| Région | 2023 | 2022 | 2021 |
|-------------------|------|------|------|
| Europe | 69% | 72% | 79% |
| Amérique du Nord | 19% | 16% | 10% |
| Asie-Pacifique | 3% | 6% | 4% |
| Marchés émergents | 10% | 7% | 7% |

Répartition sectorielle



Objectif principal de chaque dialogue

pour les 382 discussions organisées en 2023 (contre 427 en 2022 et 320 en 2021).

■ Encourager une meilleure communication sur les sujets

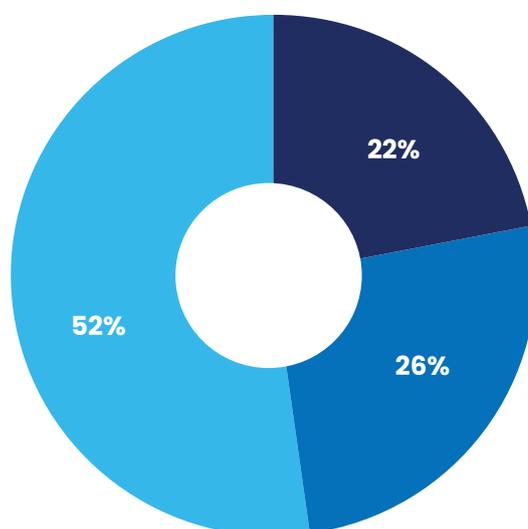
ESG : Lorsqu'une plus grande transparence est attendue (i.e. des informations rendues publiques) de la part des émetteurs sur les enjeux ESG qui leur sont importants et sur la manière dont ils les gère.

■ Aider à la prise de décision en matière d'investissement :

Lorsque les experts ESG doivent confirmer ou revoir leur opinion sur un émetteur à la suite d'une controverse ou dans le cadre d'un suivi continu.

■ Influencer les pratiques de l'entreprise :

Lorsque les actions entreprises par l'émetteur en matière d'ESG ne sont pas à la hauteur de nos attentes et que nous souhaitons qu'il revise son approche (stratégie, pratique) sur un ou plusieurs thèmes spécifiques dans ce domaine.



Motif d'engagement

pour les 382 discussions organisées en 2023 (contre 427 en 2022 et 320 en 2021).

| Motif | 2023 | 2022 | 2021* |
|--------------------------------------|------|------|-------|
| Revue ou suivi prévu de sujets ESG | 32% | 23% | 25% |
| Événement exceptionnel / controverse | 5% | 2% | - |
| Discussion avant / après l'A.G. | 15% | 12% | 10% |
| Thématique | 25% | 46% | - |
| Demande de l'équipe d'investissement | 22% | 17% | 65% |
| Demande du client | 0% | 0% | - |

*Note: le changement dans le format de rapport depuis 2022 a été fait pour augmenter la granularité.

Etat de l'échange

pour les 382 dialogues à fin 2023 (contre 427 en 2022 et 320 en 2021).

| Statut du dialogue | 2023 | 2022 | 2021* |
|---|------|------|-------|
| Clos durant l'année et devant donner lieu à des relances | 3% | <1% | 38% |
| Clos durant l'année | 72% | 53% | - |
| Discussion continue tout au long de l'année | 21% | 39% | 32% |
| Initié en cours d'année | 4% | 7% | 30% |

*Remarque : Pour une information plus claire et un meilleur suivi, nous distinguons deux types de fin de dialogue : les échanges terminés et les discussions closes mais devant donner lieu à des relances. Si une entreprise ne répond pas de manière satisfaisante à nos demandes malgré l'importance du sujet, conformément à notre politique d'engagement et de vote ([Publications I Candriam](#)), plusieurs options sont envisageables. Nous pouvons : rejoindre ou initier un engagement collaboratif, engager une discussion avec les principaux actionnaires, voter contre la direction lors des assemblées générales et éventuellement annoncer nos intentions de vote préalablement, soutenir ou compléter une déclaration ou une résolution d'actionnaire lors de la prochaine assemblée, et/ou modifier le statut d'éligibilité de l'entreprise dans nos systèmes en vue d'un éventuel désengagement de notre part.

Répartition des discussions par critère ESG

pour les 382 dialogues en 2023 (contre 427 en 2022 et 320 en 2021).

| Critère | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Environnement | 29% | 14% | 12% |
| Social | 29% | 27% | 52% |
| Gouvernance | 15% | 17% | 18% |
| Deux à trois critères ESG en même temps | 27% | 42% | 18% |



Répartition des discussions en fonction de nos thèmes de conviction

Les définitions et des informations détaillées sur nos thèmes de conviction sont disponibles dans notre [politique d'engagement](#).



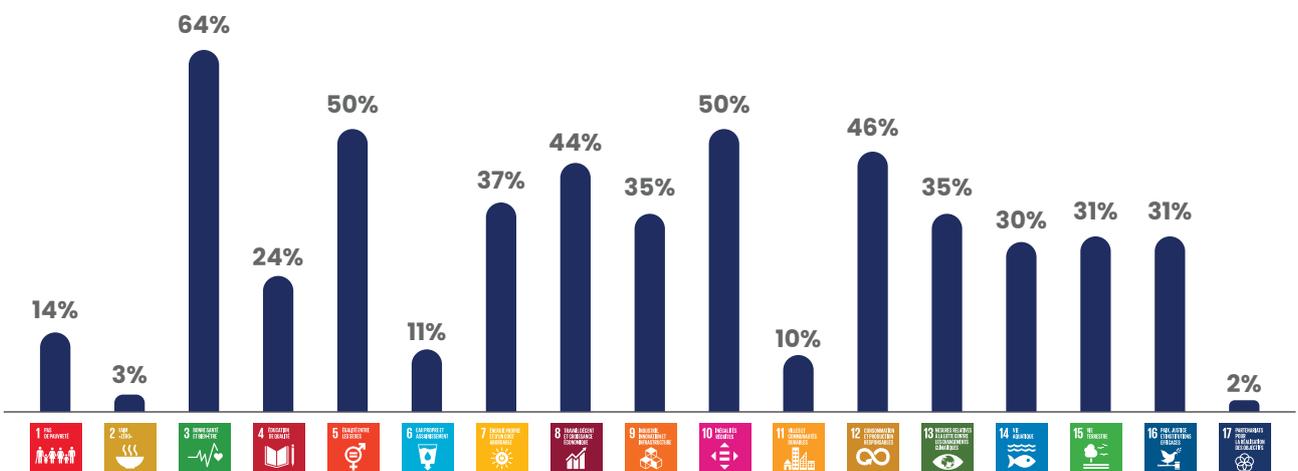
Objectifs de développement durable et principales incidences négatives

Chez Candriam, notre priorité est d'améliorer continuellement notre service aux clients en étant attentifs à leurs besoins et en restant à l'écoute des évolutions réglementaires, notamment en Europe. Pour une plus grande transparence et une meilleure clarté, nous nous efforçons de mieux

comprendre comment nos échanges avec les émetteurs sont alignés sur les objectifs de développement durable des Nations unies¹ et sur les principales incidences négatives² sur les critères de durabilité causées par les émetteurs des titres détenus dans nos portefeuilles.

Part de dialogues directs pour chaque ODD de l'ONU

pour les 382 discussions de 2023.

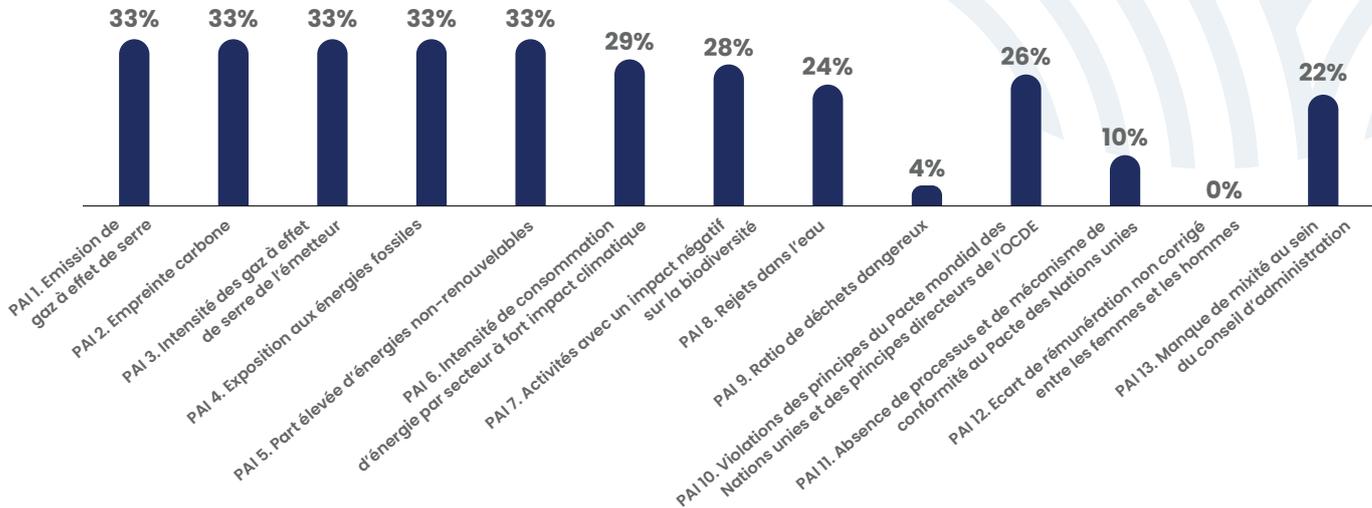


¹ Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) : Pour plus d'informations, veuillez consulter le site officiel de l'ONU <https://sdgs.un.org/goals>.

² Principales incidences négatives (PAI) : Pour plus d'informations sur la manière dont Candriam répond au règlement européen sur la publication d'informations financières durables, veuillez vous référer à notre page dédiée <https://www.candriam.com/en-be/professional/sfdr/>.

Part de dialogues directs pour les 13 premiers PAI

pour les 382 discussions de 2023



Impact sur l'avis de Candriam sur les émetteurs en matière d'ESG

Les effets d'un échange avec un émetteur sont difficiles à mesurer compte tenu de la diversité des sujets abordés et du délai qui peut s'écouler entre le début d'une discussion et les changements mis en œuvre par l'organisation (s'il s'agissait de l'objectif principal).

Nos processus d'investissement intègrent notre engagement auprès des émetteurs. Nous recueillons des données, nous travaillons pour comprendre les meilleures pratiques en matière d'ESG et demandons parfois des changements aux émetteurs. Nos processus d'investissement déterminent également les sujets de dialogue avec les émetteurs. Chez

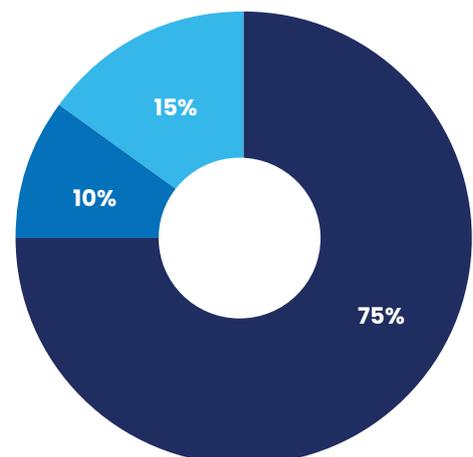
Candriam, notre opinion sur l'émetteur en matière d'ESG est le lien visible le plus direct entre notre engagement auprès des émetteurs et notre processus d'investissement.

Pour ces raisons, nous mesurons notre impact de deux manières :

- nous relevons l'influence des dialogues sur l'opinion de l'analyste ESG responsable pour chaque discussion clôturée au cours de l'année concernée ;
- nous mesurons la réalisation des objectifs principaux pour chacune des discussions clôturées au cours de l'année.

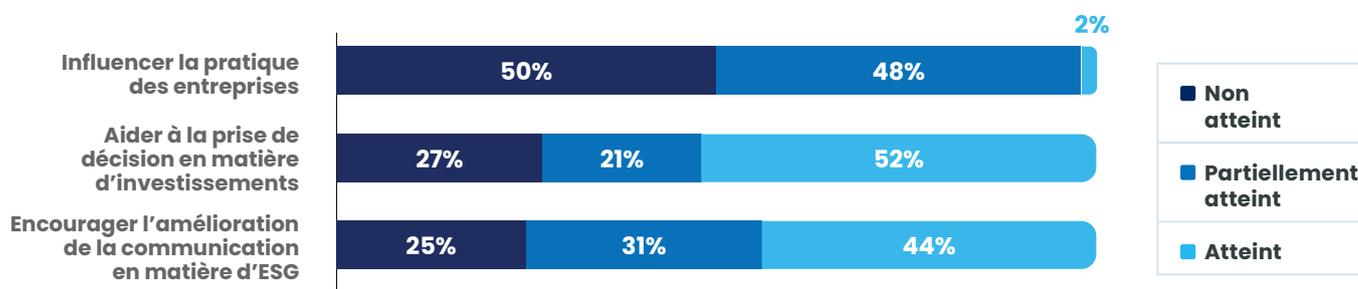
Répartition des dialogues directs en fonction de l'impact sur l'opinion ESG de Candriam

pour les 288 discussions closes en 2023.



Niveau d'atteinte de l'objectif principal

pour les 288 discussions clôturées en 2023.



Remarque : Plus d'informations sur nos initiatives de dialogue direct (y compris les noms des entreprises émettrices contactées) sont disponibles sur le site [2023 Détails des dialogues directs](#).

Engagements collaboratifs

Candriam agit de manière responsable à la fois en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise. Pour influencer davantage les émetteurs et les inciter à adopter des pratiques responsables, nous pouvons également unir nos forces à celles d'autres investisseurs. Ces collaborations revêtent une importance croissante, notamment avec la prise de conscience grandissante des enjeux ESG au sein de la communauté financière et des demandes de plus en plus nombreuses adressées aux émetteurs dans ce domaine.

- Alors que de nombreuses demandes de données sont similaires, il est logique d'augmenter le volume d'informations disponibles et d'accroître leur transparence tout en réduisant les coûts de reporting pour les émetteurs.
- Les engagements collaboratifs peuvent avoir plus d'impact que les discussions isolées lorsqu'il s'agit de provoquer des changements significatifs dans les pratiques des entreprises.

En 2023, **nous avons participé à 42 engagements collaboratifs avec 9 385 entreprises**, totalisant 17 399 échanges sur plusieurs sujets ESG.

La portée de deux de ces engagements – CDP et Workforce Disclosure Initiative (WDI) – a potentiellement impacté nos résultats, ceux-ci couvrant ensemble environ 9 365 émetteurs et totalisant 16 329 échanges. Pour garantir une clarté optimale, nous avons fourni nos données à la fois avec et sans ces deux initiatives. Bien que certaines parties prenantes, comme les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UNPRI), ne classent pas ces enquêtes approfondies parmi des initiatives d'engagement globales, nous reconnaissons leur importance – malgré leur taille et leur standardisation. Nous reconnaissons également leur contribution à l'amélioration de la transparence des émetteurs en matière d'ESG et à l'enrichissement de l'écosystème ESG mondial, qui fait actuellement face à un manque de données pertinentes et précises.

En 2023, les engagements collaboratifs ont représenté 89 % des encours de Candriam, sur la base des titres financiers émis (actions, obligations, lignes directes), dans les fonds ou les mandats gérés par Candriam. Dans le détail, les entreprises contactées via le WDI et le CDP ont représenté 32 % des encours, celles contactées à travers d'autres initiatives 39 %, tandis que les autres types d'émetteurs ont représenté 18 % des actifs gérés par Candriam.

Les engagements de Candriam en matière de développement durable

Depuis 2006, date à laquelle nous sommes devenus l'un des signataires fondateurs des UN PRI, nous avons signé les déclarations suivantes en nous engageant à respecter ces principes :

| Engagements et déclarations signés | Critère ESG | Rejoint / Signé en | Thème de conviction |
|---|-------------|--|---|
| Principles for Responsible Investment (PRI) | ESG | 2006 | |
| UNGC Call to Action on Anti-corruption | G | 2014 |  |
| G20 Energy Efficiency Investor Statement | E | 2015 |  |
| Montreal Carbon Pledge | E | 2015 |  |
| Paris Pledge for Action | E | 2015 |  |
| Investor Statement on ESG Credit ratings | ESG | 2017 | |
| Adhesion to Green and Social Bond Principles | ES | 2017 | |
| Tobacco-free Finance Pledge | S | 2018 | |
| The Investor Agenda | E | 2018 |  |
| Commitment to support a Just Transition on Climate Change | ESG | 2018 |  |
| Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) supporter | E | 2021 |  |
| Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) | E | 2021 |  |
| UK Stewardship Code 2020 | ESG | Candidature déposée en 2022, approuvée en 2023 | |
| Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) | E | Signé en 2023, information publiée en 2024 | |

Focus:

Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

*L'un de nos nouveaux engagements
pris en 2023*

Type :

Déclaration conjointe

Rôle de Candriam :

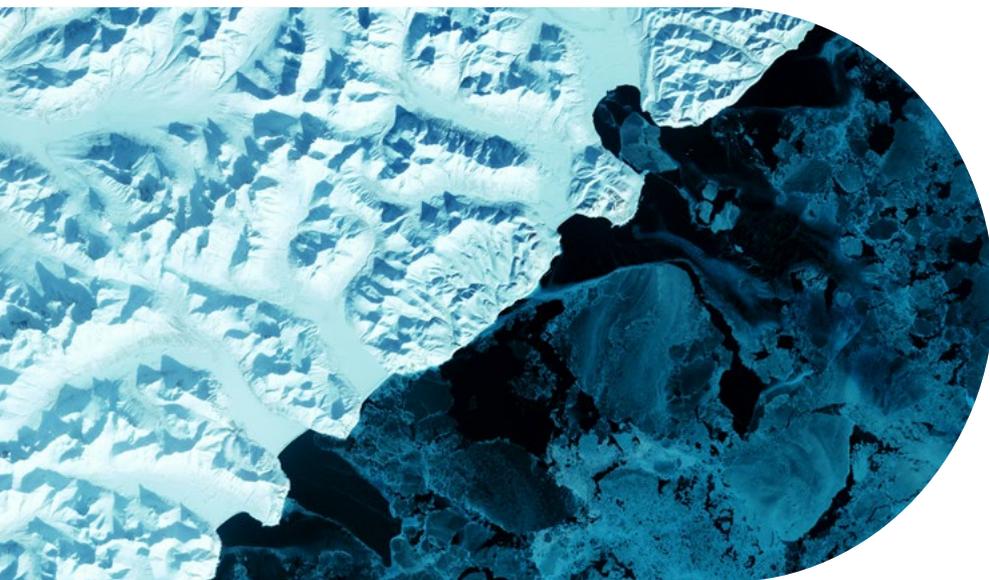
Leader

Motif d'engagement :

Décision stratégique de Candriam

Description :

Nous exprimons ici pour la première fois notre soutien au TNFD. Cette initiative mondiale rassemble un large éventail d'entreprises de toutes tailles et de divers secteurs d'activité, dont de nombreuses institutions financières. Inspiré par le succès du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), le TNFD élargit son champ d'action pour inclure les ressources naturelles et les écosystèmes.



Engagements collaboratifs

| Nom de l'initiative <i>Type d'engagement</i> | Critère ESG | Rejoint/ Renouvelé en | Rôle de Candriam <i>Motif d'engagement</i> | Thème de conviction |
|---|----------------|--------------------------|--|--|
| Access to Medicine <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2010 | Rôles divers <i>Investissement thématique</i> |  |
| Sustainable Stock Exchanges <i>Engagement collaboratif</i> | | 2010 | Soutien passif <i>Investissement thématique</i> |  |
| Fiduciary Duty In the 21st Century Statement <i>Déclaration conjointe</i> | | 2017 | Soutien passif <i>Investissement thématique</i> |  |
| Climate Action 100+ (CA100+) <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2017 | Rôles divers <i>Investissement thématique</i> |  |
| Plastic Solutions Investor Alliance <i>Déclaration conjointe</i> | ES | 2018 | Rôles divers <i>Investissement thématique</i> | |
| Investor Expectations Statement on Sustainable Palm Oil <i>Déclaration conjointe</i> | | 2018 | Soutien passif <i>Investissement thématique</i> |  |
| Open Letter to Index Providers on Controversial Weapons Exclusions <i>Déclaration conjointe</i> | | 2018 | Soutien passif <i>Investissement thématique</i> |  |
| Making Finance Work for People and Planet <i>Déclaration conjointe</i> | | 2019 | Soutien passif <i>Investissement thématique</i> |  |
| Investor Mining and Tailings Safety Initiative <i>Engagement collaboratif</i> | ES | 2019 | Soutien passif <i>Investissement thématique</i> |  |
| Investor Statement on Turkmen Cotton <i>Déclaration conjointe</i> | | 2019 | Soutien passif <i>Investissement thématique</i> | |
| Investor Statement on Deforestation and Forest Fires in the Amazon <i>Déclaration conjointe</i> | | 2019 | <i>Investissement thématique</i> | |
| CA100 related: Paris Aligned Accounting <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2019 | Rôles divers <i>Investissement thématique</i> |  |
| CHRB - Investor statement calling on companies to improve Human Rights performance 2020-22 <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2020 | Rôles divers <i>Investissement thématique</i> |   |
| Teleperformance: Duty of Vigilance Law & related concerns <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2020 | Leader <i>Événement exceptionnel/ Controverse</i> |   |
| Investors Policy Dialogue on Deforestation <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2020 | Soutien actif <i>Investissement thématique</i> | |

| Nom de l'initiative Type d'engagement | Critère ESG | Rejoint/ Renouvelé en | Rôle de Candriam Motif d'engagement | Thème de conviction |
|--|----------------|-------------------------------|--|--|
| Marine Microplastic Pollution <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2020 | Rôles divers Investissement thématique | |
| Collaborative Engagement on Uyghurs Slave Labour in the Supply Chain <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2020 | Rôles divers Événement exceptionnel/ Controverse |   |
| Access to Nutrition Index 2021 - 2023 <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2021 Renouvellement | Rôles divers Investissement thématique |  |
| BBFAW Investor Collaboration on Farm Animal Welfare 2021-24 <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2021 Renouvellement | Soutien passif Investissement thématique | |
| Kingspan Governance Structure Engagement 2021-22 <i>Engagement collaboratif</i> | SG | 2021 | Leader Avant/après l'A.G. |  |
| Global Banks Climate Change & Biodiversity <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2021 | Rôles divers Investissement thématique |  |
| Corporate Accountability for Digital Rights 2021-22 <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2021 Renouvellement | Rôles divers Investissement thématique |   |
| Investor Engagement on Facial Recognition 2021 <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2021 | Soutien actif Investissement thématique |   |
| FAIRR: Where's the Beef Statement <i>Collaborative Statement</i> | E | 2021 | Soutien passif Investissement thématique | |
| IIGCC Investor Position Statement: Voting on Transition Planning <i>Déclaration conjointe</i> | | 2021 | Investissement thématique | |
| Net Zero Proxy Advice: IIGCC Investors Letter to Proxy Advisors <i>Collaborative Statement</i> | E | 2021 | Soutien passif Investissement thématique |  |
| Healthy Market Initiative <i>Engagement collaboratif</i> | SG | 2021 | Soutien actif Investissement thématique |  |
| Investor Letter: Linking Access to Vaccine with Pharmaceuticals' Executives' Remuneration <i>Engagement collaboratif</i> | SG | 2021 | Rôles divers Investissement thématique |  |
| 2022 IIGCC/CERES Banks Engagement <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2022 | Rôles divers Investissement thématique |  |
| 2022 Letter to Starbucks on Worker Representation <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2022 | Soutien passif Événement exceptionnel/ Controverse |  |

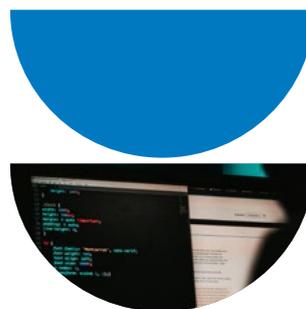
| Nom de l'initiative Type d'engagement | Critère ESG | Rejoint/ Renouvelé en | Rôle de Candriam Motif d'engagement | Thème de conviction |
|--|----------------|-------------------------------|--|---|
| Investor Initiative on Responsible Care - UNI Global led <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2022 | Rôles divers Événement exceptionnel/ Controverse |  |
| 2022 PRI-Coordinated Collaborative Sovereign Engagement on Climate Change: Australian Pilot <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2022 | Soutien actif Investissement thématique | |
| 2022 UNPRI Tax Reference Group <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2022 | Rôles divers Investissement thématique |  |
| 2022 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis <i>Déclaration conjointe</i> | ES | 2021 Renouvellement | Soutien passif Investissement thématique | |
| 30% Club France <i>Engagement collaboratif</i> | SG | 2022 | Rôles divers Investissement thématique |  |
| WBA Investor Engagement on Ethical AI <i>Engagement collaboratif</i> | ESG | 2022 | Rôles divers Investissement thématique |  |
| FAIRR Biodiversity : Waste & Pollution <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2022 | Rôles divers Investissement thématique | |
| 2022 PRI Advance: Human Rights <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2022 | Rôles divers Investissement thématique |  |
| 2023 BFF Bank SpA: Collaborative Engagement on Remuneration <i>Engagement collaboratif</i> | SG | 2022 | Leader |  |
| 2023 Big Tech and Human Rights <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2023 Nouveau | Rôles divers Investissement thématique |  |
| 30% Club Germany <i>Engagement collaboratif</i> | | 2023 Nouveau | Rôles divers Demande de l'équipe d'investissement | |
| Animal Welfare: Investors' Letter to the EU <i>Déclaration conjointe</i> | E | 2023 Nouveau | Soutien passif Investissement thématique | |
| Breast Milk Substitute Marketing: Abbott Lab <i>Déclaration conjointe</i> | SG | 2023 Nouveau | Soutien passif Événement exceptionnel/ Controverse |  |
| CDP Climate, Forest & Water 2023 <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2023 Renewal | Rôles divers Investissement thématique |  |

| Nom de l'initiative Type d'engagement | Critère ESG | Rejoint/ Renouvelé en | Rôle de Candriam Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---|----------------|-------------------------------|---|---|
| Enhancing Legal Framework Say-on-Climate and Shareholder Resolutions <i>Engagement collaboratif</i> | ESG | 2023 Nouveau | Soutien passif Événement exceptionnel/ Controverse |  |
| Eurosif, PRI, IIGCC, EFAMA, UNEP FI : Joint Statement on ESRs <i>Déclaration conjointe</i> | | 2023 Nouveau | Soutien passif Décision stratégique | |
| FIR: Forced Labour and Child Labour Engagement <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2023 Nouveau | Soutien actif Demande de l'équipe d'investissement |  |
| Intesa Sanpaolo : Thermal Coal policy <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2023 Nouveau | Soutien actif Investissement thématique |  |
| Investor Letter to Nike on Wages Owed to Workers <i>Déclaration conjointe</i> | S | 2023 Nouveau | Soutien passif Événement exceptionnel/ Controverse |  |
| Investor Letter to NXP Semi on links to Russia weapons systems <i>Déclaration conjointe</i> | S | 2023 Nouveau | Soutien actif Événement exceptionnel/ Controverse |  |
| Investor statement on Tobacco Control <i>Déclaration conjointe</i> | S | 2023 Nouveau | Soutien passif Investissement thématique | |
| Nature Action 100 <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2023 Nouveau | Rôles divers Investissement thématique |  |
| Plastic Solutions Investor Alliance : Pétrochimie <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2023 Nouveau | Soutien actif Investissement thématique |  |
| PRI Nature Reference Group <i>Engagement collaboratif</i> | | 2023 Nouveau | Soutien actif Investissement thématique | |
| Telecom Italia : Delaying Plan <i>Engagement collaboratif</i> | G | 2023 Nouveau | Rôles divers Événement exceptionnel/ Controverse | |
| VBDO : Investor call to Reduce Plastic <i>Déclaration conjointe</i> | E | 2023 Nouveau | Soutien actif Investissement thématique | |
| VBDO : Plastic Engagement <i>Engagement collaboratif</i> | E | 2023 Nouveau | Rôles divers Investissement thématique | |
| Workforce Disclosure Initiative 2023 <i>Engagement collaboratif</i> | S | 2023 Renouvellement | Rôles divers Investissement thématique |  |



Nouvelles initiatives – en bref

En 2023, nous avons rejoint 17 nouvelles initiatives. Nox choisit de rester guidés par nos priorités en matière de finance durable établies en 2015 : **transition énergétique, équité au travail et éthique des affaires**. Nos décisions dépendent de la probabilité d'ajouter de la valeur à notre processus d'investissement ou de faire une différence significative sur le sujet. Voici un aperçu des initiatives que nous avons entreprises en 2023.



Transition énergétique



Équité au travail



Éthique des affaires

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---------------------------------------|-------------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| 2023 Big Tech and Human Rights | Engagement collaboratif | Rôles divers | Investissement thématique | |



PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE

Cette initiative vise à sensibiliser certaines grandes entreprises technologiques sur les risques et les impacts en matière de droits de l'Homme. Elle est menée tous les trois ans par le Conseil d'éthique des fonds de pension nationaux suédois. L'objectif principal est d'encourager les entreprises technologiques à prendre des mesures concrètes pour renforcer leur approche des risques et des impacts, tant opérationnels que systémiques, en matière de droits de l'Homme liés à leurs produits et services. Cette initiative cherche également à ce que ces sociétés rendent compte de manière plus transparente des défis et activités qui en découlent. Elle cherche aussi à influencer les pratiques des entreprises en matière de :

- contenus (désinformation, discours haineux, ingérence électorale et leur impact sur la société) ;
- Culture et structures de l'entreprise (i.e. la façon dont les questions relatives aux droits de l'Homme sont intégrées dans la culture et les activités de l'entreprise concernée) ;
- Accès aux voies de recours pour les détenteurs de droits ;
- Interactions avec les autorités et les régulateurs (y compris le lobbying).

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|-------------------------|-------------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| 30% Club Germany | Engagement collaboratif | Rôles divers | Investissement thématique | N/A |

Le 30% Club est une initiative mondiale visant à accroître la diversité femmes-hommes au sein des conseils d'administration et des directions générales. La campagne a été lancée au Royaume-Uni en 2010, lorsque seulement 12 % des postes d'administrateur dans les entreprises de l'indice FTSE 100 étaient occupés par des femmes. Le Club estime que cette diversité favorise un leadership et une gouvernance de meilleure qualité, et qu'elle contribue à la performance globale du conseil d'administration ainsi qu'à l'amélioration des performances des entreprises et de leur rendement pour leurs actionnaires.

Le gouvernement allemand a pris l'engagement de porter la proportion de femmes dans les conseils de surveillance à 30 % d'ici 2030 et introduit une loi exigeant des entreprises qu'elles nomment au moins une femme au directoire.

Cependant, cette réglementation ne concerne pas toutes les entreprises du DAX, l'indice principal de la Bourse de Francfort, et il faudra probablement un certain temps avant qu'elle ne produise des changements significatifs et durables.

En septembre 2022, les femmes représentaient en moyenne 34 % des membres des conseils de surveillance des 160 plus grandes entreprises allemandes. Toutefois, seuls 14 % en moyenne des membres du directoire étaient des femmes et 5 % de ces sociétés étaient dirigées par une femme.

Pour ces raisons, le Club a lancé en Allemagne une campagne visant à accroître le nombre de femmes siégeant au conseil d'administration et à la direction des sociétés figurant dans les indices DAX40 et MDAX, et ce, dans différents secteurs.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|--|-----------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| Animal Welfare: Investors' Letter to the European Union | Déclaration conjointe | Soutien passif | Investissement thématique | N/A |



L'exploitation intensive des animaux dans le secteur agricole présente des risques pour la société et pour les investissements à long terme. Certaines fermes dépendent de subventions, pouvant représenter jusqu'à 90 % de leurs résultats. De plus, l'élevage industriel génère des externalités négatives pour les collectivités locales, l'environnement et les animaux destinés à la consommation. Les mauvaises conditions de vie des animaux sont inhérentes aux systèmes d'élevage intensif, qui sont des environnements très stressants, utilisent des antimicrobiens pour maintenir des densités de peuplement élevées, et ont recours à des pratiques de mutilations routinières et de reproduction rapide. Ces systèmes de production présentent également des risques pour la santé publique, en favorisant la résistance aux antimicrobiens et les maladies zoonotiques. Une évaluation complète de ces risques est nécessaire pour assurer la pérennité du système alimentaire de l'UE et orienter les investissements durables.

Il est essentiel de veiller à ce que le cadre réglementaire de l'UE réponde aux préoccupations croissantes des consommateurs et des parties prenantes concernant le bien-être animal et les modèles de production durables. Cela doit être réalisé sans créer de concurrence déloyale pour les entreprises qui choisissent d'agir conformément aux attentes des consommateurs. La révision actuelle de la législation sur le bien-être animal offre une occasion unique d'améliorer les normes applicables aux animaux et de répondre aux demandes constantes des citoyens en vue d'une amélioration significative du bien-être animal dans l'UE.

La lettre demande une révision globale et ambitieuse des normes en matière de bien-être animal, notamment :

- des normes plus strictes dans les exploitations ;
- l'interdiction des systèmes d'élevage en cage ;
- une interdiction totale de la mutilation systématique des animaux ;

- la réduction des densités d'élevage et l'accès à l'extérieur, lorsque cela est possible ;
- la mise en place de conditions adaptées d'enrichissement de produit alimentaire

De telles mesures permettraient en outre de réduire l'utilisation des antibiotiques et aideraient à diminuer le risque que les systèmes de production alimentaire de l'UE participent à une nouvelle crise de santé publique.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---|-----------------------|------------------|--|---|
| Breast Milk Substitute Marketing: Abbott Lab | Déclaration conjointe | Soutien passif | Événement exceptionnel/ Controverse |  |



PAI 11. Absence de processus et de mécanisme de conformité au Pacte des Nations unies

Lancée par CCLA Investment Management, cette action a été motivée par les préoccupations concernant la réponse d'Abbott à la controverse entourant ses produits de lait maternel apparue en début d'année. Certains ont trouvé difficile d'engager une discussion sur ce sujet avec Abbott au cours des deux dernières années. La lettre met en avant deux engagements en lien avec l'indice marketing BMS/FC d'Abbott :

- l'amélioration de son score dans l'indice d'accès à la nutrition, avec l'objectif d'atteindre 35 % d'ici 2025 (retrouvant ainsi son score de 2018) et de dépasser les 50 % d'ici 2027 ;
- l'obtention d'un score supérieur à 50 % à la fois pour le «profil de l'entreprise» et pour l'«évaluation dans le pays», en garantissant des progrès dans la mise en œuvre et la politique.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---|-------------------------|------------------|--|---|
| Enhancing Legal Framework Say-on-Climate and Shareholder Resolutions | Engagement collaboratif | Soutien passif | Événement exceptionnel/ Controverse |  |



PAI 1. Emission de gaz à effet de serre PAI 2. Empreinte carbone PAI 3. Intensité des gaz à effet de serre de l'émetteur PAI 4. Exposition aux énergies fossiles PAI 5. Part élevée d'énergies non-renouvelables PAI 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de nos actions en lien avec le climat en France, qui ont pris une nouvelle dimension en 2022 avec le travail effectué dans le dossier TotalEnergies. A l'initiative de PhiTrust, une lettre officielle a été adressée aux autorités françaises, appelant à une amélioration de la législation nationale concernant à la fois le dépôt de résolutions d'actionnaires et les enjeux climatiques.

Cette démarche a été renforcée par un autre courrier, coordonné par le Forum pour l'investissement responsable, et soutenant des changements similaires.

Déposer une proposition de résolution en France pour les actionnaires est une tâche ardue, car le cadre juridique est très contraignant. Il est nécessaire de détenir au moins 0,5 % du capital de l'entreprise pour être éligible, ce qui restreint considérablement le nombre d'actionnaires pouvant présenter des propositions pour les assemblées générales des grandes entreprises. De plus, cela rend le dépôt conjoint complexe, nécessitant une coordination entre un grand nombre d'investisseurs. Le calendrier est également très serré, et une direction peu encline à soutenir l'actionnaire peut facilement lui refuser ses droits sans craindre de conséquences.

Les discussions sur les questions climatiques en France rencontre des difficultés en termes d'efficacité. Les plans de transition publiés par les entreprises demeurent incomplets : même celles qui abordent le sujet ne fournissent pas encore suffisamment d'informations ou ne sont pas assez précises

pour permettre aux actionnaires de se forger une opinion claire sur leurs ambitions climatiques. Bien que la directive CSRD devrait progressivement remédier à cette lacune, la transparence des entreprises en matière climatique demeure insuffisante, et les améliorations sont lentes.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---|-----------------------|------------------|----------------------|---------------------|
| EuroSIF, PRI, IIGCC, EFAMA, UNEP FI: Joint Statement on ESRS | Déclaration conjointe | Soutien passif | Décision stratégique | N/A |

Cette déclaration est une contribution à la consultation actuellement menée par la Commission européenne concernant son acte délégué inaugural. Cette législation vise à peaufiner le premier ensemble de normes européennes d'information sur le développement durable (ESRS) proposé par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) en novembre 2022. Les recommandations de l'EFRAG sont le résultat d'un vaste processus d'engagement et de consultation des parties prenantes qui a duré trois ans. La récente proposition de la Commission diverge de celle de l'EFRAG de novembre 2022 sur plusieurs points. La différence

principale entre les deux réside dans le fait que la divulgation de certains éléments n'est plus obligatoire, mais dépend des résultats des évaluations de l'importance relative effectuées par les entités concernées.

Candriam, ainsi que d'autres sociétés de gestion et acteurs de la communauté financière, ont besoin d'accéder aux données des entreprises dans lesquelles ils investissent, ainsi qu'à d'autres informations, afin de rendre compte de leur propre impact et exposition (SFDR). Par conséquent, nous avons décidé d'exprimer nos inquiétudes, considérant cela comme un « recul d'ambition ».

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---|-------------------------|------------------|--------------------------------------|---|
| FIR: Forced Labour and Child Labour Engagement | Engagement collaboratif | Soutien actif | Demande de l'équipe d'investissement |  |



PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) a formé une coalition avec dix de ses membres, représentant plus de 3 100 milliards d'euros d'actifs sous gestion, pour soutenir la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans le monde.

Cet engagement s'appuie sur une méthodologie d'évaluation des entreprises développée par l'ONG «Ressources Humaines Sans Frontières» (RHSF).

L'objectif est d'exercer une vigilance sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits ou services depuis les pays d'origine. Cela implique de cartographier et d'identifier les risques dans les différentes activités afin d'évaluer et de traiter les segments du marché les plus exposés.

Dix entreprises françaises, provenant de secteurs considérés comme majeurs sur cette question (alimentation, automobile, consommation de produits non essentiels, construction, hôtellerie, industries et services publics), ont été sélectionnées par les investisseurs pour engager un dialogue constructif.

L'objectif de ces échanges est de mieux comprendre les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne de valeur de ces entreprises, et d'aider ces sociétés à gérer ces risques.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|--|-------------------------|------------------|---------------------------|---|
| Intesa Sanpaolo : Thermal Coal Policy | Engagement collaboratif | Soutien actif | Investissement thématique |  |



- PAI 1. Emission de gaz à effet de serre**
- PAI 2. Empreinte carbone**
- PAI 3. Intensité des gaz à effet de serre de l'émetteur**
- PAI 4. Exposition aux énergies fossiles**
- PAI 5. Part élevée d'énergies non-renouvelables**
- PAI 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique**
- PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE**

Intesa Sanpaolo a actualisé sa politique en matière de charbon thermique en juillet 2021, avec des résultats mitigés. Bien que le groupe se soit engagé à cesser immédiatement de financer les promoteurs de centrales électriques au charbon et à supprimer progressivement le financement de l'extraction de ce combustible d'ici à 2025, certaines exclusions essentielles font défaut.

Tout d'abord, le financement à des fins générales des promoteurs de mines de charbon thermique n'est pas exclu. Deuxièmement, cette nouvelle politique permet à Intesa Sanpaolo d'offrir ses services à un plus grand nombre d'entreprises produisant de l'électricité à partir du charbon en Europe et dans les pays de l'OCDE, et ce pendant une plus longue période. En effet, les seuils d'exclusion immédiate (30 % dans les pays de l'OCDE et 50 % dans le monde) pour les centrales électriques au charbon ont été remplacés par un seuil unique (35 %) qui ne s'appliquera qu'à partir de 2030. En conséquence, la banque italienne accuse un retard important par rapport aux 71 institutions financières qui ont déjà adopté un seuil d'exclusion de 20 % ou moins (part du charbon dans les recettes ou la production d'électricité) pour les entreprises produisant de l'électricité à partir du charbon¹.

Troisièmement, l'échéance de 2025 concernant l'élimination progressive ne s'applique pas à l'électricité produite à partir du charbon, mais uniquement à l'extraction du charbon. Intesa Sanpaolo est à la traîne alors que 78 institutions financières se sont déjà engagées à ne plus assurer le moindre service financier pour l'industrie du charbon d'ici 2030 en Europe et aux entreprises des pays de l'OCDE, et à l'horizon 2040 partout ailleurs. Enfin, la politique en matière de charbon d'Intesa Sanpaolo souffre d'un champ d'application restreint. La politique de la banque s'applique aux prêts et aux services de conseil, mais n'intègre pas les activités d'investissement et de prise de participation.

Etant l'une des plus grandes banques en Europe et dans le monde, Intesa Sanpaolo a une très grande responsabilité et un rôle important à jouer dans le financement de la transition vers une économie durable et à faible émission de carbone. Nous pensons également qu'il est dans le meilleur intérêt d'Intesa Sanpaolo et de ses actionnaires d'élever l'ambition climatique du groupe au niveau de ses concurrents. En tant qu'investisseurs engagés à contribuer efficacement à une transition juste et à faible émission de carbone, nous demandons instamment à Intesa Sanpaolo de renforcer sa politique en matière de charbon et de la rendre publique dans son intégralité :

- en excluant le financement à des fins générales des promoteurs de mines de charbon ;
- en adoptant une définition plus stricte du seuil d'exclusion des entreprises de production d'électricité à partir du charbon ;
- en définissant et détaillant une stratégie globale pour sortir complètement du charbon au plus tard en 2030 dans les pays d'Europe et de l'OCDE, et en 2040 dans le monde entier.
- en intégrant l'ensemble des services financiers, y compris les investissements et la souscription de titres



¹ Communiqué de presse d'Intesa Sanpaolo, 27 juillet 2021, consulté le 25 mars 2024

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---|-----------------------|------------------|--|---|
| Investor letter to Nike on Wages Owed to Workers | Déclaration conjointe | Soutien passif | Événement exceptionnel/ Controverse |  |



PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE

Rédigée sous l'impulsion d'ABN Amro et de CCLA Investment Management, cette lettre décrit deux cas de violations du droit du travail. Les employés de Ramatex, principal fournisseur international de Nike, ainsi que ceux du groupe Hong Seng Knitting (qui possède une co-entreprise avec Ramatex), n'ont pas reçu l'intégralité des salaires et des avantages leur étant dus en 2020. Cela représente un montant total de 2,2 millions de dollars, dû à plus de 4 500 travailleurs de l'habillement au

Cambodge et en Thaïlande¹

Cette situation met en évidence un manquement manifeste de Nike en matière de diligence raisonnable et de contrôle. Elle souligne la nécessité pour l'entreprise de faire pression sur ses fournisseurs afin qu'ils résolvent ce problème. La lettre a été rédigée par une coalition d'investisseurs après consultation d'ONG et de syndicats.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|--|-----------------------|------------------|--|--|
| Investors Letter to NXP Semi on Links to Russia Weapons Systems | Déclaration conjointe | Soutien actif | Événement exceptionnel/ Controverse |  |



PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE
PAI 14. Exposition à des armes controversées

Compte tenu des préoccupations importantes en matière de droits de l'Homme et des risques importants - juridiques, réglementaires et opérationnels - liés à l'utilisation de produits de NXP dans les systèmes d'armement russe, cette lettre investisseurs invite instamment l'entreprise à envisager l'établissement et la mise en œuvre d'une procédure

complète de diligence raisonnable envers ses clients. Ce processus qui permet de collecter et d'analyser des informations sur les clients afin de garantir le respect de différents prérequis juridiques et réglementaires, doit aller plus loin que le simple respect des sanctions et des réglementations en matière de contrôle des exportations

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|--|-----------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| Investor Statement on Tobacco Control | Déclaration conjointe | Soutien passif | Investissement thématique | N/A |



Coordonnée par Achmea et Tobacco Free Finance Pledge, cette déclaration vise à exhorter les États membres des Nations unies à signer, ratifier et mettre en œuvre la convention-cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabagisme. Elle cherche également à souligner l'importance de cette lutte tant pour la santé publique que sur le plan financier.

Un lancement de cette déclaration est prévu lors de l'Assemblée générale des Nations unies les 19 et 20 septembre. Ce courrier constituera également la base d'un engagement ultérieur, auquel Candriam ne participera pas.

Les principaux pays visés sont ceux qui ont signé la convention mais ne l'ont pas ratifiée.

¹ Worker Rights Consortium, juin 2023. [Failure to Pay Terminal Benefits at Violet Apparel \(Cambodia\) Co., Ltd.](#) consulté le 25 mars 2024.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|-------------------|-------------------------|------------------|---------------------------|---|
| Nature Action 100 | Engagement collaboratif | Rôles divers | Investissement thématique |  |



PAI 7. Activités avec un impact négatif sur la biodiversité
PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE

Nature Action 100 est une initiative mondiale d'investisseurs visant à accroître l'ambition et l'action des entreprises pour répondre à la crise que connaissent la nature et la biodiversité.

Dans le cadre de cette initiative, des discussions ont lieu avec des entreprises évoluant dans des secteurs clés afin de les inciter à prendre des mesures pour inverser la tendance actuelle d'ici 2030. Nature Action 100 a été créé par un groupe d'investisseurs institutionnels connu sous le nom de «Launching Investor Group». Le secrétariat de l'initiative et le groupe de travail sur le dialogue avec les entreprises sont dirigés conjointement par Ceres et le groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC). Quant au groupe consultatif technique, il est conjointement dirigé par la Fondation Finance for Biodiversity et Planet Tracker.

Dans ce cadre, les investisseurs demandent aux entreprises de prendre des mesures dans six domaines :

- **Ambition : S'engager publiquement à réduire les impacts sur la nature** et à restaurer les écosystèmes au niveau opérationnel et le long des chaînes de valeur d'ici 2030;
- **Évaluation : Évaluer et divulguer publiquement** les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature à travers les opérations et les chaînes de valeur ;

- **Objectifs : Établir des objectifs précis, limités dans le temps, adaptés au contexte et fondés sur des données scientifiques**, en se basant sur des évaluations des risques liés aux dépendances, aux impacts, aux risques et aux opportunités relatifs à la nature. Communiquer publiquement les avancées annuelles par rapport à ces objectifs ;
- **Mise en œuvre: Développer un plan global au niveau de l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés.** Ce plan devrait favoriser les approches fondées sur le respect des droits des individus et communautés et être élaboré en consultation avec les populations et les communautés locales concernées. Communiquer publiquement chaque année les progrès réalisés par rapport à ce plan;
- **Gouvernance: Mettre en place un mécanisme de surveillance par le conseil d'administration et divulguer le rôle de la direction** dans l'évaluation et la gestion des dépendances, des impacts, des risques et des opportunités liés à la nature. Divulguer publiquement le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion de ces aspects ;
- **Engagement: Initier des dialogues avec les parties prenantes externes**, tels que les acteurs des chaînes de valeur, les associations commerciales, les décideurs politiques et d'autres parties concernées. L'objectif est de créer un environnement favorable à la mise en œuvre du plan et à l'atteinte des objectifs fixés..



| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---|-------------------------|------------------|---------------------------|---|
| Plastic Solutions Investor Alliance : Petrochemicals | Engagement collaboratif | Soutien actif | Investissement thématique |  |



PAI 7. Activités avec un impact négatif sur la biodiversité
PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE

As You Sow coordonne les discussions entre les actionnaires et quatre sociétés pétrochimiques américaines - Chevron, Dow, ExxonMobil et Phillips66. L'objectif est de les inciter à examiner l'impact attendu de la diminution de la demande de plastique nécessaire pour atteindre une réduction de 80 % de la pollution plastique d'ici 2040. De plus, les actionnaires demandent aux entreprises de divulguer des données cruciales concernant la sécurité et l'efficacité des processus liés aux technologies de recyclage chimique risquées. Ces quatre entreprises sont identifiées comme étant les principaux producteurs de résines plastiques destinées à des applications à usage unique, d'après une étude de la Fondation Minderoo..

Cette action s'inscrit dans la continuité des résolutions déposées en 2022 et 2023 auprès de ces mêmes sociétés, qui ont bénéficié d'un fort soutien de la part des investisseurs (Candriam les a soutenues).

L'objectif principal est d'analyser l'impact sur ces entreprises d'une réduction d'un tiers de la demande de plastique à usage unique d'ici 2040, ainsi que de la divulgation d'informations sur les technologies de recyclage.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| PRI Nature Reference Group | Engagement collaboratif | Soutien actif | Investissement thématique | N/A |



PAI 7. Activités avec un impact négatif sur la biodiversité

Ce groupe est composé de signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI). Le groupe de référence sur la nature vise à :

- sensibiliser les signataires aux impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature dans le cadre de leurs activités d'investissement, ainsi qu'à leur importance dans la poursuite d'objectifs de neutralité carbone crédibles ;
- renforcer la capacité des investisseurs à prendre en compte la crise de la biodiversité et les autres risques liés à la nature, conformément aux objectifs mondiaux de développement durable, y compris le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Cela comprend par exemple le partage des pratiques des investisseurs et de leurs expériences avec les outils, les cadres de divulgation et les initiatives, ainsi que la contribution à l'élaboration des orientations des PRI qui soutiennent davantage les investisseurs dans ce domaine ;

- aider les investisseurs à intégrer les risques et les opportunités liés à la nature dans leurs pratiques et politiques d'investissement, ainsi qu'à leur permettre d'utiliser les outils et les cadres pertinents pour ce faire.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---------------------------------------|-------------------------|------------------|--|---------------------|
| Telecom Italia : Delaying Plan | Engagement collaboratif | Rôles divers | Événement exceptionnel/ Controverse | N/A |

Le comité des investisseurs d'Assogestioni a organisé une conférence téléphonique avec l'entreprise au cours de laquelle les investisseurs ont fait part de leurs remarques sur

le plan de scission du groupe et sur la procédure d'appel d'offres.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|---|-----------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| VBDO : Investor Call to Reduce Plastic | Déclaration conjointe | Soutien actif | Investissement thématique | N/A |



PAI 7. Activités avec un impact négatif sur la biodiversité

Chaque étape du cycle de vie des plastiques représente une menace sérieuse et croissante pour l'environnement, le climat, la biodiversité, les droits de l'Homme et la santé publique. Les recherches mettent en lumière l'ampleur de ces impacts de manière de plus en plus significative. Il est désormais évident que la production et l'utilisation intensives de matières plastiques entraînent de graves préjudices pour la santé humaine et l'écosystème. Aux yeux des scientifiques, « il est futile de nettoyer » tant que la production se poursuit au rythme actuel.

En tant qu'investisseurs et représentants d'investisseurs, nous appelons les entreprises à adopter des mesures plus ambitieuses et à agir avec célérité pour faire face à la crise du plastique. Cela implique de réduire la dépendance aux emballages plastiques à usage unique, de travailler à ramener la production et l'usage de plastique en tenant compte des limites de la planète, et de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Cette déclaration s'adresse en particulier aux entreprises du secteur des biens de consommation à circulation rapide et aux distributeurs.

| Initiative | Type | Rôle de Candriam | Motif d'engagement | Thème de conviction |
|----------------------------------|-------------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| VBDO : Plastic Engagement | Engagement collaboratif | Rôles divers | Investissement thématique | N/A |



PAI 7. Activités avec un impact négatif sur la biodiversité

Faisant suite à déclaration que nous avons signée en mai 2023, l'initiative vise à sélectionner un groupe restreint d'entreprises invitées à engager des discussions approfondies avec les investisseurs signataires.



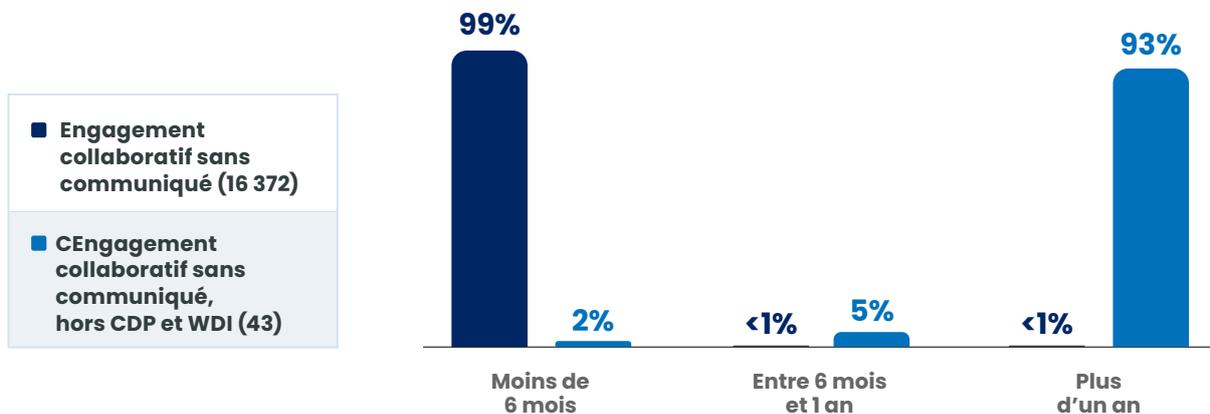
Statistiques sur nos engagements collaboratifs.

Ces statistiques représentent une vue d'ensemble de nos dialogues et collaborations avec les entreprises émettrices. Par «dialogue», nous entendons toute tentative de discussion

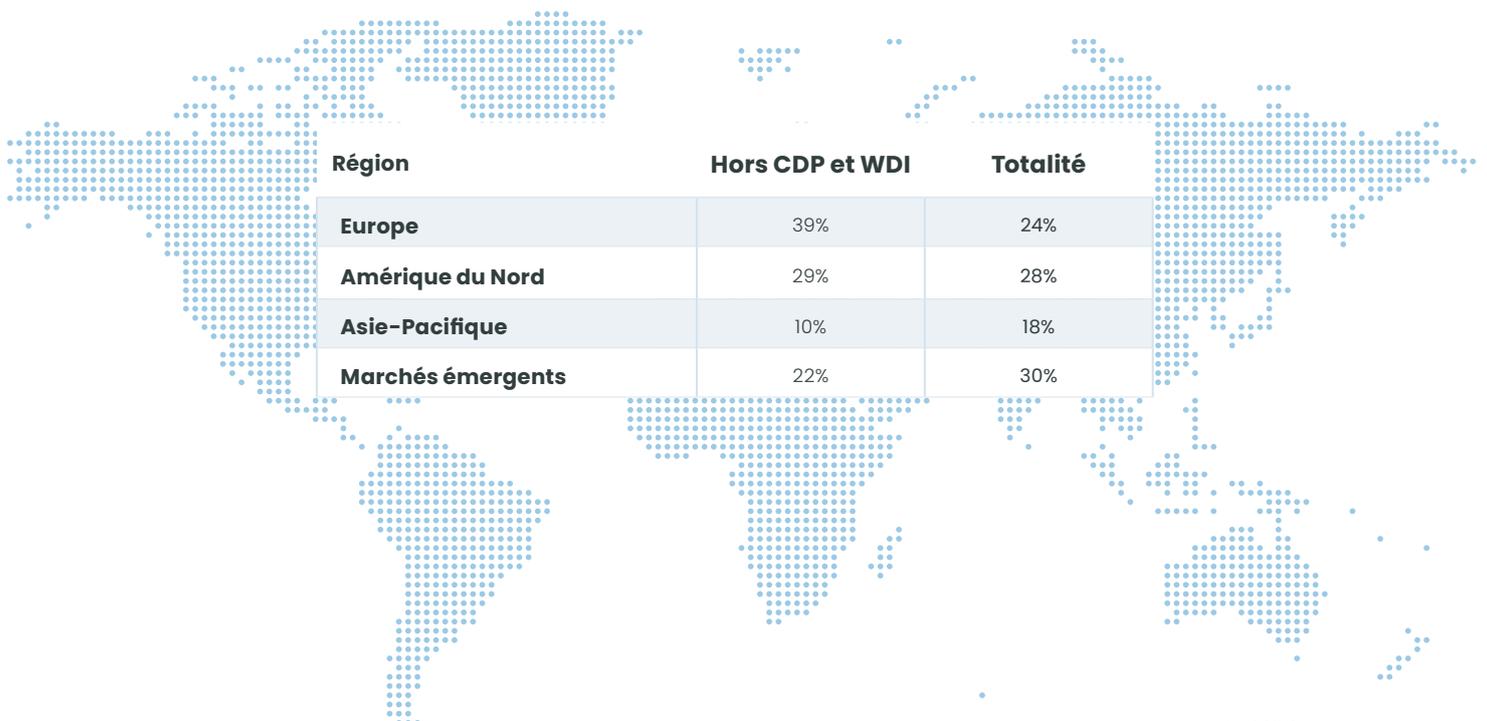
ou tout échange effectivement mené avec les entreprises sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Durée des discussions

Dialogues de collaboration clôturés en 2023



Répartition des émetteurs par région



Répartition par secteur

pour les 697 entreprises émettrices concernées par un engagement collaboratif en 2023, hors CDP ou WDI.



| Secteur d'activité | Hors CDP et WDI | Totalité |
|---|-----------------|----------|
| Automobiles (constructeurs et équipementiers) | 4% | 2% |
| Banques | 7% | 9% |
| Biens d'équipement | 5% | 11% |
| Services aux consommateurs et aux professionnels | 1% | 3% |
| Vente et distribution de biens de consommation cyclique | 3% | 4% |
| Biens de consommation durables et habillement | 5% | 3% |
| Services aux consommateurs | 3% | 3% |
| Vente et distribution de produits de première nécessité | 5% | 2% |
| Produits et services financiers diversifiés | 1% | 1% |
| Énergie | 8% | 4% |
| Fonds d'investissement immobilier (Reits) | 2% | 4% |
| Services financiers | 0% | 0% |
| Alimentation, boissons et tabac | 8% | 5% |
| Équipements et services de soins de santé | 1% | 4% |
| Produits d'hygiène et d'entretien | 1% | 1% |
| Assurance | 1% | 2% |
| Matériaux | 17% | 10% |
| Médias et divertissements | 3% | 3% |
| Produits pharmaceutiques, biotechnologie, Sciences de la vie | 4% | 6% |
| Immobilier | 0% | 0% |
| Gestion et développement immobilier | 1% | 3% |
| Semi-conducteurs (fabricants et équipementiers) | 3% | 2% |
| Logiciels et services | 3% | 5% |
| Matériel technologique (fabricant et équipementiers) | 3% | 4% |
| Télécommunications | 4% | 2% |
| Transport | 2% | 3% |
| Services aux collectivités | 6% | 4% |

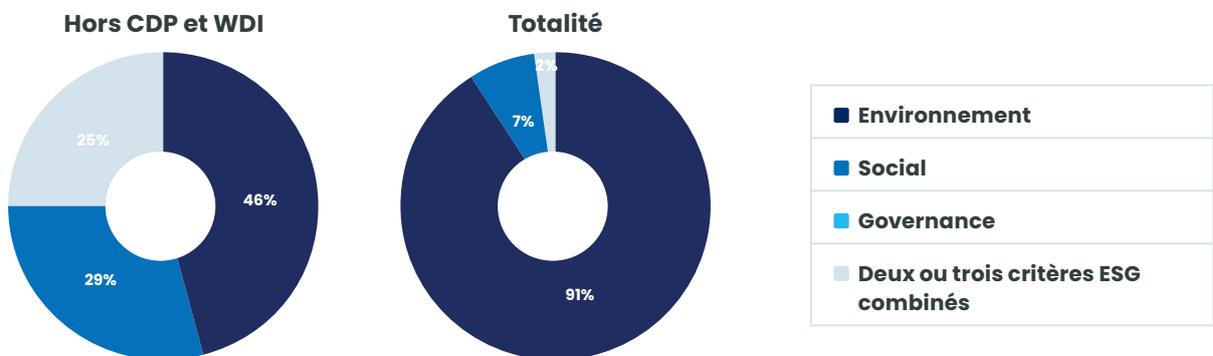
Pour toute initiative, les investisseurs peuvent choisir parmi différents rôles :

- animer les échanges avec les émetteurs ;
- participer activement et offrir un soutien concret aux coordinateurs ou aux investisseurs principaux ;
- rester passif et bénéficier de l'économie d'échelle tout en apportant leur poids à l'initiative à travers la taille de leurs encours créant ainsi un effet de levier.

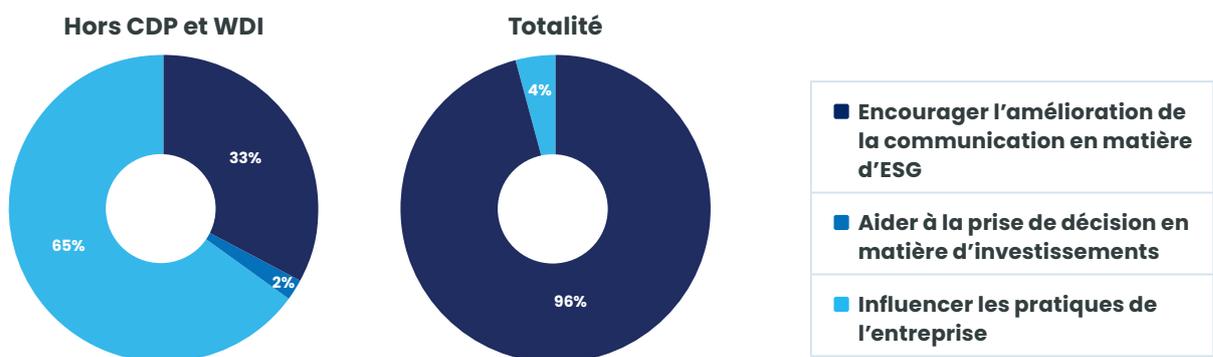
Dans la pratique, les coordinateurs et les soutiens se partagent généralement la charge de travail, choisissant les investisseurs leaders ou actifs sur la base, essentiellement, de leur compétence, de l'historique de leurs relations avec l'entreprise concernée, de leur proximité géographique ou de leur « effet de levier » respectif.

En 2023, Candriam a co-dirigé ou participé activement à 297 discussions de ce type, 256 en excluant les dialogues associés au CDP et à la WDI.

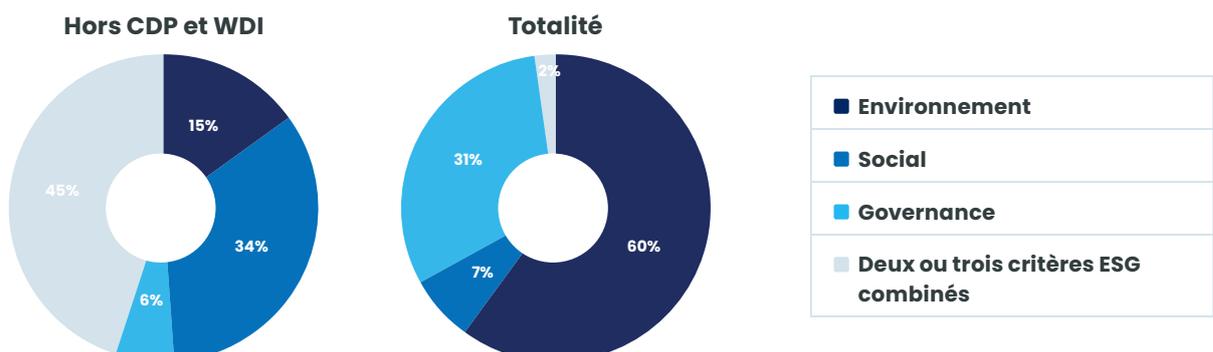
Engagements collaboratifs en fonction des critères ESG



Répartition des engagements collaboratifs en fonction de l'objectif principal



Répartition des engagements collaboratifs en fonction de nos thèmes de conviction



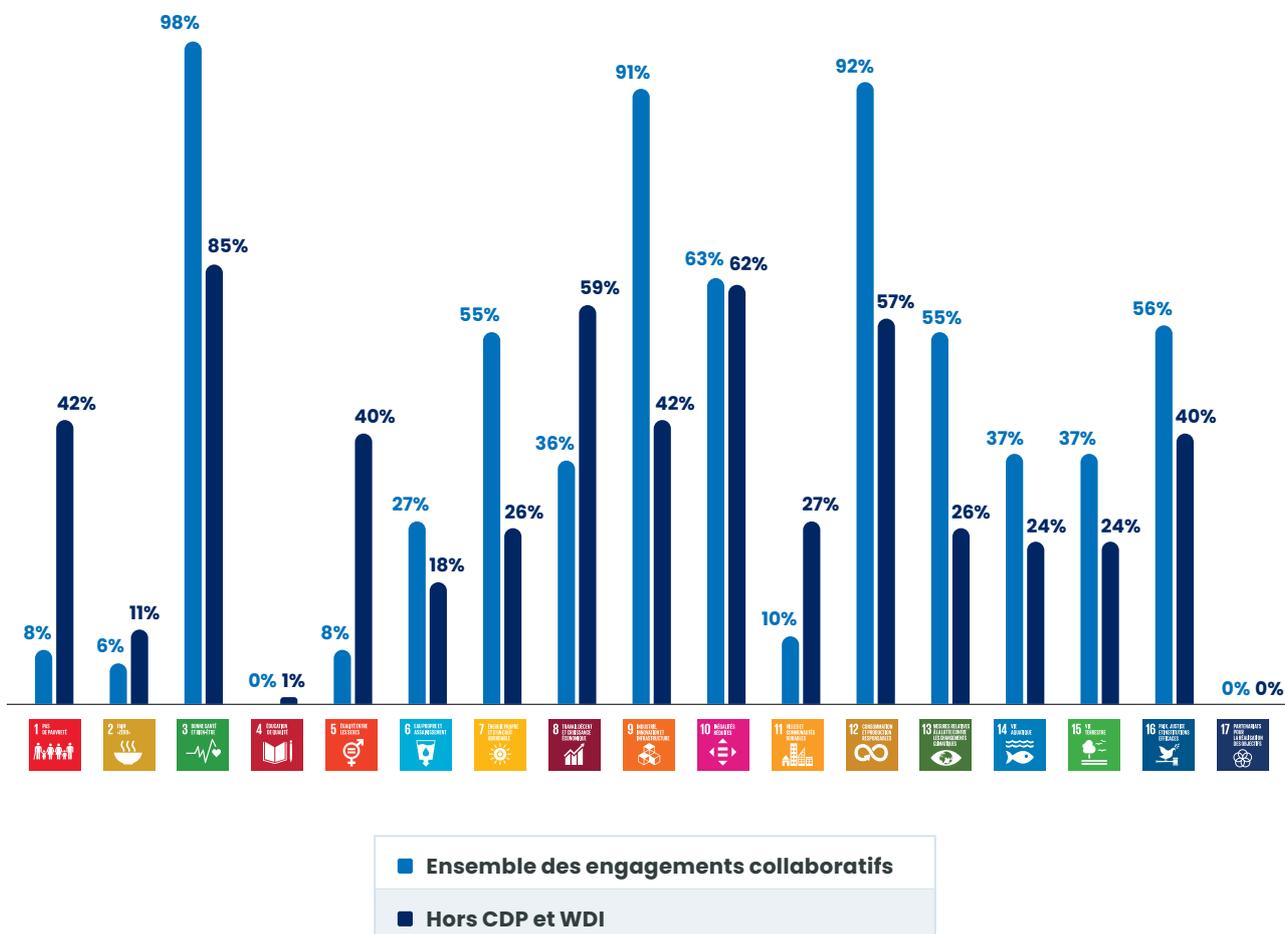
Objectifs de développement durable et principales incidences négatives

Comme pour nos dialogues directs, nous indiquons les données pour les objectifs spécifiques de développement durable des Nations unies (ODD) et les Principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité causés par les émetteurs de titres détenus dans nos portefeuilles.

De même, nous sommes à l'écoute de nos clients et prêtons une attention particulière aux changements réglementaires lorsque nous choisissons ou participons à un engagement collaboratif, notamment en Europe.

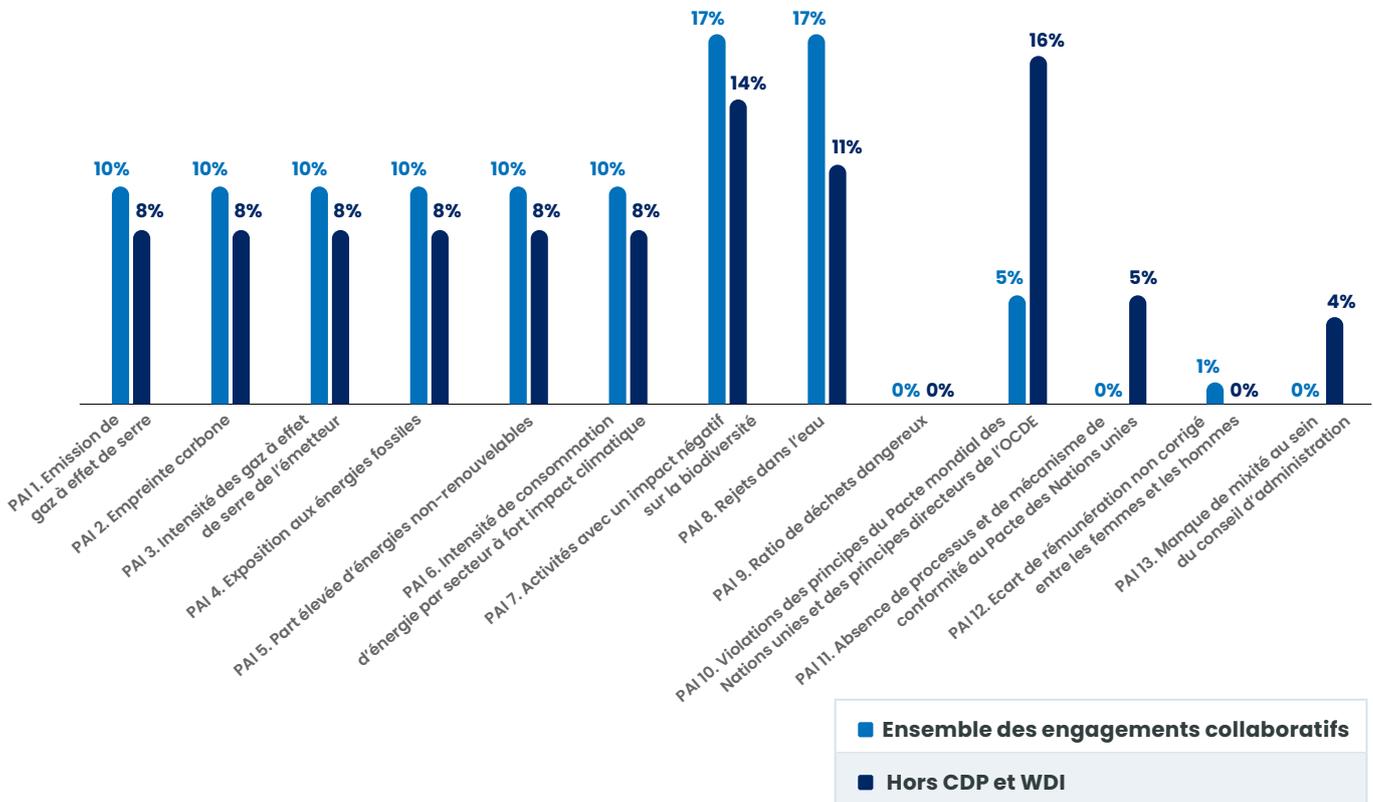
Engagements collaboratifs en fonction de chaque ODD de l'ONU

Sur les 17 362 dialogues collaboratifs en 2023, 1 033 l'ont été hors CDP et WDI.



Engagements collaboratifs en fonction des 13 premiers PAI

Sur les 17 362 dialogues collaboratifs en 2023, 1 033 l'ont été hors CDP et WDI.



Impact des dialogues collaboratifs

Les effets d'un échange avec un émetteur sont difficiles à mesurer compte tenu de la diversité des sujets abordés et du délai qui peut s'écouler entre le début d'une discussion et les changements mis en œuvre par l'organisation (s'il s'agissait de l'objectif principal).

La manière dont l'engagement est intégré dans le processus d'investissement est également importante, car elle permet de mieux comprendre notre processus d'investissement et la manière dont les échanges l'alimentent et le soutiennent. Chez Candriam, le lien le plus direct est l'opinion ESG exprimée sur l'émetteur.

Pour ces raisons, nous mesurons notre impact de deux manières :

- nous relevons l'influence des échanges sur l'opinion de l'analyste ESG responsable pour chaque dialogue clôturé au cours de l'année concernée ;

- nous mesurons la réalisation des objectifs principaux pour chacune des discussions clôturées au cours de l'année.



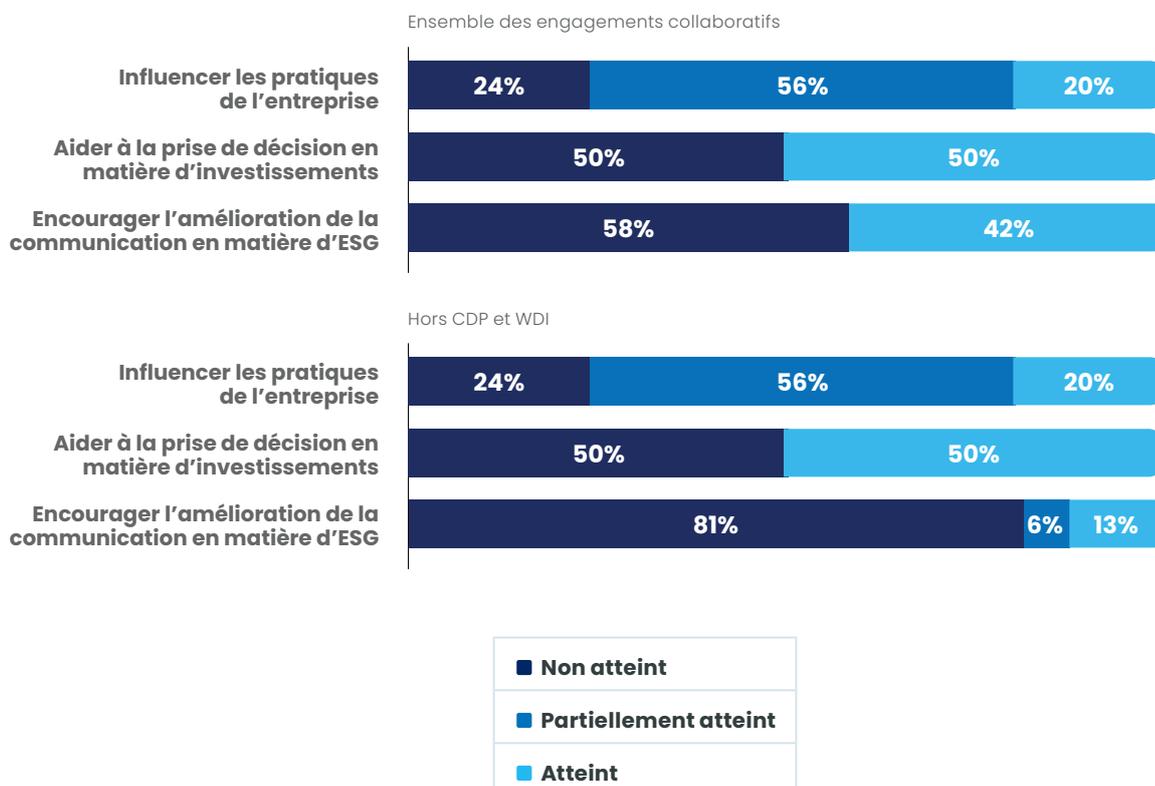
Répartition des engagements collaboratifs en fonction de leur impact sur l'opinion ESG de Candriam

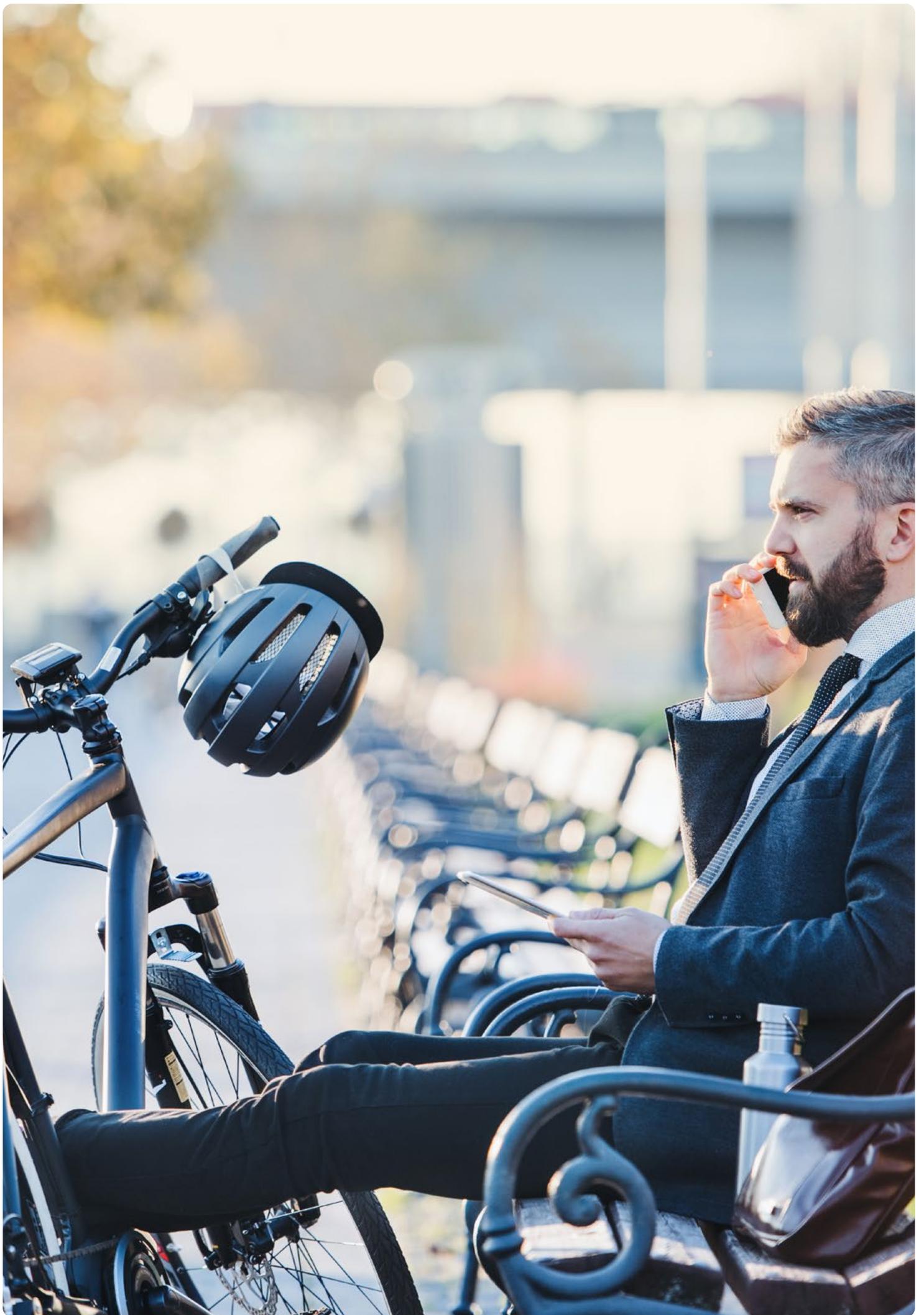
| Impact on opinion | Hors CDP et WDI | Totamité |
|---|-----------------|----------|
| Opinion renforcée | 95% | 99% |
| Impact positif sur les analystes et la notation ESG correspondante | 5% | <1% |
| Impact négatif sur les analystes et la notation ESG correspondante | 0% | 0% |

L'influence sur l'opinion ne signifie pas systématiquement un changement en matière d'éligibilité ESG.

Répartition des engagements collaboratifs par niveau d'atteinte de l'objectif principal

En 2023, 16 372 engagements collaboratifs ont été clôturés avec des entreprises, 43 hors CDP et WDI





Statistiques de vote.



Déchiffrer l'année 2023

Un processus de vote efficace requiert une organisation bien structurée et efficiente. Chez Candriam, la coordination entre le middle office et l'équipe chargée des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) gérant les votes des résolutions en assemblées générales est essentielle pour exercer les droits des actionnaires.

Pour la partie fonds de notre périmètre de vote, Candriam assure l'exactitude des informations relatives aux positions détenues en actions/obligations cotées, aux soldes de trésorerie et aux transactions avec les dépositaires concernés. Les positions détenues en titres cotés sont envoyées par le dépositaire à notre fournisseur de services de vote par procuration (ISS) qui, à son tour, transmet le vote (instructions et droits de votes associés) au sous-dépositaire. Ces informations reposent sur les positions en actions cotées déclarées par le dépositaire et rapprochées par Candriam, ainsi que sur les règles de vote spécifiques potentielles¹.

La partie fonds de notre périmètre de vote est principalement composée de fonds actions, de quelques fonds équilibrés et de fonds obligataires. En 2023, nous n'avons pas été conviés à participer à une seule assemblée de détenteurs d'obligations.

Tous les fonds relevant de la [politique de vote](#) de Candriam sont traités de la même manière. Notre politique de vote pour 2023 et sa mise à jour [pour 2024](#) sont disponibles sur notre site web.

[Contrôles et opérations : Comment notre middle office contribue à un vote efficace et engagé ?](#)

La politique de vote par procuration de Candriam s'applique aux fonds actions ouverts² gérés par des entités du groupe Candriam.

Pour les fonds et mandats dédiés, la décision de déléguer le pouvoir de vote à Candriam est laissée à la discrétion de nos clients. Les conditions de délégation (ou de non-délégation) sont contractuelles.

Dans les cas où l'un de nos clients choisit de ne pas nous déléguer son vote, il peut choisir de voter directement ou de s'abstenir. Les deux options possibles pour la délégation de vote du client sont :

- le client nous demande d'appliquer à son portefeuille dédié notre politique de vote par procuration,
- le client nous demande d'appliquer une politique de vote personnalisée qui peut prendre la forme suivante :
- notre politique de vote avec des exceptions spécifiées contractuellement (par exemple, pour des entreprises spécifiques ou des thèmes de vote particuliers). Dans ce cas, les clients peuvent déroger à la politique de Candriam dans des situations spécifiques,
- l'application de sa propre politique de vote.

Dès lors, le client peut demander à être informé à l'avance de nos intentions de vote et a le pouvoir d'y apporter des modifications s'il le souhaite.

Au moment de la publication de ce rapport (mars 2024), Candriam ne permet pas à ses clients d'exercer directement leur droit de vote sur des fonds ouverts. L'identité des détenteurs de titres disposant d'un mandat de vote ou de fonds dédiés gérés par Candriam est confidentielle.

¹ Par exemple, dans certains cas, les droits de vote peuvent être bloqués pendant une longue période. Si l'équipe d'investissement concernée par un tel blocage considère que celui-ci met en péril la stratégie d'investissement du fonds, Candriam informe ISS d'une règle de vote spécifique garantissant que la totalité des actions ne sera pas bloquée.

² La liste des fonds actions ouverts Candriam est accessible via notre [tableau de bord de vote](#).

Périmètre de vote

| Type de fonds votants | Politique de vote Candriam | | Politique personnalisée du client |
|--|--|---|---|
| | Fonds ouverts actions (Candriam ManCo) | Mandats ou Fonds dédiés (Candriam ou client institutionnel en tant que ManCo) | Mandats ou fonds dédiés (Candriam ou client institutionnel en tant que ManCo) |
| Nombre de fonds votants à fin 2023 | 45 | 35 | 18 |
| Nombre d'assemblées générales auxquelles nous avons voté en 2023 | 1.662 | 1.058 | 192 |
| % de fonds votants par rapport au total des fonds éligibles selon la catégorie | 97,8% | Non pertinent* | Non pertinent* |
| % de fonds votants (en encours) par rapport au total de fonds éligibles selon la catégorie à fin 2023 | 99,7% | Non pertinent* | Non pertinent* |

* Les mandats ou fonds dédiés ne peuvent être inclus dans le périmètre de vote que si le client nous accorde une délégation de vote. Cette décision appartient au client, pas à Candriam.

Pour la catégorie des fonds actions ouverts de notre périmètre de vote, nous avons participé au scrutin lors de 97,5 % des assemblées où nous étions habilités à le faire en 2023. Neuf raisons expliquent l'absence de vote lors de certaines réunions :

- Retard dans la réception de la procuration ;
- Quorum insuffisant ;
- Achat de titres après la date limite, ou postérieur à celle de leur enregistrement et avant l'assemblée ;
- Vente des titres avant l'assemblée ;
- Limitations transfrontalières ;
- Délai fixé incorrect ;
- Interdiction de voter de manière séparée ;
- Divergence sur l'ordre du jour à voter par le conseiller en vote par procuration ;
- Titres détenus sans droit de vote.

En moyenne, en 2023, pour chaque titre pour lequel nous avons voté dans le cadre de la politique de vote par procuration de Candriam, nous avons exercé nos droits de vote à hauteur de 94,7 %.

Vous pouvez accéder aux détails de nos votes pour les fonds ouverts Candriam, y compris les raisons pour lesquelles nous avons voté «contre» certaines résolutions, en consultant notre tableau de bord des votes. Quant aux mandats ou aux fonds dédiés votant dans le cadre de la politique de vote de Candriam ou de politiques de vote personnalisées, les

Pour plus d'informations, consultez :

[Notre politique de vote par procuration](#)

[Notre tableau de bord du vote par procuration](#)

informations sont disponibles dans les rapports annuels ou les rapports dédiés que nous remettons directement aux clients concernés.

Pour les fonds et les mandats qui appliquent notre politique de vote par procuration, nous faisons appel au prestataire de services ISS pour exercer leurs droits de vote, conformément à notre politique de vote. Pour les polices personnalisées, Candriam peut faire appel à d'autres conseillers spécialisés.

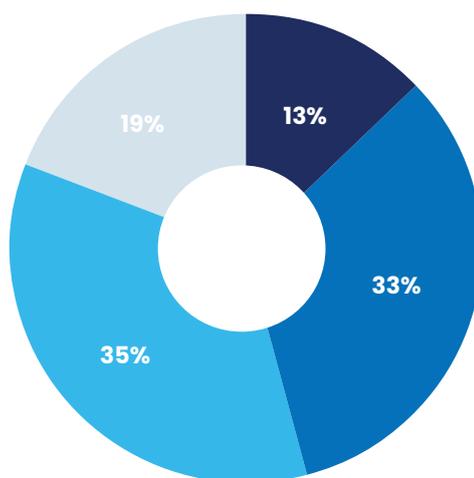
Toute violation confirmée de nos principes de vote est stipulée dans le ou les rapports annuels du ou des fonds concernés, le cas échéant. De même, toute exception à la politique de vote choisie est également indiquée dans ce ou ces mêmes rapports. En 2023, deux violations ont été relevées en raison d'un incident opérationnel et deux exceptions ont eu lieu. Vous pouvez retrouver ces informations dans les rapports annuels des fonds concernés.

Nous n'avons été confrontés à aucune situation de conflit d'intérêts en 2023.

Répartition géographique des A.G. auxquelles nous avons participé en 2023

En 2023, nous avons participé à 1 876 assemblées d'actionnaires et voté sur 24 917 résolutions pour nos fonds ouverts, nos fonds dédiés et nos mandats dans le cadre de notre politique de vote par procuration.

Voici la répartition géographique des assemblées générales (A.G.) auxquelles nous avons pris part (pour les fonds actions ouverts, les mandats et les fonds dédiés inclus dans notre périmètre de vote) :



| |
|--------------------|
| ■ Asie-Pacifique |
| ■ Europe |
| ■ Amérique du Nord |
| ■ Reste du monde |





Nos votes par thème.

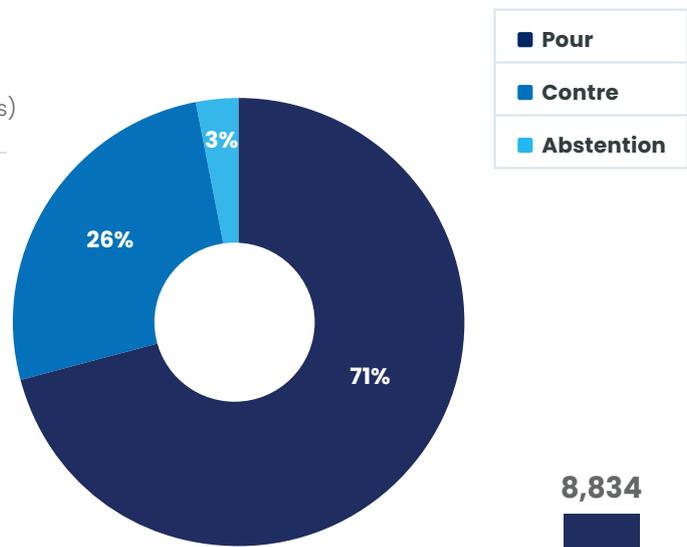
Si vous souhaitez avoir plus de détails sur les entreprises et les résolutions, veuillez consulter notre [tableau de bord de vote par procuration. Dashboard](#)

Résolutions proposées par les directions

Taux d'approbation global

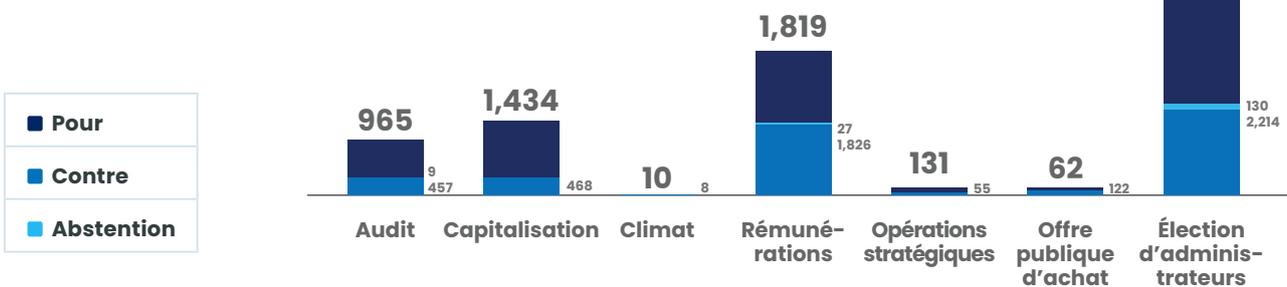
(Uniquement les résolutions proposées par les directions)

Candriam a soutenu 71% des résolutions proposées par les directions en 2023, ce qui représente le même niveau qu'en 2022. Parmi les principes fondamentaux de notre politique de vote par procuration figurent la défense des droits des actionnaires et l'égalité de traitement entre eux, la garantie d'informations financières exactes, ainsi que la mise en avant de la responsabilité et l'indépendance des conseils d'administration.



Principaux sujets de préoccupation

(Uniquement pour les résolutions présentées par les directions)



Nous conditionnons systématiquement notre soutien aux administrateurs à des considérations de gouvernance. En particulier, les interrogations concernant la composition et l'efficacité du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne l'indépendance des administrateurs, le sur-engagement et la rémunération des dirigeants, peuvent entraîner un vote défavorable à l'égard de certains administrateurs. Candriam tient les conseils d'administration

pour responsables en mettant l'accent spécifiquement sur les administrateurs individuels pour leur (mauvaise) gestion des questions relevant de leur compétence, en particulier la surveillance environnementale et sociale. En 2023, nous avons rejeté la nomination de 49 administrateurs en raison d'une supervision insuffisante de l'exposition des entreprises aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Un changement dans notre politique de vote pour les entreprises américaines altère la comparaison avec 2022. Nous prévoyons désormais que les mandats des administrateurs américains soient limités, même si cette pratique n'est pas considérée comme une condition d'indépendance aux États-Unis, comme cela peut-être le cas en Europe. Dans le cadre de notre politique de vote, nous avons instauré une mesure selon laquelle nous nous opposons au renouvellement du mandat de l'administrateur le plus ancien (à l'exclusion du PDG) dès lors que la durée moyenne du mandat des administrateurs au sein du conseil dépasse neuf ans. Cette mesure a été mise en œuvre pour la saison des assemblées générales de 2023.

Notre soutien aux propositions liées à la rémunération a légèrement progressé en raison d'un changement dans notre politique de vote. En 2023, nous avons relevé le plafond de

la rémunération variable et de la prime annuelle dans les plans de rémunération des dirigeants. Les principales raisons pour lesquelles nous pouvions nous opposer à une proposition relative à la rémunération sont en revanche restées inchangées : manque d'informations sur l'évaluation des performances pour la rémunération variable, faiblesse des facteurs d'atténuation des risques et/ou critères de performance peu robustes ou insuffisamment incitatifs. L'une des approches les plus courantes pour compenser les résultats médiocres des plans de performance existants consiste à accorder des rémunérations discrétionnaires aux dirigeants, sans critères de performance évidents et transparents. Cela inclut les rémunérations exceptionnelles et les primes de fidélisation sans contreparties solides comme des critères de performance objectifs ou des périodes d'acquisition des droits suffisantes. Cela comprend également les primes de bienvenue dont le montant dépasse celui des primes perdues en raison d'un départ de l'entreprise précédente.

Nomination d'administrateurs

| | 2023 (Nb.) | 2023 (%) | 2022 (%) |
|-------------------|------------|----------|----------|
| Pour | 8,834 | 79.0% | 78.5% |
| Contre | 2,214 | 19.8% | 20.8% |
| Abstention | 130 | 1.2% | 0.7% |

Résolutions liées à l'auditeur

| | 2023 (Nb.) | 2023 (%) | 2022 (%) |
|-------------------|------------|----------|----------|
| Pour | 965 | 67.4% | 72.6% |
| Contre | 457 | 31.9%* | 26.5% |
| Abstention | 9 | 0.63% | 0.91% |

* Cette augmentation résulte d'une diminution du nombre de résolutions en 2023. Par conséquent, bien que le pourcentage de votes défavorables ait augmenté, le nombre de résolutions contre lesquelles nous avons voté a légèrement diminué par rapport à 2022. Nous nous sommes abstenus lorsqu'il n'était pas possible de voter contre une résolution.

Pour plus de détails sur les votes concernant la stratégie climatique, veuillez consulter la section «Climat».

Rémunération

| | 2023 (Nb.) | 2023 (%) | 2022 (%) |
|-------------------|------------|----------|----------|
| Pour | 1,819 | 49.5% | 43.6% |
| Contre | 1,826 | 49.7% | 55.6% |
| Abstention | 27 | 0.7% | 0.8% |

Modifications de la capitalisation

| | 2023 (Nb.) | 2023 (%) | 2022 (%) |
|-------------------|------------|----------|----------|
| Pour | 1,434 | 75.4% | 78.9% |
| Contre | 468 | 24.6% | 21.1% |
| Abstention | 0 | 0% | 0% |

Offre publique d'achat

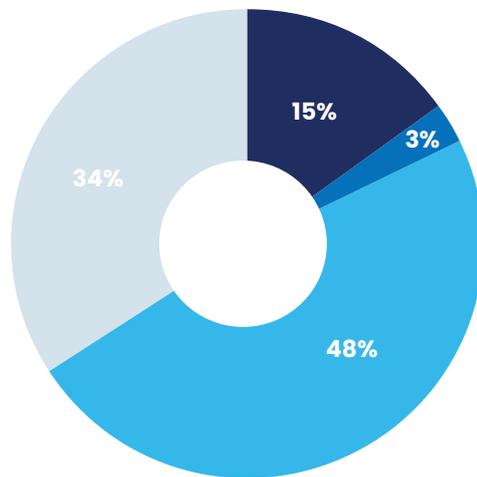
| | 2023 (Nb.) | 2023 (%) | 2022 (%) |
|-------------------|------------|----------|----------|
| Pour | 62 | 33.7% | 40.7% |
| Contre | 122 | 66.3% | 59.3% |
| Abstention | 0 | 0% | 0% |

Résolutions des actionnaires

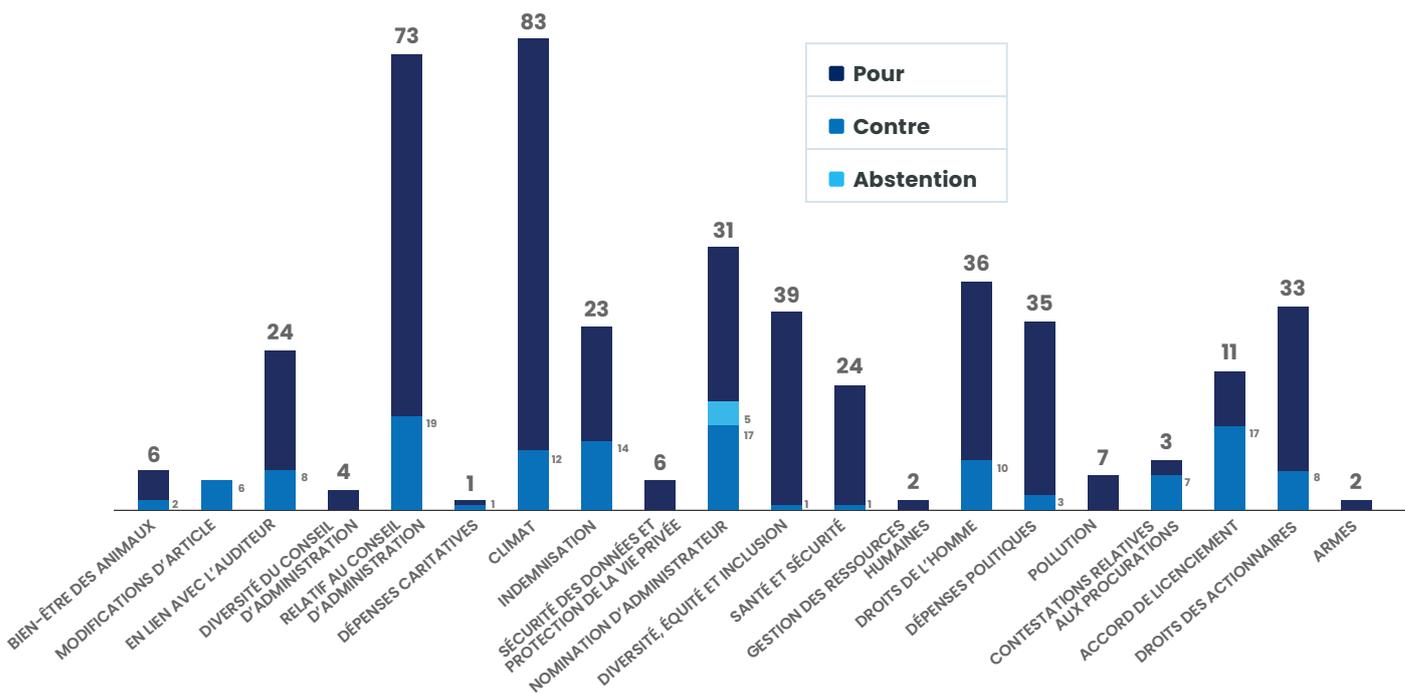
Candriam analyse de manière interne et systématique toutes les résolutions proposées par les actionnaires. En 2023, nous avons soutenu la majorité des propositions préconisant une plus grande transparence des entreprises en matière de stratégie ESG. Ce soutien se reflète dans notre classement au sein de l'étude «Voting matters 2023» réalisée par ShareAction, où Candriam est ressortie en sixième position.

Pour en savoir plus sur Candriam et ses concurrents en matière de vote, lisez le [rapport 2023 de ShareAction](#)

Résolutions sur les critères ESG



Résolutions par thème



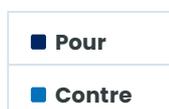
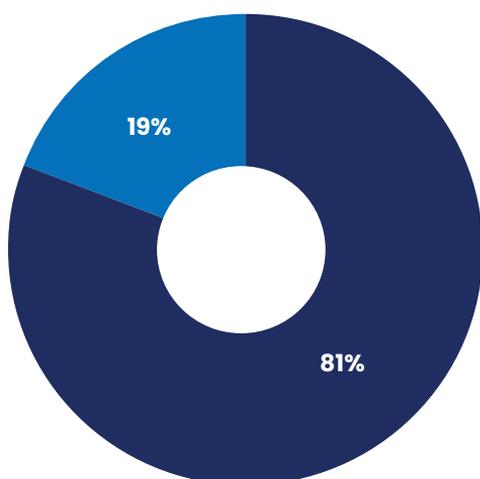
Note : 114 résolutions d'actionnaires spécifiques à des entreprises ont également été votées en 2023. Celles-ci ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Votes sur les résolutions E et S

En 2023, Candriam a soutenu 81 % des résolutions relatives aux critères environnementaux et sociaux (contre 85 % en 2022). Cette baisse de quatre points est due à l'augmentation du nombre de propositions anti-ESG, ainsi qu'à une analyse plus approfondie de ces résolutions par notre équipe de vote. Il y a de plus en plus d'attention portée sur l'analyse de la nature des résolutions et sur l'évaluation des risques et des coûts associés aux critères ESG lors de l'examen des résolutions relatives à l'environnement et aux problématiques sociales. Cette approche remplace la pratique consistant à voter automatiquement en faveur de toutes ces résolutions.

Néanmoins, il est important de noter que notre soutien à une mesure ne signifie pas que nous approuvons tous les aspects de la résolution, ni que nous sommes entièrement d'accord avec sa raison d'être. Dans les situations où nous sommes en accord avec la motivation sous-jacente de la proposition mais avons des réserves concernant sa formulation, nous les exposons dans notre justification de vote.

Dans tous les cas, Candriam prend en considération les circonstances spécifiques dans lesquelles chaque entreprise opère, ainsi que les efforts déployés pour améliorer l'alignement entre leurs pratiques et la création de valeur à long terme pour les actionnaires. C'est pourquoi notre équipe de vote analyse toutes les propositions d'actionnaires en interne, en coordination avec nos spécialistes sectoriels.



1 Dow Inc, The Kroger Co, Amazon.com, Yum! Brands, Sysco Corp, McDonald's Corp, Exxon Mobil, Phillips 66.

Résolutions des actionnaires liées à l'Environnement

Tout en reconnaissant que la gestion des problématiques ESG va bien au-delà du nombre de propositions soutenues, nos votes sur les résolutions des actionnaires en la matière reflètent véritablement notre opinion sur ces sujets et notre engagement envers les entreprises dans lesquelles nous investissons. Notre soutien à 84,6 % des propositions en lien avec l'environnement souligne la priorité que nous accordons depuis longtemps à l'amélioration de la transparence et du contrôle des risques environnementaux auxquels sont confrontées ces entreprises.

Nous n'hésitons pas à voter contre les résolutions avec lesquelles nous sommes en désaccord. Par exemple, lors de l'assemblée générale de la Banque Toronto-Dominion, une résolution demandait à l'établissement d'«investir dans le secteur canadien du pétrole et du gaz et de le financer». Cette proposition, soumise par InvestNow, une organisation canadienne à but non lucratif qui milite pour la poursuite de l'expansion du secteur pétrolier et gazier canadien, est un exemple clair d'une proposition d'actionnaire anti-ESG que nous n'avons pas soutenue.

Pour poursuivre nos efforts, nous avons également co-déposé une résolution relative au climat lors de l'assemblée générale d'Engie. Cette proposition visait à modifier les statuts de l'entreprise pour permettre à sa direction d'organiser un vote consultatif sur sa stratégie climatique tous les trois ans, ou à la suite d'une modification de cette stratégie, et de voter chaque année sur sa mise en œuvre. Même si cette proposition n'a pas atteint le seuil requis des 66 % de votes favorables pour être adoptée, la résolution a été approuvée par 24,4 % des actionnaires d'Engie, ou 44,5 % si l'on exclut l'État français. Le président d'Engie a d'ailleurs reconnu l'importance de ce soutien et a déclaré que le vote indiquait que l'entreprise devait encore améliorer le dialogue avec ses actionnaires.

En ce qui concerne plus spécifiquement la nature, nous avons soutenu toutes les résolutions des assemblées générales américaines demandant des rapports sur les efforts déployés par les entreprises pour réduire l'utilisation du plastique.¹



Résolutions des actionnaires liées au Social

Dans le sillage des mouvements de ces dernières années en faveur de la diversité et de l'inclusion, nous constatons une augmentation significative du nombre de résolutions à caractère social soumises lors des assemblées générales. Les résolutions demandant des audits sur les droits civils et la non-discrimination furent parmi les plus fréquentes depuis 2021, en particulier aux États-Unis. Candriam a soutenu des résolutions similaires lors d'assemblées américaines lorsque les entreprises n'avaient pas encore fourni suffisamment d'informations sur leurs initiatives et leurs engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Les droits génésiques font également partie des discussions lors des assemblées générales depuis l'annulation par la Cour suprême américaine de l'arrêt Roe vs Wade sur le droit à l'avortement. En 2023, des demandes ont été formulées pour que les entreprises rendent compte des risques associés à la satisfaction des requêtes d'information concernant l'application de lois criminalisant l'accès à l'avortement. Dans six cas, nous avons voté en faveur de propositions demandant à l'entreprise de divulguer les risques potentiels et les stratégies d'atténuation concernant l'exécution des demandes d'information pour l'application des lois nationales relatives aux droits génésiques. Ces données peuvent être utilisées pour identifier les personnes exerçant leurs droits fondamentaux.

Nous considérons que la protection des données personnelles est cruciale pour garantir de nombreux droits humains. À cet égard, nous recommandons vivement aux entreprises d'adopter des politiques de confidentialité des données permettant aux consommateurs de contrôler leurs informations et de recevoir des notifications concernant les demandes d'informations provenant des autorités de l'application de la loi. Nous encourageons également l'inclusion des contributions des organisations de défense des droits génésiques et des libertés civiles dans ces rapports, comme le suggèrent les initiateurs des propositions.

En réponse à l'attention croissante et soutenue portée à la transparence fiscale, nous votons de manière systématique en faveur des propositions demandant des rapports fiscaux pays par pays. Ces rapports nous aident à évaluer si les entreprises dans lesquelles nous investissons respectent leurs obligations fiscales et nous permettent de repérer les stratégies d'optimisation fiscale trop agressives. De telles résolutions ont été proposées lors de six assemblées générales en 2023.¹

Résolutions des actionnaires liées à la Gouvernance

En 2023, nous avons voté sur 331 propositions liées à la gouvernance. Nous en avons soutenu 209, soit 63 % d'entre elles. Les thèmes abordés concernaient principalement l'indépendance des présidents des conseils d'administration, la modification des politiques de rémunération, y compris la structure des indemnités de départ et les clauses de restitution, ainsi que la possibilité de convoquer des assemblées générales extraordinaires ou de nommer des candidats dissidents aux conseils d'administration.

Nous avons systématiquement voté en faveur des résolutions exigeant la nomination d'une personne indépendante au poste de président du conseil d'administration, car cela permet de protéger les actionnaires minoritaires au sein du conseil.

¹ ConocoPhillips, Amazon.com, Inc., Exxon Mobil Corporation, Brookfield Corporation, Cisco Systems, Inc., Microsoft Corporation

Engagement actif.

Candriam est un actionnaire actif. Nous entamons systématiquement des discussions avec un ensemble défini d'entreprises en amont de chaque assemblée générale (A.G.). Notre engagement proactif vise à expliquer aux dirigeants notre point de vue et à les aider à mieux répondre à nos attentes ainsi qu'à celles des investisseurs en matière de gouvernance d'entreprise.

Notre comité de vote, chargé de veiller au respect de notre politique de vote, est tenu informé de nos échanges avec les entreprises, ce qui lui permet d'évaluer les différentes actions possibles. Voici une liste non exhaustive des actions que nous pouvons entreprendre : déposer une résolution avec un ou plusieurs autres actionnaires, engager des efforts de dialogue collaboratif, annoncer à l'avance nos intentions de vote ou poser des questions lors des assemblées générales.

Pour plus de détails sur les tâches et les responsabilités du comité de vote, veuillez consulter la section 4.1 de la politique de vote par procuration de Candriam, sous la rubrique 'Comité de vote par procuration'.

Campagne avant l'A.G.

Candriam accorde une grande importance à l'engagement préalable avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis avant les assembles. Cela nous permet d'engager des discussions constructives avec leurs dirigeants. Nous pouvons leur exposer notre approche en matière de vote et nos attentes en matière de gouvernance d'entreprise, tout recueillant des informations sur les défis auxquels ces entreprises peuvent être confrontées. Comprendre la manière avec laquelle elles abordent ces défis peut contribuer à atténuer nos préoccupations.

Au fil des années, nous avons constaté combien ces échanges nous permettaient d'améliorer notre analyse des votes et nous aider à affiner notre méthode de vote, en particulier avec les entreprises européennes. L'an dernier, nous avons étendu notre politique d'échanges préalables avant les assemblées générales aux entreprises nord-américaines et aux sociétés installées dans les pays émergents. En 2023, cela s'est traduit par des discussions avec des entreprises dans différentes régions du globe, notamment l'Europe, l'Asie (y compris la Corée du Sud), le Brésil et les États-Unis.

En 2023, nous avons pris contact avec 41 entreprises, et 69 % d'entre elles nous ont répondu. En plus de nos propres initiatives, 12 sociétés nous ont également contactés pour échanger sur leurs pratiques ESG avant leur assemblée générale.

Tentatives de discussion en matière de gouvernance par pays

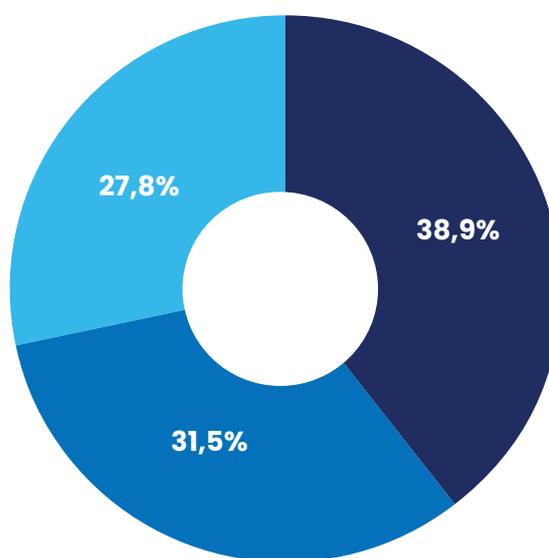


Lors des missions que nous conduisons avant les assemblées générales, nous portons une grande attention à la composition du conseil d'administration et à sa rémunération. Nous examinons également attentivement la structure du capital et la protection des droits des actionnaires. Ces discussions préalables avec les entreprises constituent une opportunité précieuse d'échanger des points de vue différents, ce qui nous aide à affiner notre approche en matière de gouvernance d'entreprise.

Ces échanges permettent également de recueillir les points de vue des entreprises, ce qui peut contribuer à répondre à nos préoccupations, voire à les atténuer. Les positions des entreprises sont systématiquement prises en compte dans nos votes et dans nos justifications de vote.

Réactivité de l'entreprise

| |
|---------------|
| ■ Favorable |
| ■ Moyenne |
| ■ Défavorable |



À la fin de la saison des assemblées générales et en collaboration avec nos équipes d'investissement, nous avons identifié 15 entreprises confrontées à des problèmes persistants en matière de gouvernance. Cela nous a conduits à solliciter, à la fin de l'année dernière, de nouvelles discussions avec ces sociétés en vue de préparer la saison des A.G. de 2024. Notre objectif principal est d'orienter et d'influencer activement des changements positifs dans les pratiques de ces entreprises.

Déclarations préalables de nos intentions de votes en 2023

Pour l'année 2023, nous avons instauré une méthode de communication systématique de nos intentions de vote avant les assemblées générales, en utilisant à la fois une page dédiée sur notre site internet et celle du site de l'ONU consacré à l'investissement responsable. Notre objectif était de signaler publiquement nos préoccupations avant la date officielle du vote et de partager les améliorations constatés à la suite de nos efforts d'engagement.

Nos déclarations préalables d'intentions de vote peuvent servir à répondre ou à appuyer les demandes des parties prenantes en faveur d'une plus grande transparence, conformément à nos objectifs d'engagement. En 2023, nous avons communiqué nos intentions de vote pour 14 assemblées générales et 26 résolutions. Nos déclarations préalables concernent les résolutions sensibles (voir chapitre suivant)

ainsi que celles liées à des cas d'intérêt spécifique identifiés par le comité de vote. Par exemple, les résolutions relatives au climat peuvent entrer dans cette catégorie, de même que tout sujet pour lequel Candriam n'a pas encore établi de recommandations de vote explicites ou qui peut faire l'objet d'une controverse.

Pour en savoir plus, consultez la page

[Déclarations préalables de nos intentions de vote](#)

Autres mesures possibles

Les investisseurs responsables ont l'habitude d'utiliser des résolutions et/ou de poser des questions lors des assemblées générales. Ces méthodes sont généralement employées lorsque les échanges préalables se sont révélés improductifs, ou pour s'aligner sur nos stratégies d'investissement et les principes que nous défendons. Voici les cas où nous avons eu recours à ce type de procédé en 2023 :

| Mesure | Entreprise | Sujet | Résultat |
|--|--------------------|-----------------------|--|
| Résolution déposée conjointement avec Assogestioni | Moncler SpA | Liste des nominations | Passed. |
| Résolution déposée conjointement avec Phitrust | Stellantis NV | Actionariat Structure | Le quorum requis pour le dépôt effectif de la résolution n'a pas été atteint. |
| Résolutions déposées conjointement avec d'autres investisseurs européens | Engie SA | Climat | A reçu un soutien de 24,4 % de l'ensemble des votes. |
| Questions sur la finances & le climat, initiative collaborative, coordonnées par ShareAction | BNP Paribas SA | Climat | Difficulté de poser la question, hostilité d'un actionnaire individuel dans la salle. Mais en fin de compte, une réponse a été donnée. |
| Questions sur le changement climatique et la biodiversité, initiative collaborative, coordonnées par ShareAction | Crédit Agricole SA | Climat | Réponse détaillée donnée. |
| Déclaration de l'AGA, Changement climatique et biodiversité, initiative collaborative coordonnée par ShareAction | Barclays Plc | Climat | Réponse détaillée donnée. |



Votes sur les résolutions sensibles.



Votes très sensibles

L'équipe chargée des votes en assemblées chez Candriam établit une liste prédéfinie d'entreprises au début de chaque année afin d'identifier les scrutins considérés comme « très sensibles ». Cette liste n'est pas exhaustive et est mise à jour au cours de la saison des assemblées. Elle repose principalement sur les signaux d'alerte émis par nos équipes ESG ou d'investissement, sur le suivi des controverses et sur l'historique de l'engagement et des précédents votes.

Nous participons à chaque scrutin pour lequel nous avons des positions dans les portefeuilles qui nous permettent de le faire, comme indiqué dans notre politique de vote. Dans le cadre des prêts de titres en 2023, nous avons défini un seuil minimal de participation de 50 % pour garantir nos droits de vote. Cependant, notre taux de participation moyen aux votes est plus élevé (97,5 % en 2023 et 97 % en 2022). Pour les entreprises considérées comme très sensibles et/ou dans les situations de prêts de titres, nous nous assurons de détenir la totalité des titres afin de pouvoir exercer notre plein pouvoir lors des assemblées.

Fusions et acquisitions

Voici le détail de nos votes pour les dix résolutions considérées comme parmi les plus sensibles en raison d'opérations majeures de fusion et d'acquisition à l'ordre du jour **auxquelles nous n'avons pas apporté notre soutien.**

| | |
|---|---|
| Aligné* | 0 |
| Partiellement aligné (résolution adoptée malgré plus de 20% de votes défavorables) | 3 |
| Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de votes défavorables) | 7 |

*Le champ « Aligné » englobe les situations où Candriam a voté en faveur de la résolution qui a été adoptée, ainsi que les scrutins où Candriam a voté contre et où la résolution a été rejetée.

1 20% des suffrages exprimés.

En cas de confirmation des circonstances ayant entraîné l'inclusion de l'entreprise dans la liste prédéfinie, notre équipe chargée des votes analyse les résolutions en question pour déterminer si un vote sanction ou un vote contre la direction est nécessaire. Les tableaux suivants présentent les résolutions que nous avons ciblées pour 378 assemblées jugées très sensibles, ainsi que l'alignement de nos votes sur ceux des autres actionnaires participants.¹ Notre objectif dans ce rapport est de fournir une analyse détaillée des votes de Candriam lors des assemblées « sensibles » et de comparer cet alignement avec celui d'une partie significative des autres actionnaires.

Pour en savoir plus sur notre approche en matière de prêt de titres, de rappel et de mesures d'atténuation mises en place pour éviter les votes blancs, lisez [notre politique de vote par procuration](#)

Résolutions environnementales et sociales

Voici le détail de nos votes sur les 204 résolutions relatives à l'environnement et à la responsabilité sociale (à l'exclusion des résolutions sur le climat), qualifiées de « très sensibles », **pour lesquelles nous avons exprimé un soutien total.**

| | |
|---|-----|
| Aligné | 5 |
| Partiellement aligné (la résolution a échoué avec au moins 20% de désaccord) | 82 |
| Non aligné (la résolution a échoué avec moins de 20% de désaccord) | 117 |

Résolutions des actionnaires sur le climat

Voici le détail des 45 propositions d'actionnaires concernant le climat, identifiées comme étant parmi «les plus sensibles» en raison de leurs implications climatiques. Il est à noter que deux de ces propositions ont été retirées.

| | |
|--|----|
| Aligned* | 9 |
| Partiellement aligné (Candriam a voté pour la résolution qui a été rejetée malgré plus de 20% de soutien) | 12 |
| Non aligné (Candriam a voté pour la résolution qui a été rejetée avec moins 20% de soutien) | 24 |

Propositions de la direction sur le climat

Voici le détail de nos votes pour des 11 propositions des directions concernant le climat votées dans des entreprises désignées comme étant parmi «les plus sensibles» en raison de leurs implications climatiques.

| | |
|--|---|
| Aligné* | 3 |
| Partiellement aligné (Candriam a voté contre et la résolution a été adoptée malgré au moins 20% de rejet) | 1 |
| Non aligné (Candriam a voté contre et la résolution a été adoptée avec moins de 20% de rejet) | 7 |

Sanctions liées au climat : élection et décharge des administrateurs

Voici le détail de nos votes défavorables aux 62 résolutions des directions sur la décharge et l'élection des administrateurs, en raison du manque de contrôle adéquat du conseil d'administration, dans les entreprises identifiées comme étant parmi «les plus sensibles» en raison de leurs implications climatiques.

| | |
|---|----|
| Aligné (résolution rejetée) | 0 |
| Partiellement aligné (résolution adoptée malgré plus de 20 % de rejet) | 2 |
| Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord) | 60 |

*Le champ « Aligné » englobe les situations où Candriam a voté en faveur de la résolution qui a été adoptée, ainsi que les scrutins où Candriam a voté contre et où la résolution a été rejetée.

Préoccupations en matière de gouvernance et d'engagement

Voici le détail de nos votes sur les 493 résolutions déposées par les directions concernant les nominations d'administrateurs, les rémunérations et les questions liées aux auditeurs, considérées comme étant parmi «les plus sensibles» en raison de préoccupations de gouvernance insuffisante et de la participation significative de Candriam dans ces entreprises. Parmi celles-ci, Candriam a voté contre 221 résolutions.

| | |
|---|-----|
| Aligné (résolution rejetée) | 0 |
| Partiellement aligné (résolution adoptée malgré plus de 20 % de rejet) | 89 |
| Non aligné (résolution adoptée malgré moins de 20% de rejet) | 132 |

Dissidence historique des actionnaires

L'année précédente, une seule résolution avait suscité un «désaccord élevé». En 2023, concernant cette même entreprise, Candriam a une fois de plus voté contre la même résolution. Notre opposition reflète notre participation importante dans l'entreprise, nos inquiétudes en matière de gouvernance, un niveau élevé de désaccord en 2022 et l'absence de réponse de l'entreprise aux préoccupations générales des actionnaires.

En plus de cette résolution, 16 autres ont fait l'objet d'un rejet de notre part en raison de notre participation significative, de préoccupations liées à la gouvernance et de niveaux élevés de désaccord en 2022 dans des entreprises qui n'avaient pas été identifiées en début d'année pour un niveau de désaccord élevé. Si les résolutions ont été adoptées, deux d'entre elles ont été rejetées avec plus de 20 % de votes défavorables, ce qui représente une part importante des investisseurs qui ont soutenu notre position. Par conséquent, l'alignement est considéré comme «partiel» pour ces deux résolutions.

| | |
|---|----|
| Aligné (résolution rejetée) | 0 |
| Partiellement aligné (résolution adoptée malgré plus de 20 % de rejet) | 2 |
| Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de rejet) | 15 |

Assemblées d'intérêt particulier

Les résolutions considérées comme très sensibles, telles que celles mentionnées précédemment, ne constituent qu'une partie de nos domaines d'intérêt.

Notre équipe de vote analyse méticuleusement les résolutions dans différentes catégories tout au long de l'année, en se basant sur divers critères pour identifier les assemblées qui suscitent un intérêt particulier. Si une réunion répond à certains critères détaillés ci-dessous ou à d'autres raisons spécifiques, notre équipe de vote examine l'ordre du jour de l'assemblée générale pour déterminer les points à cibler.

L'objectif principal de ces analyses internes est de remplir notre rôle d'actionnaire engagé et d'exercer la plus grande influence

possible en tant que parties prenantes de l'entreprise.

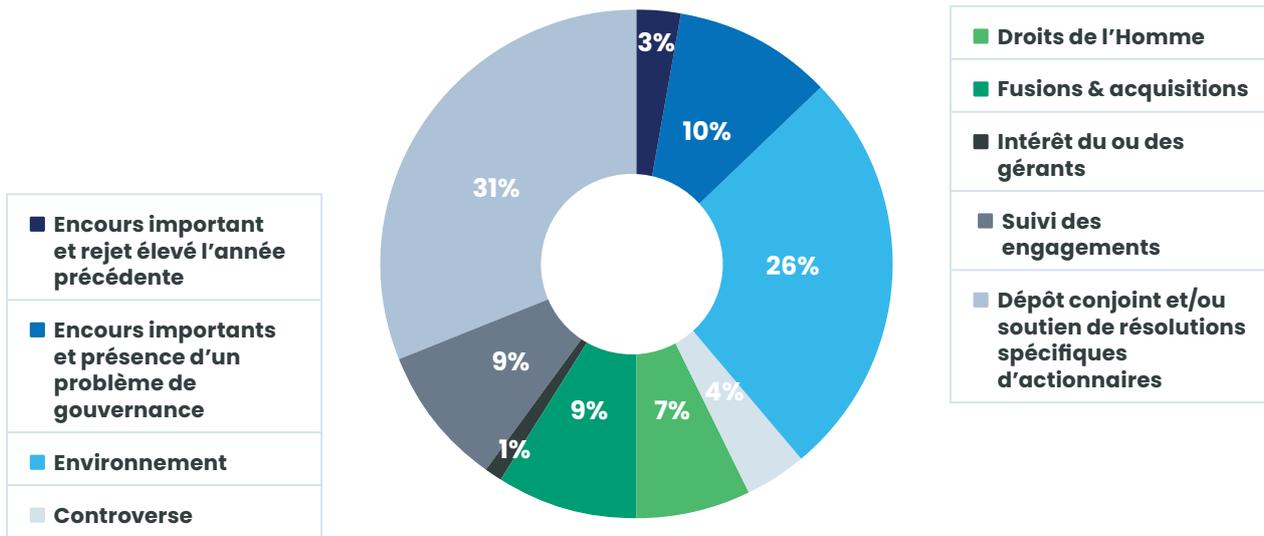
Les thèmes de ces assemblées peuvent généralement être regroupés en neuf catégories :

- Positions importantes et problèmes de gouvernance
- Environnement (Biodiversité, Climat, Pollution plastique,...)
- Controverse
- Positions importantes et forte opposition des actionnaires l'année précédente
- Doits de l'Homme
- Fusions & Acquisitions
- Intérêts du ou des gérants
- Suivi des engagements
- Dépôt conjoint et/ou soutien de résolutions spécifiques d'actionnaires

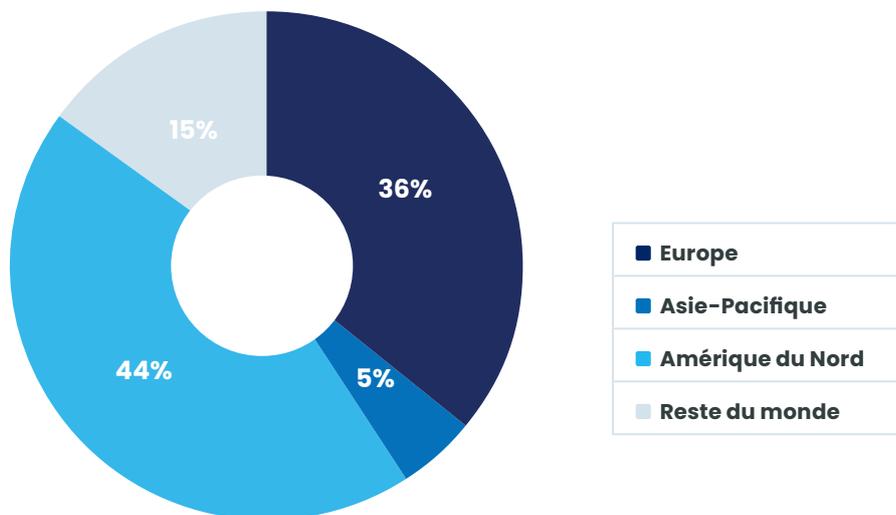
En 2023, nous avons mené une nouvelle analyse interne sur 636 assemblées, impliquant 582 entreprises distinctes, pour diverses raisons. Parmi ces assemblées, 378 ont été considérées comme très sensibles, comportant au moins une résolution jugée comme telle, comme décrit dans la section Votes sur les résolutions sensibles.

[Pour en savoir plus sur nos relations avec les agences de conseil en vote des actionnaires](#)

| Motif de déclenchement | Nombre d'assemblées (Nouvelle analyse) |
|---|--|
| Positions importantes et problèmes de gouvernance | 62 |
| Environnement (Biodiversité, Climat, Pollution plastique,...) | 163 |
| Controverse | 26 |
| Positions importantes et forte opposition des actionnaires l'année précédente | 18 |
| Doits de l'Homme | 43 |
| Fusions & Acquisitions | 58 |
| Intérêts du ou des gérants | 7 |
| Suivi des engagements | 60 |
| Dépôt conjoint et/ou soutien de résolutions spécifiques d'actionnaires | 199 |
| Total | 636 (contre 626 en 2022) |



Voici la répartition géographique de toutes les assemblées sensibles analysées en 2023 :



En complément des exemples évoqués dans les sections Gouvernance et Climat de ce rapport, nous présentons onze études de cas tirées liées à l'ESG de la saison des assemblées générales 2023. Pour chaque cas, nous présentons le déclencheur principal de notre vote, le contexte, la justification et le résultat du scrutin.

Des informations détaillées sur nos votes, y compris les explications de nos rejets, sont disponibles sur notre [tableau de bord de vote](#)

Études de cas.



Environnement

Icade SA

4 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Climat

Point 16 : Approuver le plan de transition pour le climat et la biodiversité de l'entreprise

Vote : **POUR**

Raison de notre vote :

Nous avons soutenu cette résolution car Icade a validé des objectifs SBTi (Science Based Targets initiative) pour son pôle promotion, et a fixé des objectifs à moyen terme tant pour le pôle promotion que pour le pôle santé. Nous saluons le nouvel engagement de l'entreprise à soumettre cette résolution au vote chaque année et nous félicitons l'entreprise pour ses rapports et ses engagements en matière de biodiversité.

À l'avenir, avec la cession prévue d'Icade Santé (vente annoncée de la participation d'Icade à Primonial REIM), nous attendons des informations transparentes sur les objectifs de développement durable à moyen et à long terme de la société. Nous avons noté que la politique de rémunération du nouveau directeur général, Nicolas Joly, était mal communiquée. Nous souhaiterions également que les critères de performance des régimes incitatifs à court terme (STIP) et à long terme (LTIP) de l'entreprise, y compris les objectifs à court et à moyen terme du plan de transition pour le climat et la biodiversité, soient davantage divulgués. Résultat : 98,3% de soutien, résolution adoptée.

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

25 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Climat

Point 4 : Vote consultatif de la direction sur le changement climatique

Vote : **CONTRE**

Raison de notre vote :

Bien que la Compagnie des Chemins de fer Canadien Pacifique se soit engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de manière compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050, la stratégie de décarbonisation mise en place n'est pas encore suffisante pour cela.

Les objectifs de l'entreprise sont partiels, ne couvrant que les échéances à court et moyen termes, et ne prennent pas en compte l'intégralité des émissions relevant du champ d'application 3. Les informations fournies sur les dépenses

d'investissement sont limitées et manquent de précisions. Les produits de base du marché final de l'entreprise (pétrole, produits chimiques, charbon, engrais, etc.) sont, eux, étroitement liés à l'économie canadienne axée sur les ressources et ne sont donc pas susceptibles de connaître des changements radicaux.

En 2022, nous avons voté en faveur de cette résolution malgré certaines lacunes identifiées dans la stratégie climatique et les rapports de l'entreprise, afin de l'encourager à progresser. Cependant, nous avons jugé que les améliorations apportées par la suite étaient insuffisantes, ce qui nous a conduits à voter contre l'an dernier. Résultat : 96,5 % de soutien, résolution adoptée

JPMorgan Chase & Co

16 mai 2023

Principal motif de déclenchement : Entreprise sensible à la question du climat, et résolution des actionnaires sur l'environnement..



Point 6 : Adopter une politique avec un calendrier pour éliminer progressivement la souscription et l'octroi de prêts pour l'exploitation de nouveaux combustibles fossiles

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Malgré l'engagement de JPMorgan à aligner ses financements sur les objectifs de l'Accord de Paris en visant un bilan carbone net nul d'ici 2050, la banque continue de financer de nouveaux projets liés aux énergies fossiles, ce qui va à l'encontre des dernières avancées scientifiques. Selon certaines données, le groupe serait le principal bailleur de fonds dans le monde du secteur des énergies fossiles sur la période 2016-2022, accordant 34 % de prêts de plus que la deuxième banque la plus importante en la matière.¹

Sans une politique et un plan spécifiques pour éliminer progressivement ses financements dans le secteur du pétrole et du gaz, JPMorgan s'expose à des risques croissants en termes de réputation, de réglementation, de transition et de concurrence à l'avenir. En conséquence, nous avons fermement soutenu cette résolution et avons exigé de JPMorgan qu'elle prenne les mesures nécessaires pour aligner sa stratégie climatique sur les meilleures pratiques du secteur. Résultat : 8,1 % du soutien, résolution rejetée.

Social

Chocoladefabriken Lindt & Spruengli AG

20 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Controverse

Point 6.1.1 : Réélection d'Ernst Tanner aux postes d'administrateur et de président du conseil d'administration

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Nous nous sommes opposés à cette résolution car le candidat n'est pas un administrateur indépendant, et que moins de la moitié du conseil d'administration est composée de membres indépendants. De plus, les risques concernant le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise nous semblaient persistants, alors que l'entreprise et les administrateurs en poste depuis longtemps sont censés traiter le problème de manière adéquate et suffisante. Nous avons également pris acte de l'adoption du système de surveillance du travail des enfants (CLMRS), de mesures préventives (par exemple, l'instauration de cours d'été pour les enfants des travailleurs) et d'autres investissements et incitations pour les agriculteurs, y compris un programme de revenu de subsistance.

Cependant, le système n'est pas suffisamment détaillé pour leurs chaînes d'approvisionnement en cacao. Il est crucial de savoir combien d'agriculteurs au total font partie de leurs chaînes de valeur, car cette information permet de déterminer si ceux qui sont inclus dans les chaînes de valeur sont en nombre significatif par rapport à la proportion totale d'agriculteurs réellement présents. De plus, comment l'entreprise suit-elle précisément les progrès réalisés jusqu'à présent ? Les données du CLMRS concernant le risque de travail des enfants chez Lindt dans les ménages agricoles des pays fournisseurs de cacao datent de années précédentes. En 2021, le risque lié au travail des enfants dans le secteur du cacao couvert par le CLMRS était de 57 %.²

Il nous a semblé que :

- l'action n'était pas totalement satisfaisante si l'on considère la nature à long terme du problème,

¹ As You Sow, décembre 2023. [Détails de la résolution. Consulté le 25 mars, 2024.](#)

² International Cocoa Initiative, septembre 2021. [Modèles de risque pour prédire le travail des enfants.](#) Consulté le 25 mars, 2024.

- la raison pour laquelle la partie restante n'était pas couverte n'était pas claire.

En outre, aucune information n'a été trouvée pour 2019 et 2020. Le fait que le candidat siège au comité de développement durable tout en occupant le poste de

président du conseil d'administration soulevait chez nous des interrogations quant à sa capacité à traiter pleinement ces questions. Pour cette raison, nous n'avons pas soutenu sa réélection. Résultat : 78,8% de soutien, résolution adoptée.

Eaton Corporation Plc

26 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Droits de l'Homme

Point 1a : Nomination de Craig Arnold au poste d'administrateur

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Nous avons voté contre cette nomination car M. Arnold occupe simultanément les postes de directeur général et de président de l'entreprise, ce qui va à l'encontre des pratiques reconnues en matière de bonne gouvernance. Notre intention était d'attirer l'attention sur les pratiques de gouvernance de la société et d'encourager la direction à effectuer ce changement. Il est important de noter que notre vote ne doit pas être interprété comme un jugement ou un mécontentement à l'égard de l'équipe dirigeante ou des performances de l'entreprise.

Notre opposition est également motivée en partie par l'exposition de l'entreprise et par les changements structurels limités pour traiter les risques identifiés en matière de droits

de l'Homme en ce qui concerne le travail forcé des Ouïghours dans sa chaîne d'approvisionnement. En effet, la chaîne d'approvisionnement d'Eaton est concernée par le travail forcé des Ouïghours en raison d'un contrat avec Daqo New Energy Corp, un fournisseur de polysilicium. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème structurel pour presque toutes les entreprises chinoises qui vendent des panneaux solaires, car elles se trouvent souvent dans la chaîne de valeur en aval de Dago. Notre préoccupation s'est accrue après notre collaboration avec les United Church Funds par l'intermédiaire de l'Investor Alliance¹. Cette expérience s'est révélée décevante et peu fructueuse. L'entreprise estime que son code de conduite est suffisant pour faire face aux risques identifiés en matière de droits de l'Homme, ce qui laisse peu d'espoir de changements structurels pour résoudre le problème à l'avenir. Résultat : 93,8% de soutien, résolution adoptée.

ConocoPhillips

16 mai 2023

Principal motif de déclenchement : Dépôt conjoint et/ou soutien de résolutions spécifiques d'actionnaires

Point 9 : Rapport sur les paiements d'impôts

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Cette résolution est parfaitement alignée avec notre politique de vote par procuration, car elle préconise une plus grande transparence en demandant un rapport fiscal pays par pays. Ce type de données nous permet de vérifier si les entreprises dans lesquelles nous investissons s'acquittent correctement de leurs obligations fiscales et de déterminer si elles adoptent une stratégie d'optimisation fiscale trop agressive. Bien que

ConocoPhillips fasse valoir que la plupart des informations demandées sont déjà publiques, nous estimons que la charge supplémentaire qu'un tel rapport représente pour l'entreprise est négligeable.

Nous nous attendons à ce que des données supplémentaires viennent étayer l'argument de l'entreprise selon lequel elle coopère avec diverses autorités fiscales et contribue de manière significative à la fiscalité dans les juridictions où elle opère. En particulier, la fourniture de chiffres sur ses

¹ [initiative | Investor Alliance for Human Rights](#)



contributions par pays ajouterait de la crédibilité à la déclaration de l'entreprise et permettrait aux actionnaires d'évaluer les risques et les opportunités découlant de ses pratiques fiscales.

Candriam considère que la communication d'informations pays par pays ne conduit pas à la divulgation d'informations suffisamment sensibles ou confidentielles pour constituer un handicap concurrentiel pour l'entreprise, comme le précise également la révision de 2018 de la Commission européenne. Rendre compte des pratiques fiscales et fournir aux parties prenantes des informations plus détaillées sur les impôts payés ne doit pas être considéré comme un désavantage concurrentiel. En effet, certains concurrents de l'entreprise ont déjà pu bénéficier de publications supplémentaires conformes aux normes fiscales GRI (Global Reporting

Initiative). De plus, comme la législation à venir devrait obliger ConocoPhillips à s'aligner sur ces pratiques, prendre l'initiative dans ce domaine pourrait aider l'entreprise à mieux faire comprendre aux investisseurs ses pratiques fiscales et les défis auxquels elle est confrontée. En conséquence, nous avons voté en faveur de cette proposition d'actionnaire. Résultat : 17,2 % du soutien, résolution rejetée.



Governance

Stabilus SE

15 février 2023

Principal motif de déclenchement : Préoccupations liées à la gouvernance et vigilance accrue

Point 6 : Approuver la politique de rémunération

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Nous avons voté en faveur de cette résolution, tenant compte des améliorations apportées à la politique de rémunération, telles que l'introduction de clauses de malus et de restitution, l'établissement de plafonds pour la rémunération totale, la mise en place d'un plan de performance à long terme en matière d'ESG pour tous les dirigeants, ainsi que la suppression des paiements en cas de changement de contrôle au sein de l'entreprise. Des inquiétudes demeurent cependant, car l'entreprise n'a pas précisé les indicateurs de suivi qui seront utilisés pour le plan de performance à long terme en matière d'ESG, et les pondérations correspondantes n'ont pas été divulguées. Ce manque d'information ne nous a pas permis de soutenir totalement la politique de rémunération de l'entreprise.

Bien que nous reconnaissons les efforts de l'entreprise pour lier la rémunération des dirigeants à sa stratégie ESG, il est important pour les investisseurs de comprendre quels indicateurs de performance seront utilisés. Cela nous permet en effet d'évaluer cette stratégie et de déterminer si les mesures retenues et les pondérations appliquées sont significatives et pertinentes pour l'entreprise. Nous avons travaillé pendant deux ans avec l'entreprise sur la gestion des ressources humaines et nous avons apprécié ses efforts constants pour renforcer les systèmes de reporting associés, ainsi que les progrès considérables observés dans la publication des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs. Nous pensons que les mêmes efforts devraient être déployés dans la communication d'indicateurs de performance ESG spécifiques, mesurables, transparents et pertinents. Par conséquent, nous concentrerons notre engagement avec l'entreprise cette année sur l'amélioration de la robustesse de son plan de performance à long terme en matière d'ESG. Résultat : 94,7% de soutien, résolution adoptée.

Samsung Electronics Co., Ltd.

15 mars 2023

Principal motif de déclenchement : Préoccupations liées à la gouvernance et vigilance accrue

Point 2 : Élection de Han Jong-hui en tant qu'administrateur interne

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Nous avons voté en faveur de cette résolution en l'absence de problèmes connus concernant le candidat et la dynamique du conseil d'administration de l'entreprise. Cependant, lors de l'assemblée générale de 2022, nous avons voté contre la réélection des administrateurs externes Kim Han-jo et Kim Jong-hun, car leurs actions semblaient ne pas être dans le meilleur intérêt des actionnaires externes lorsqu'ils siégeaient au conseil d'administration.

Plus précisément, nous avons justifié notre opposition en soulignant un manquement de leur part en matière de contrôle avant et après l'enquête sur la corruption et les manipulations comptables visant le vice-président Lee Jaeyong. Dans cette logique, et en parfaite cohérence avec le dialogue engagé avec l'entreprise, les mesures adoptées par celle-ci pour renforcer le contrôle éthique et la responsabilité du conseil d'administration après cet incident seraient, selon nous, appréciées par les investisseurs. Résultat: 97,5 % de soutien, résolution adoptée.

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE

20 avril 2023

Principal motif de déclenchement : Préoccupations liées à la gouvernance et vigilance accrue

Point 4 : Approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les transactions avec des parties liées

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Chaque année, LVMH soumet au vote de ses actionnaires les transactions entre parties liées impliquant principalement des administrateurs exécutifs qui détiennent également des actions LVMH. Conformément aux meilleures pratiques du marché, les parties liées ne devraient pas participer au vote soumis aux actionnaires, car les transactions avec les parties liées peuvent représenter un conflit d'intérêts important. Il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que tous les actionnaires soient traités équitablement.

Par conséquent, ces transactions devraient être soumises au vote des seuls actionnaires qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts. Le groupe d'actionnaires de contrôle a voté lors des assemblées générales sur des transactions avec des parties liées pour lesquelles il pouvait être considéré comme étant en conflit d'intérêts. De plus, en raison du cadre juridique en vigueur en France, les auditeurs ne sont pas tenus de donner leur avis sur la transaction elle-même ni d'évaluer si elle est dans l'intérêt des actionnaires. Il incombe aux personnes concernées de signaler à la présidence leur implication dans une transaction. Comme les postes de

président et de directeur général sont combinés chez LVMH et les transactions avec des parties liées le concernent principalement, nous avons légitimement exprimé nos préoccupations concernant le processus d'examen et d'approbation de ces transactions. Nous avons donc voté contre ce point. Résultat : 84.6% de soutien, résolution adoptée.



Solvay SA

8 décembre 2023

Principal motif de déclenchement : Préoccupations liées à la gouvernance et vigilance accrue

Point 3 : Approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les transactions avec des parties liées

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Tout en reconnaissant la justification par l'entreprise de la scission Solvay-Syensqo, à savoir les besoins de simplicité, d'innovation et d'investissement de Syensqo – l'entité regroupant les activités de chimie de spécialité – pour sa stratégie de croissance, nous avons émis des doutes sur la nécessité de créer un véhicule distinct pour atteindre ces objectifs. D'un point de vue financier, nous avons des doutes sur la création de valeur résultant d'une telle scission alors qu'il existe également des synergies négatives (70 millions d'euros sur 2,3 milliards d'euros d'EBITDA). Le dividende nous semblait élevé pour un investissement, et nous craignons que le ratio de couverture des dividendes ne soit réduit à l'avenir, en particulier du côté de Solvay (ex-Essential-Co).

Bien que la direction de Solvay estimait que l'action était

sous-évaluée, d'autres possibilités existaient. Par exemple, une cotation partielle de la division Matériaux aurait pu offrir des perspectives intéressantes aux investisseurs.

Nos discussions préalables avec la direction de Solvay (ex-Essential-Co) avant l'assemblée générale extraordinaire ont en partie dissipé certaines de nos inquiétudes :

- concernant la résilience de la politique de dividende, l'objectif de flux de trésorerie disponible avant capitalisation pour 2022-28 incluant un « coussin de sécurité » de 250 millions d'euros par an avant l'engagement du dividende ;
- sur les économies potentielles permises par la scission (besoins réduits en matière de cybersécurité, ERP et CRM moins sophistiqués, meilleure répartition du capital).

C'est pourquoi nous avons voté en faveur de cette proposition. Résultat : 99,1 % de soutien, résolution adoptée.

Point 18 : Approbation d'une prime exceptionnelle pour la DG

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Bien que ce vote ne doive pas être interprété comme une critique de la direction actuelle ou des performances de l'entreprise, nous avons voté contre cette résolution en accord avec nos principes car :

- la prime en espèces de 12 millions d'euros proposée est associée à la proposition de scission sans être conditionnée à la réussite de l'opération, à d'autres critères de performance ou à la création de valeur à plus long terme après la transaction ;
- l'attribution unique proposée est en espèces et ne semble pas nécessairement alignée sur les intérêts à long terme des actionnaires ;
- la prime proposée étant nettement supérieure aux pratiques du marché, nous la considérons comme excessive ;
- La société a déjà attribué des options dans le cadre de la proposition de scission en octobre 2022, ce qui soulève

des questions quant à l'opportunité d'une prime supplémentaire de 12 millions d'euros en espèces pour la seule directrice générale.

Nous reconnaissons le bilan d'Ilham Kadri depuis 2019, ainsi que la qualité de sa gestion dans une période économique et géopolitique complexe. Elle apparaît sans conteste comme la candidate la plus apte à diriger l'entité nouvellement créée, Syensqo. Si nous avons bien saisi le contexte de cette prime et son caractère exceptionnel alors que le conseil d'administration souhaitait retenir Mme Kadri, selon nos principes, une telle prime nécessiterait certaines garanties, principalement l'existence de conditions d'octroi liées à la performance et l'exigence de rester en fonction, afin de protéger les intérêts des actionnaires. Nos discussions avec la direction de Solvay (ex-Essential-Co) avant l'assemblée a confirmé l'absence de telles garanties.

Par conséquent, et conformément à nos principes en matière de vote, nous avons voté contre cette proposition. Résultat : 65.6% de soutien, résolution adoptée.



Promouvoir le développement durable.

Associations professionnelles et groupes de travail sur l'investissement responsable dont nous faisons partie.

| | Nom de l'association | Rejointe en |
|--|---|-------------|
| Les groupes de travail sur l'investissement durable au sein de l'Union européenne : | AFG - Association Française de la Gestion financière | 2003 |
| | BEAMA - Belgian Asset Managers Association | 2004 |
| | EFAMA - European Fund And Asset Management Association | 2010 |
| Forums sur l'investissement social, tels que : | VBDO - Dutch Sustainable Investment Forum | 2007 |
| | Forum Nachhaltige Geldanlagen (Allemagne, Suisse et Autriche) | 2010 |
| | Swiss Sustainable Finance (Suisse) | 2014 |
| | Forum pour l'Investissement Responsable (SIF FIR français) | 2014 |
| | Forum per la Finanza Sostenibile (SIF italien) | 2015 |
| | UKSIF - United Kingdom Sustainable Investment Forum | 2016 |
| | US SIF - United States Forum for Sustainable & Responsible Investment | 2016 |
| Autres organismes axés sur le développement durable : | ABIS - The Academy of Business in Society | 2005 |
| | IIGCC - The Institutional Investors Group on Climate Change (groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique) | 2020 |
| | Investor Alliance for Human Rights (initiative de l'ICCR) | 2021 |

En tant que gestionnaire d'actifs, Candriam promeut activement la finance durable en formant la prochaine génération d'investisseurs responsables. La [Candriam Academy](#) permet à tous d'accéder à des cours conçus pour mieux comprendre l'investissement durable et les facteurs ESG. En 2023, l'académie a permis à plus de 14 500 personnes dans 79 pays de se former gratuitement en ligne.

En ce qui concerne l'engagement de Candriam auprès des instances politiques, y compris :

- les processus de gouvernance en place
- comment nous nous assurons de leur alignement sur notre position en matière de finance durable
- les activités d'engagement menées par Candriam ou en notre nom,

toutes les informations connexes seront disponibles dans notre prochain rapport RSE 2023.

Des détails supplémentaires¹ sur nos principes directeurs en matière d'ESG, de promotion et d'influence, sont également disponibles sur nos [pages web](#).

¹ Ceux-ci, ainsi que nos [principes directeurs](#) et d'autres documents disponibles sur notre site web, sont mis à jour au fil de l'eau lorsque nécessaire.



145 Mrd €

**Actifs sous gestion
à la fin décembre 2023***



+600

**Professionnels
expérimentés et engagés**



+ 25 years

**Leader dans
l'investissement responsable**

Ce document est publié à des fins indicatives et pédagogiques uniquement et peut contenir l'avis de Candriam ainsi que des informations exclusives. Il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et les sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent être exclues a priori. Candriam ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment et le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable.

*À compter du 31/12/2022, Candriam a apporté des modifications à sa méthodologie de calcul des actifs sous gestion (AUM), qui incluent désormais certains actifs tels que les AUM non discrétionnaires, la sélection de fonds externes, les services d'« overlay », y compris les services de sélection ESG, les services de [conseil en gestion], les services en marque blanche et les services de conseil en portefeuille modèle qui ne sont pas qualifiés d'actifs sous gestion réglementaires, tels que définis dans le formulaire ADV de la SEC. Les actifs sous gestion sont déclarés en USD. Les actifs sous gestion non libellés en USD sont convertis au taux spot du 31/12/2023.



CANDRIAM. INVESTING FOR TOMORROW.
WWW.CANDRIAM.COM

CANDRIAM 
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY